Prise de position de l'OGBL, du LCGB et de la CGFP en vue de la réunion du 25 janvier 2016 consacrée au dialogue social annuel dans le cadre du semestre européen

Luxembourg, le 25 janvier 2016

Prise de position de l'OGBL, du LCGB et de la CGFP en vue de la réunion du 25 janvier 2016 consacrée au dialogue social annuel dans le cadre du semestre européen

Le « semestre européen » est le cycle annuel d'orientation et de surveillance des politiques européennes (économiques, budgétaires et structurelles) au terme duquel l'Union européenne (UE) formule des recommandations aux États membres et contrôle la mise en œuvre au plan national de celles-ci ainsi que l'application des politiques et règles européennes communément admises.

Ces orientations européennes se donnent pour objectif de soutenir la croissance et l'emploi ainsi que de renforcer la convergence économique et l'équité sociale.

La première grande étape de ce cycle de pilotage des politiques économiques et budgétaires se conclut au mois de novembre précédant l'année visée par la publication de l'*Examen annuel de la croissance (économique en Europe)* – EAC, le *Rapport sur le mécanisme d'alerte* – RMA *(dans le cadre de la procédure sur les déséquilibres macroéconomiques* – PDM*)* et le *Rapport conjoint sur l'emploi (et la société en Europe)* – RCE.

C'est sur ces trois rapports que se base l'essentiel des considérations plus générales de la présente note qui, dans un deuxième temps, aborde plus spécifiquement la situation luxembourgeoise dans le contexte de ces considérations générales.

Sommaire

I. Une timide première prise de conscience (de la nécessaire réorientation économique) au niveau européen ? 4

A) Les constats et conclusions de la Commission européenne 4

B) Commentaires des organisations syndicales 7

B.1. Un changement de stratégie macroéconomique essentiel 8

B.2. Des réformes structurelles de détérioration plutôt que de modernisation 15

B.3. Mettre la dimension sociale au cœur et réenchanter l'Europe 19

II. La situation luxembourgeoise 20

A) L'avis de la Commission sur le projet de budget 2016 20

B) Le Luxembourg dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016 20

C) Le Luxembourg dans le Rapport conjoint sur l'emploi 2016 20

D) Commentaires de l'OGBL, du LCGB et la CGFP sur la situation luxembourgeoise 22

D.1. Finances publiques 22

D.2. Performances économiques 25

D.3. Les investissements 32

D.4. Coût salarial 35

D.5. Le pouvoir d'achat des salariés 41

D.6. L'endettement des ménages 44

D.7. Emploi et chômage 47

D.8. Inégalités et pauvreté 57

E) Domaines d'action qui s'imposent au Luxembourg 61

I. Une timide première prise de conscience (de la nécessaire réorientation économique) au niveau européen ?

A) Les constats et conclusions de la Commission européenne

L'Examen annuel de la croissance s'intitule cette année : *« consolider la reprise et favoriser la convergence »*. En résumé, la Commission européenne (COM) dresse le bilan suivant de la situation économique et sociale en Europe.

- L'économie de l'Union européenne connaît une légère reprise. Le rythme de l'activité devrait s'accélérer progressivement. Cette reprise profite de facteurs positifs temporaires comme les prix bas du pétrole, un euro relativement faible et des politiques monétaires accommodantes. Elle traduirait aussi les premiers effets des réformes mises en œuvre ces dernières années.
- Dans le même temps, les préoccupations en matière de sécurité et les tensions géopolitiques connexes se sont intensifiées et les perspectives économiques mondiales deviennent plus problématiques, notamment dans les économies émergentes.
- La croissance du produit intérieur brut (PIB) et l'emploi sont également entravés par la persistance d'un certain nombre de déséquilibres macroéconomiques.
- Le chômage recule mais reste toutefois à un niveau historiquement haut. Les performances économiques et les conditions sociales, ainsi que la mise en œuvre des réformes, restent inégales dans l'UE. De nombreuses économies sont toujours confrontées aux défis de grande ampleur posés par les chiffres élevés du chômage de longue durée[1] et du chômage des jeunes[2].
- Le récent afflux de réfugiés est considéré comme un risque potentiel.
- La croissance de la productivité reste lente, ce qui nuit à la compétitivité et au niveau de vie.
- Les niveaux élevés d'endettement privé et public contribuent à freiner l'investissement.

Pour poursuivre l'approche européenne intégrée de la politique économique, trois piliers sont proposés cette année autour desquels les États membres (ÉM) devront articuler leur action nationale :

1) relance de l'investissement
2) accélération de la modernisation des économies par les réformes structurelles
3) mener des politiques budgétaires responsables.

Les priorités économiques et sociales pour l'année 2016 restent dès lors identiques à celles formulées pour l'année 2015.

La COM indique mettre l'accent cette année sur la dimension sociale de l'action européenne, affirmation illustrée tout particulièrement par l'intégration de trois indicateurs liés à l'emploi (taux d'activité, chômage de longue durée et chômage des jeunes) au tableau de bord principal du RMA, sans toutefois que ces indicateurs ne soient pris en compte pour déclencher de quelconques mesures dans le cadre de la PDM. En outre, à côté de l'habituelle analyse approfondie de la situation sociale et de l'emploi dans le RCE, l'EAC insiste sur l'importance d'un investissement intelligent dans le capital humain de l'Europe ainsi que sur celle de l'investissement social[3], au-delà des dépenses d'infrastructure traditionnelles.

En matière de réformes structurelles, la COM proposera progressivement de développer des benchmarks et d'échanger les meilleures pratiques dans tous les domaines politiques, avec un accent particulier sur le marché du travail, la compétitivité, l'environnement des affaires, l'administration et certaines questions fiscales. Pour soutenir les réformes au plan national et face aux lacunes constatées

[1] Une recommandation spécifique sur l'intégration des chômeurs de longue durée (50 % du chômage en Europe) dans l'emploi a été proposée par la COM et vient d'être adoptée par le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) en date du 7 décembre 2015.

[2] Bien que le taux de chômage des jeunes ait baissé à un rythme plus soutenu que celui du chômage en général, il reste élevé, s'établissant à 23,7 % dans la zone euro et à 22,2 % dans l'Union en 2014. Parallèlement au chômage global, le chômage des jeunes a commencé à diminuer durant le second semestre de 2013, baisse qui s'est poursuivie en 2014 et au début de 2015. La baisse du chômage des jeunes s'accompagne, dans la plupart des pays, d'une diminution de la proportion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation.

[3] L'UE entend par investissement (dans le domaine) social le renforcement des capacités actuelles et futures des personnes pour préparer les personnes à faire face aux risques de la vie, et non plus simplement réparer les dégâts occasionnés par ceux-ci aux personnes.

dans la réalisation des recommandations spécifiques par pays, la COM va intensifier le recours aux fonds structurels européens et d'investissements pour soutenir la réalisation des recommandations spécifiques par pays. En outre, par règlement, la COM propose de mettre en place un programme d'appui généralisé aux réformes structurelles (PARS), sur la période 2017-2020 ; celui-ci vise le financement de l'assistance technique, disponible sur demande, aux États membres souhaitant un appui technique dans la mise en œuvre de leurs réformes nationales.

Il apparait que les déficits et les dettes publics sont en recul. Le nombre de pays sous le coup de la procédure en déficit excessif recule également, ce qui reflèterait les efforts consentis par le passé. Le Pacte de stabilité resterait le cadre approprié pour maintenir les finances publiques sur la voie de la soutenabilité ; l'impact budgétaire des flux exceptionnels de réfugiés sera pris en considération dans le processus d'évaluation continue des finances publiques. Les stratégies budgétaires doivent cibler les dépenses qui stimulent la croissance et préserver les investissements publics productifs. Au sujet de la fiscalité, il convient de veiller à ce que les systèmes soient également favorables à la croissance et efficaces. Ceci suppose par exemple un virage fiscal au profit du travail.

En outre, on ne perdra pas de vue les questions de long terme en matière de financement des pensions ou des soins auxquelles on apportera une réponse par des mesures complémentaires de type prolongement de la vie professionnelle et l'épargne-pension privée.

Dix-huit pays feront l'objet d'un bilan approfondi dans le cadre de la PDM. Pour les autres ÉM, dont le Luxembourg, la Commission n'entend pas à ce stade approfondir l'analyse ; elle établira des bilans approfondis par pays dans les prochains mois, et elle les présentera en février 2016. Le RMA montre que les ÉM continuent de progresser dans la correction de leurs déséquilibres. L'évolution de la compétitivité-coût a été globalement conforme aux besoins d'ajustement externe et, dans la plupart des pays, le redressement des bilans progresse dans les différents secteurs de l'économie.

Les excédents enregistrés dans certains États membres resteront importants au cours de la période de prévision (2015-2017). Au niveau agrégé, la zone euro affiche un excédent de la balance courante qui compte parmi les plus élevés au monde et qui devrait encore augmenter cette année (3,7 % du PIB en 2015, contre 3 % en 2014 et, pour l'UE dans son ensemble, 2,2 % en 2015 contre 1,6 % en 2014).

La demande intérieure et l'investissement doivent et peuvent être renforcés, en particulier dans les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire, ayant un excédent élevé du compte courant ou subissant peu de pressions en faveur du désendettement (et ce comme d'ailleurs le stipule le règlement européen ad hoc). Eu égard aux liens existant entre les États membres, cette combinaison de politiques devrait contribuer à conférer une plus grande stabilité au processus de rééquilibrage en rendant celui-ci plus symétrique, tout en permettant une reprise plus autonome.

Or, d'un autre côté, la Commission note avec satisfaction que les mécanismes de fixation des salaires ont continué d'afficher une tendance à la modération salariale. Des réformes ont renforcé les mécanismes de fixation des salaires favorisant l'alignement de l'évolution des salaires sur la productivité et soutenant le revenu disponible des ménages, en mettant particulièrement l'accent sur les salaires minimaux. Dans l'ensemble, l'évolution récente des salaires semble équilibrée dans la plupart des États membres et a contribué à un rééquilibrage au sein de la zone euro. Les salaires réels évoluent plus ou moins en ligne avec la productivité dans la plupart des États membres, à quelques exceptions près. Il s'agit là d'une évolution positive pour l'équilibre interne et externe des États, même si de nouvelles adaptations restent nécessaires.

Après des années de fortes disparités, les évolutions des marchés du travail tendent à converger, mais la détresse sociale continue d'atteindre des niveaux inacceptables dans un certain nombre de pays, notamment ceux concernés par la correction des déséquilibres macroéconomiques et la crise de la dette.

Dans l'Union en 2014, les taux de chômage sont restés très élevés dans plusieurs pays, la moyenne sur 3 ans dépassant l'indicateur seuil de 10 % dans 12 États membres. Globalement, en 2014, le taux de chômage (15-74 ans) s'est établi à respectivement 11,6 % et 10,2 % dans la zone euro et dans l'UE.

Les réformes soutenant le bon fonctionnement de marchés du travail dynamiques et inclusifs doivent se poursuivre. Davantage d'efforts sont nécessaires pour stimuler la croissance et instaurer un

environnement propice à la création d'emplois de qualité. Des réformes des systèmes fiscaux ont été engagées pour réduire les facteurs dissuadant d'accepter un emploi et abaisser la fiscalité du travail (en hausse au Luxembourg). Néanmoins, ces dernières années, la pression fiscale globale sur le travail a augmenté dans un grand nombre d'États membres, notamment pour les bas salaires et les salaires moyens.

B) Commentaires des organisations syndicales

Deux éléments de vocabulaire notables font leur apparition dans l'analyse économique et sociale menée par la COM, qui pourraient laisser penser, peut-être par accès d'optimisme, à une timide première prise de conscience par les institutions européennes de la nécessaire réorientation économique dont, à l'évidence, l'Europe a besoin face aux errements des dernières années.

Premièrement, la Commission semble redécouvrir dans le RMA les vertus de la demande et insiste tout particulièrement cette année sur le fait que *« La croissance est devenue plus dépendante des sources de demande intérieure, notamment d'une reprise de l'investissement plus prononcée » ; « Dans un contexte mondial incertain, la relance économique est de plus en plus tributaire de la demande intérieure. »*. C'est pourquoi, *« la demande intérieure et l'investissement doivent être stimulés surtout dans les pays qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire ou d'un excédent important des comptes courants, ou dans lesquels les pressions en faveur du désendettement sont moindres »*[4].

Deuxièmement, la COM qui ne cesse de prôner une modération salariale généralisée souligne, à l'instar déjà du RMA 2015, que ce sont bien les salaires réels qu'il convient de garder à l'œil dans le monitoring de la politique salariale (cf. le CSU réel – coût salarial unitaire réel). Cette clarification, si elle semble anodine à première vue, est en réalité fondamentale et traduit sans doute les préoccupations européennes de voir caler le moteur principal de la stratégie de « consolidation de la reprise ». Cette apparente évolution resterait néanmoins timide, puisqu'elle n'existe que sur papier et non dans la pratique, où la batterie d'indicateurs de surveillance et de guidance utilisée dans le semestre européen continue d'ausculter les salaires nominaux (cf. le CSU nominal)[5].

Cette réorientation s'inscrit dans une sorte de renouveau de la rhétorique européenne qui attribue également davantage de poids à la dimension sociale du projet européen et aux effets délétères en termes d'exclusion et d'incohésion sociales qu'aura engendrés le choc économique de 2008-2009.

L'intégration de trois indicateurs supplémentaires (toutefois non contraignants) relatifs à l'emploi dans le tableau de bord principal du RMA - taux d'activité, taux de chômage de longue durée et des jeunes - ou l'incitation à investir davantage dans le capital humain et dans l'investissement social illustrent cette, là-aussi, timide avancée.

Si, en toute apparence, l'UE affiche une volonté de se mettre en route vers le triple A social (mais comment faire autrement face au marasme et au chaos de ces sept dernières années ?), objectif fixé dans le Rapport des cinq présidents et soutenu par la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au dernier semestre de 2015, les premiers pas vers cette nouvelle destination restent néanmoins relativement modestes et en-deçà des enjeux.

[4] Au florilège de citations, on peut inclure par exemple : « Bien que la consommation se soit récemment renforcée, la demande intérieure reste modérée, en partie en raison de pressions considérables en faveur du désendettement dans plusieurs États membres. Cette situation se reflète dans la faiblesse de l'inflation et l'augmentation de l'excédent des comptes courants de la zone euro, qui devrait croître à nouveau en 2015. » « Depuis l'été, la demande extérieure a nettement marqué le pas […] ce qui impose de consolider les progrès accomplis en matière de compétitivité et confère en outre un rôle indispensable à la demande intérieure dans la reprise. » « L'impact sur la demande des processus de désendettement des ménages et des entreprises a donc été aggravé par la nécessité de maîtriser l'augmentation de la dette dans le secteur des administrations publiques. » « Le risque de faiblesse prolongée de la croissance et de faible inflation au niveau de la zone euro devrait être compensé avant tout par les pays qui sont mieux placés pour encourager sur la durée les investissements en raison de la marge de manœuvre budgétaire qu'ils possèdent et de leur solde épargne-investissement positif. C'est le cas de l'Allemagne et des Pays-Bas, dont les excédents de comptes courants devraient rester élevés dans les années à venir. Une réduction de ces excédents dans les pays ayant des besoins de désendettement relativement faibles entraînerait une amélioration indispensable de la demande dans la zone euro et contribuerait à résoudre en partie les dilemmes auxquels sont confrontés les pays fortement endettés, tenus simultanément de se désendetter et de stimuler la croissance. »

[5] Le CSU réel, méthodologiquement mieux adapté, a pourtant exactement la même vocation que le CSU nominal, celle de jauger l'évolution des salaires en lien avec la productivité, qui, dans l'intérêt de la sauvegarde et du renforcement de la compétitivité est à analyser dans une optique de moyen à long terme. Pour un complément sur la question des CSU réel et nominal, voir, par exemple, l'Econews de la CSL n° 3/2010 ou ses commentaires de février 2014 sur les éventuels déséquilibres macroéconomiques du Luxembourg.

B.1. Un changement de stratégie macroéconomique essentiel

L'état actuel de l'Union européenne ne fait que confirmer l'échec de la politique européenne de désinflation compétitive. La situation sociale et de l'emploi antérieure à la crise, en pleine stratégie de Lisbonne axée sur les réformes structurelles et un modèle de croissance reposant sur les profits plutôt que les salaires, était elle-même loin d'être idyllique.

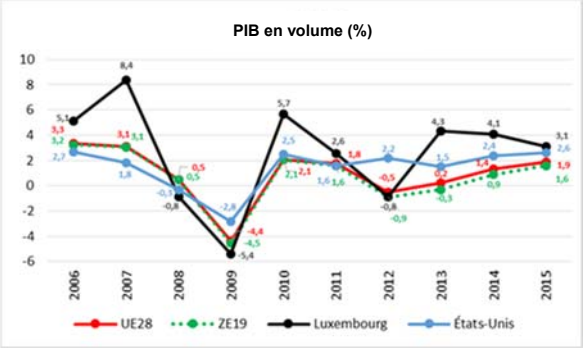

Source : Projections d'automne 2015 de la COM, Eurostat et OCDE

Le graphique précédent montre clairement la récession à double creux (*double dip recession*). En Europe, le retour prématuré à une politique de redressement des finances publiques (dite stratégie de sortie) sous forme d'économies en matière de dépenses surtout sociales a en réalité été à l'origine du deuxième creux de 2012 en Europe.

Dans ce contexte de faible reprise un groupement d'économistes rédigeant annuellement un « independent Annual Growth Survey » paraphrasent John Lennon en disant « give recovery a chance ». Il convient en effet d'éviter un « triple dip ».

La croissance de la consommation privée a d'ailleurs connu la même trajectoire en double creux modelée par cette « stratégie de sortie » européenne bien trop précoce.

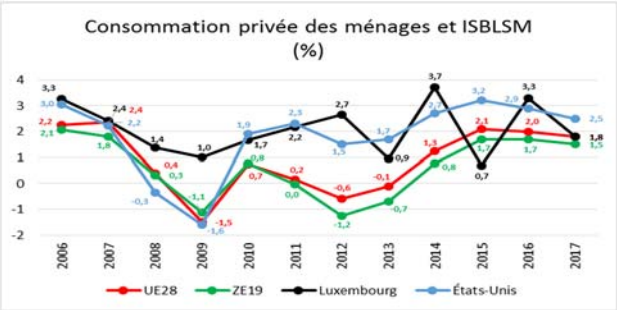

Sources : Projections d'automne 2015 de la COM, Eurostat et Bureau of Economic Analysis

Depuis 2008 et la dégringolade des investissements, la demande de consommation européenne est elle-même restée longtemps plane avant de progresser en fin de période pour pousser la croissance. Ce sont donc les exportations qui avaient pris le relai de la contribution à la croissance, ce qui a permis à la zone euro, hautement compétitive, d'engranger des excédents très importants

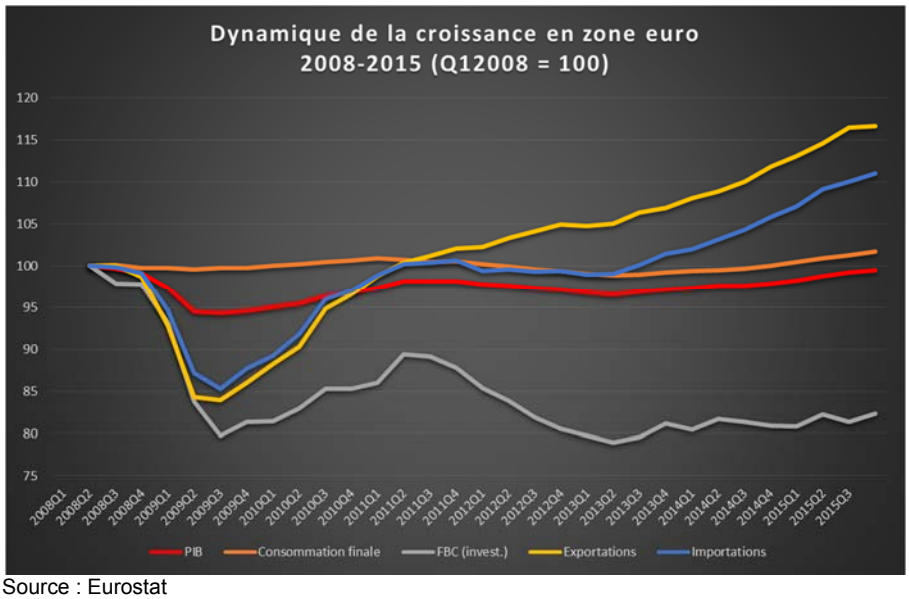

Source : Eurostat

La Commission aborde d'ailleurs cette problématique des excédents commerciaux dans son analyse, mais ne semble pas vouloir résolument s'attaquer au problème : les excédents enregistrés dans certains États membres resteront importants au cours de la période de prévision (2015-2017), annonce-t-elle. Au niveau agrégé, la zone euro affiche un excédent de la balance courante qui compte parmi les plus élevés au monde et qui devrait encore augmenter cette année (3,7 % du PIB en 2015, contre 3 % en 2014).

Les déficits importants de la balance courante enregistrés avant le début de la crise ont été ajustés pour évoluer vers des positions plus équilibrées ou des excédents dans la plupart des États membres. Alors que l'ajustement initial résultait principalement d'une demande intérieure privée réduite, les excédents plus récents s'expliquent aussi par une croissance des exportations[6].

Or, tenter d'augmenter les exportations qui ne contribuent que complémentairement à la demande adressée à l'Europe (pour un tiers de celle-ci), en déprimant la demande intérieure qui contribue de son côté pour l'essentiel, est néfaste tant pour la demande que pour l'activité économique dans l'UE.

Se focaliser sur les exportations comme le fait l'Europe nuit aux deux tiers de la demande adressée à l'Europe, qui relève de la demande intérieure. L'OGBL, le LCGB et la CGFP sont d'avis que la faible demande intérieure résulte précisément de la poursuite incessante de réponses politiques inadaptées sur le plan européen qui a entravé à la fois son dynamisme économique relatif, dont se plaignaient les autorités européennes avant la crise, et la reprise économique après la crise. Elles maintiennent le chômage à un taux élevé et ont provoqué une augmentation de la pauvreté, contribuant ainsi à la désagrégation et à la fracture sociales en Europe.

Face à un taux de chômage à deux chiffres et à la menace de déflation, un tel déni de la réalité n'est plus une option sauf à admettre pour l'avenir de faire le choix du chômage de masse plutôt que du plein emploi et de la déflation plutôt que de la croissance économique.

Les autorités européennes, en ce compris les ÉM, sont invitées à prendre conscience des effets et dangers de leur politique procyclique (visant à réduire les déficits alors que l'économie peine toujours) et contreproductive (en termes économiques et sociaux) et à cesser de soutenir que les réformes structurelles (contraction de la dépense, désinflation salariale, flexibilisation du marché de l'emploi) seraient par définition propices à la croissance mais qu'elles demanderaient de la patience.

[6] Notons à ce propos que le niveau de tolérance pour les déficits de la balance courante est de 4% du PIB, contre 6% pour ce qui concerne les excédents. Or, si l'objectif de la PDM est de maintenir un équilibre de la balance courante avec le reste du monde, alors les excédents européens des uns doivent permettre de rééquilibrer les déficits européens des autres, ergo le plafond asymétrique actuel pour les excédents ne fait pas sens.

Le colloque qu'a organisé la CSL au cours de la présidence luxembourgeoise de l'UE a clairement cerné certains des développements contreproductifs qui ont affecté la construction européenne au cours des 20 à 30 dernières années[7]. Ce colloque a également montré que des politiques alternatives étaient bien évidemment possibles, mais qu'elles étaient en réalité plus que souhaitables pour rendre la croissance économique durable, vertueuse et auto-entretenue.

Lors de son examen annuel de la croissance pour 2015, la Commission constatait que, depuis la crise financière et économique mondiale, l'UE pâtit de faibles niveaux d'investissement. Des efforts collectifs, coordonnés et simultanés à l'échelon européen sont nécessaires pour inverser cette tendance à la baisse et mettre l'Europe sur la voie d'une relance et d'une transition économiques solides.

Là où l'Europe avait investi en moyenne 22% de son PIB de 2004 à 2008, le niveau de 2014 n'est plus que de 19,5% (selon les prévisions, ce niveau pourrait atteindre 20,5% en 2017). Exprimé en volume, le niveau de 2014 fut jusqu'à 15% inférieur au sommet atteint en 2007, avant l'effondrement économique (EAC 2015).

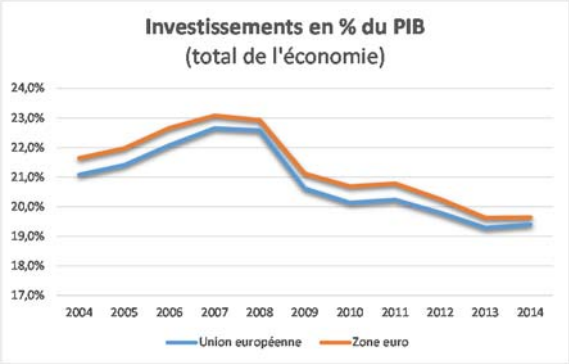

Source : Eurostat

Dans le cas présent, le gros du déclin a partie liée au recul des investissements privés, au nombre desquels on trouve la construction ou l'industrie, mais aussi de l'investissement public dans des pays comme l'Irlande, l'Espagne ou la Grèce.

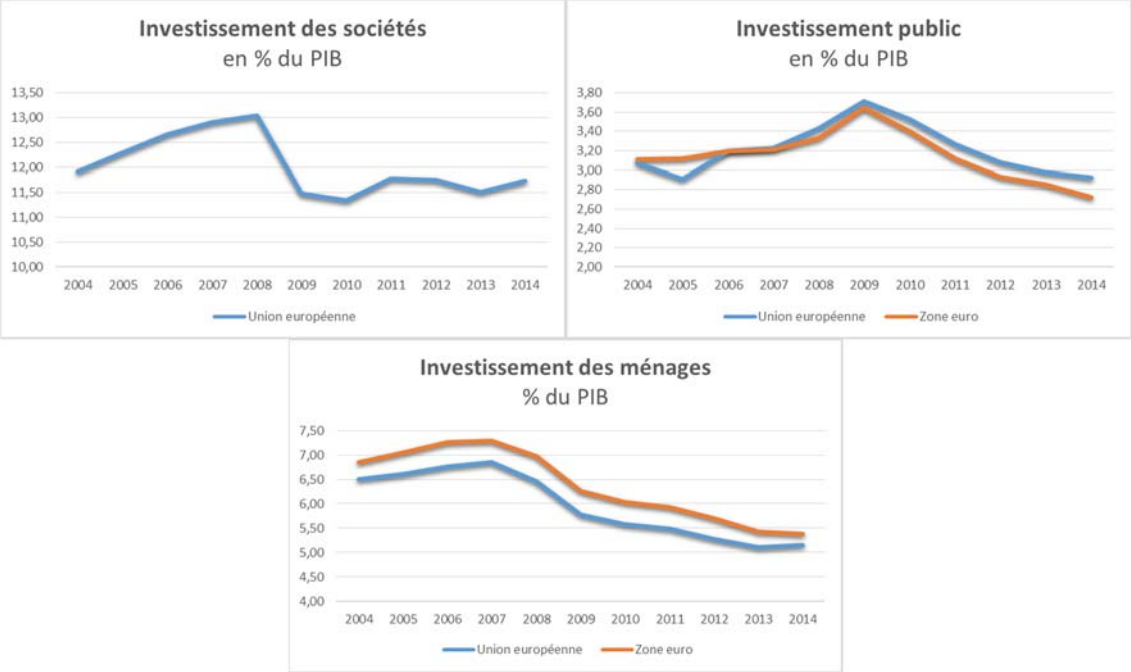

Source : Eurostat

[7] Cf. la publication par la CSL des résumés des interventions lors du colloque du 14 octobre 2015 portant sur les alternatives pour l'Europe.

On note d'ailleurs que, si le secteur privé (entreprises comme ménages) a marqué un déclin de l'investissement dès le début de la crise, le secteur public lui a emboité le pas dès 2010, créant ainsi un effet d'accumulation procyclique plutôt que de façonner une politique contre-cyclique.

Cette situation en matière d'investissement en Europe est d'autant plus surprenante que l'ensemble des États membres, sans exceptions, rencontre un besoin avéré de formation de capital fixe, tant infrastructurel qu'humain, pour relever les défis présents et à venir, à la fois dans un esprit de relance et de transition économiques, par exemple en matière de transport, de logement, de changement climatique, de préservation de l'environnement, d'énergie, d'éducation ou encore de vieillissement démographique.

Responsables et réellement propices à la croissance seraient des politiques budgétaires en zone euro qui suivent le principe de la véritable règle d'or des finances publiques qui exclut l'investissement public du calcul des déficits.

La lecture de l'EAC révèle que la responsabilité budgétaire recommandée par la COM est perçue de manière limitative, celui de l'assainissement budgétaire en vue de la viabilité à long terme des finances publiques, à l'exclusion de tout autre aspect de la responsabilité budgétaire qui incombe aux finances et aux pouvoirs publics.

Le graphique suivant de la COM permet de se rendre compte de la faiblesse de la reprise de l'investissement au sein de la zone euro à 12 en comparaison avec chacune des trajectoires qui avaient été empruntées au cours des reprises précédentes sur sept années. Dans une perspective historique, la reprise actuelle de l'investissement au sein de la zone euro présente un moindre dynamisme par rapport à l'ensemble des trois reprises observées par le passé.

Graph IV.2: **Comparing recoveries: gross fixed capital formation, EA12 , (1)**
(% of GDP, Index: Y0=0)

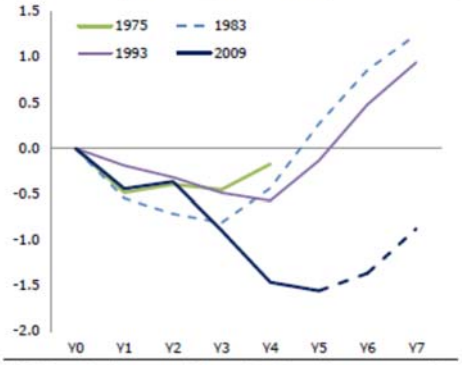

(1) Y0 marks the year of the cyclical trough as measured by ECFIN's output gap estimate. For the recovery after 2009, Y6 and Y7 are based on the Winter Forecast. EA 12 comprises of BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI.
Source: DG ECFIN.

Ce phénomène est néfaste non seulement pour la croissance à court terme mais également pour le potentiel de croissance à long terme du fait de l'érosion du stock de capital productif et humain.

Comme l'a indiqué Xavier Timbeau lors du colloque de la CSL, ces investissements qui n'ont pas été réalisés au cours des dernières années ou qui ne sont actuellement pas réalisés mènent à une moindre activité et donc nourrissent la montée du chômage. La dégradation des estimations de croissance potentielle qui en découle risque de conduire l'Europe et sa technocratie budgétaire[8] à demander aux États de réduire encore davantage leurs ambitions, en particulier pour la protection sociale et leurs dépenses publiques. Cette évolution de l'investissement est donc susceptible de nous pousser plus loin encore dans la dangereuse spirale du moins disant social.

[8] Il s'agit de l'ensemble des règles budgétaires et la façon dont ces règles budgétaires sont construites avec des places prépondérantes accordées aux indicateurs de la croissance potentielle et au solde structurel notamment.

La Commission européenne a donc lancé un plan d'investissement de 315 milliards d'euros pour les années 2015, 2016 et 2017 pour dynamiser l'investissement européen et tenter d'infléchir cette tendance. Elle estime qu'il faut rendre plus attrayant l'environnement (réglementaire et non réglementaire) dans lequel s'inscrivent les investissements au niveau national et européen et ainsi, in fine, améliorer la tendance en la matière.

À cet égard, l'OGBL, le LCGB et la CGFP sont d'avis que ce ne sont pas tant les obstacles détectés par la COM qui constituent le nœud du problème. Davantage que les conditions cadres de l'investissement en Europe, ce sont bien la gouvernance économique de l'Europe et dans la zone euro, le carnet de commande incertain, et donc la demande intérieure agrégée affaiblie, qui jouent sur le manque de confiance des investisseurs et qui créent ce climat des affaires maussade.

À cela s'additionne la gouvernance d'entreprise contemporaine qui, promouvant la croissance de la valeur de l'actionnaire, limite et contraint de fait les velléités d'investissements productifs aux projets qui seront suffisamment rentables en termes de bénéfices par action : si l'exigence de rentabilité financière est de 15 ou 20%, rares sont les investissements suffisamment rentables pour être mis en œuvre (cf. intervention de Thomas Dallery au colloque de la CSL).

Face à la perte de confiance des uns et l'incapacité des autres à investir (et consommer), on pourrait penser que les pouvoirs publics pourraient jouer leur rôle de régulateur de la conjoncture économique européenne (tant incitateur que stabilisateur). Toutefois, la contrainte de mener une politique budgétaire responsable, entendez restrictive (Pactes de stabilité et budgétaire), les met dans l'impossibilité d'agir. Comment concilier une relance de l'investissement public avec les politiques d'ajustement budgétaire ?

Si les prévisions semblent indiquer une remontée du taux d'investissement en Europe jusque 20,5% du PIB en 2017, le plan d'investissement sur les rails demeure pourtant bien trop timide au regard des enjeux et des difficultés rencontrées par les agents privés ; il n'est guère suffisant pour faire une véritable différence[9].

À l'heure d'un chômage historique, de la précarisation continue de l'emploi, de la montée incessante des inégalités mais aussi des populismes mortifères, de même que face à la dégradation en cours du potentiel économique, il parait plus irresponsable et dommageable de continuer à laisser filer un déficit et une dette économiques, sociaux et environnementaux (que sont le sous-investissement chronique détecté et l'érosion du stock de capital productif et humain) que d'activer les leviers publics d'investissements, de relance et de consolidation, quitte à quelque peu gonfler temporairement la dette publique.

Cela étant, les investissements seuls ne suffiront pas à relancer la croissance. Il est indispensable qu'une politique stimulant la consommation des ménages, et donc les salaires, soit menée en parallèle avec une politique dynamique d'investissement, étant donné que le déficit d'investissement auquel l'Europe est confrontée est en grande partie lié au manque de demande.

La demande intérieure ne résulte pas seulement des investissements, mais aussi de la consommation et donc des salaires. La Commission l'admet elle-même, et il convient d'ajouter que les investissements privés dépendent eux-aussi des perspectives de demande future.

Le décalage entre productivité et évolution des salaires au cours des dernières années y est pour quelque chose.

Pour le Bureau international du travail (BIT) : « *dans la plupart des cas, une baisse de la part du travail* [dans la valeur ajoutée] *correspond à une situation dans laquelle la productivité du travail augmente plus rapidement que les salaires moyens. Les conséquences macroéconomiques potentielles d'une baisse ininterrompue de la part du travail peuvent être importantes, notamment l'effet restrictif sur le revenu et la consommation des ménages, qui peut contribuer à la stagnation de la demande globale et compromettre les incitations à l'investissement offertes aux entreprises en raison de l'incertitude des sources futures de la demande* ».

[9] Le plan d'investissement de la Confédération européenne des syndicats (CES) évoque un montant de 250 milliards d'euros soit 2% du PIB européen par an sur dix ans. Le plan Juncker, si l'effet de levier espéré joue pleinement, ce qui est loin d'être certain, prévoit 315 milliards (0,6% du PIB) sur trois ans, soit uniquement 42% du rythme annuel envisagé par la CES.

Figure 7 Tendances de la croissance des salaires moyens et de la productivité du travail dans les économies développées (indice), 1999-2013

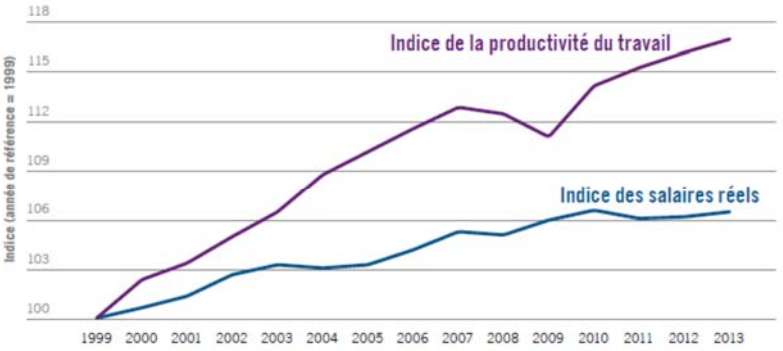

Note: La croissance des salaires est calculée en faisant la moyenne pondérée de la croissance des salaires mensuels moyens réels d'une année sur l'autre dans 36 pays (pour une description de la méthodologie, voir l'appendice I). L'année de référence pour l'indice est 1999 en raison de la disponibilité des données.

Sources: BIT, Base de données mondiale sur les salaires; BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2014. Les données peuvent être consultées à l'adresse www.ilo.org/gwr-figures.

Source : BIT, Rapport mondial sur les salaires 2014/2015

À ce titre, le dynamisme des salaires réels placés à un niveau équitable et décent a donc un rôle moteur à jouer à travers la dépense de consommation finale des ménages.

Une des leçons de la crise que nous continuons de subir est bien qu'un modèle de croissance orienté sur les profits, la « compétitivité » des salaires et, par conséquent, l'endettement des ménages n'est pas durable. Il convient au contraire de développer un modèle de croissance vertueux reposant sur une politique salariale dynamique et sur un partage des gains de productivité axé sur la valeur de toutes les parties prenantes, plutôt que des seuls actionnaires.

La COM semble encline à reconnaitre le rôle important des salaires et de la demande agrégée pour la croissance et l'emploi. Elle s'inquiète de ce que la faible inflation pourrait déprimer davantage les salaires nominaux et nous pousser vers la stagnation séculaire ou la déflation.

C'est aussi ce que le coût salarial unitaire, indicateur central de compétitivité dans les tableaux de bord européens, exprimé ici nécessairement en termes réels[10], donne à penser.

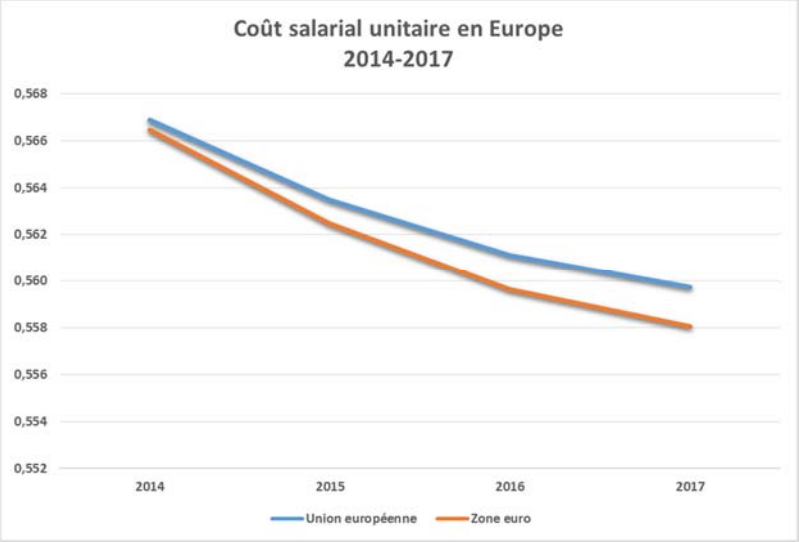

Source : Eurostat et AMECO

[10] Déflaté par le prix de la valeur ajoutée, puisque du point de vue de la « compétitivité », le taux de marge dépend du rapport entre salaire réel et productivité réelle.

Si l'on compare plus en détail le coût salarial moyen à la productivité à la fois en termes nominaux et réels, on constate de fait que les salaires moyens progressent moins vite que la productivité dans les années écoulées et à venir.

		2014-2017
Coût salarial moyen nominal	**UE**	7,6%
	Z€	4,4%
Coût salarial moyen réel	**UE**	2,2%
	Z€	1,2%
		2014-2017
Productivité nominale	**UE**	9,0%
	Z€	6,0%
Productivité réelle	**UE**	3,3%
	Z€	2,1%

Source : Eurostat et AMECO

L'évolution des salaires en retrait de la productivité, comme l'illustrent les deux graphiques supra a pour effet de contracter la demande agrégée dans le PIB et à réduire significativement l'activité économique tandis qu'une augmentation de la part du travail pousse l'économie vers le haut.

Une étude récente[11] indique que la hausse coordonnée du CSU réel dans les pays de l'UE-15 au cours des cinq prochaines années pourrait faire progresser le PIB réel de 1,5 à 3,15%. À l'inverse, un déclin simultané du CSU mène à un recul généralisé du PIB de l'UE-15.

Si les salaires et le CSU continuent à subir des pressions à la baisse dans les pays déficitaires, il importe alors que les salaires et le CSU, au moins, dans les pays excédentaires évoluent à la hausse. Or, tandis que les pays excédentaires poursuivent leur mouvement d'expansion, comme la COM le constate sans annoncer pour le moment une quelconque mesure correctrice, cette dernière doit donner des gages de sérieux sur sa volonté de stimuler la demande intérieure. Elle doit pour ce faire coordonner une politique salariale qui serait non seulement accommodante au sens où les salaires suivent à la fois les prix et la productivité, mais aussi expansive au sens où, par effet redistributif, elle accroitrait la part salariale.

Ceci nécessiterait de la part de la COM, du CE et des ÉM de promouvoir et défendre des structures solides de négociations collectives mais aussi d'exiger la mise en place de salaires minimums au standard correct dans toute l'Europe. Depuis l'introduction du salaire minimum en Allemagne, l'UE n'a jamais été aussi proche du but.

À côté de la relance des investissements, de l'abandon de politiques budgétaires récessives, une politique salariale expansive reposant sur une norme européenne pour un salaire minimal (par exemple aux deux tiers du salaire médian, soit le seuil de bas revenu défini par l'OCDE), le cas échéant dans le respect des minimums statutaires ou négociés collectivement, constituerait assurément l'axe central de cette essentielle réorientation macroéconomique dont l'Europe a besoin.

Selon des estimations de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), ce serait au bas mot près de 30 millions qui seraient concernés par l'ajustement à une telle norme minimale.

Le revenu du capital, favorisé par l'actuel modèle de croissance induite par les profits, dispose d'une propension moindre à être consommé que le revenu du travail et, a fortiori, que les revenus inférieurs de l'échelle de rémunération. En plus de combattre la pauvreté et les inégalités, un tel dispositif pourrait par conséquent dynamiser la consommation finale et la demande et, par ailleurs, fournir une norme de « compétitivité » salariale par rapport à laquelle se positionner.

Au-delà de la rationalité économique, par une telle action résolue, les autorités européennes contribueraient à réenchanter le projet européen d'intégration de ses ÉM.

[11] Onararn Ozlem, Thomas Obst, Wage-led growth in the EU15 Member States, The effects of income distribution on growth, investment, trade balance, and inflation, University of Greenwich, FEPS-Europe.

B.2. Des réformes structurelles de détérioration plutôt que de modernisation

S'il est correct de penser que le chômage élevé entrave les perspectives de croissance, rien n'est moins sûr pour ce qui concerne le manque de réformes structurelles.

Aux yeux de l'OGBL, du LCGB et de la CGFP, ces réformes de détérioration plutôt que de modernisation, qui sont essentiellement axées sur une réduction de la protection sociale, des salaires et de la protection des emplois de qualité, sont in fine responsables de la conjoncture maussade : ces réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années font partie du problème, pas de la solution.

L'examen annuel de la croissance juge à juste titre la lutte contre le chômage et les conséquences sociales de la crise comme une priorité-clé pour la coordination de la politique économique. Toutefois, au cours des dernières années, plusieurs millions de personnes sont venues gonfler les rangs des chômeurs européens, tandis que la pauvreté et l'exclusion sociale continuaient à augmenter, donnant récemment lieu à de sévères mises en garde selon lesquelles de 15 à 25 millions de personnes supplémentaires pourraient vivre dans la pauvreté d'ici à 2025. La dégradation constante de l'emploi et de la situation sociale illustre que, bien que les objectifs soient corrects, l'approche politique actuelle n'est pas à la hauteur.

Alors que la progression de l'emploi s'est repositionnée sur une trajectoire de croissance en 2013 et 2014 et que le taux de chômage a baissé en moyenne, la courbe de l'emploi semble devoir stagner sur la période 2015-2017. Le redressement prévu de la conjoncture ne devrait pas générer suffisamment de créations d'emplois pour permettre de réduire les taux de chômage à leurs niveaux d'avant crise.

Avec le rythme de diminution entamée, il durerait, selon l'iAGS, jusqu'en 2022 avant que le taux de chômage de la zone euro n'atteigne son niveau d'avant-crise.

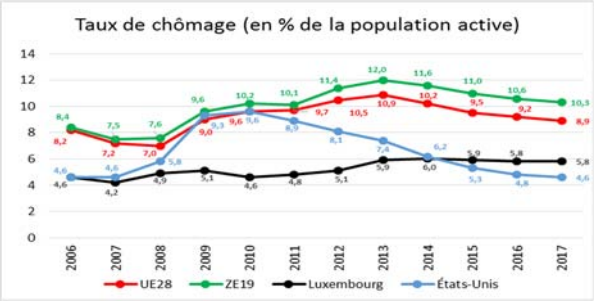

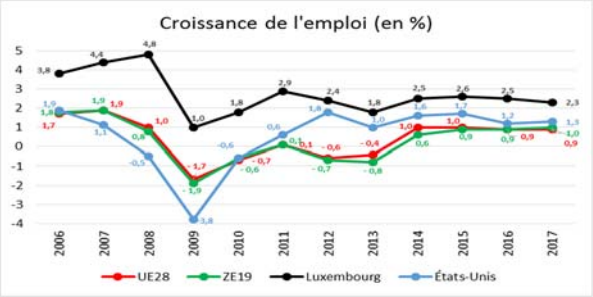

Source : Projections d'automne de la Commission européenne, Eurostat et OCDE

Par ailleurs, le graphique suivant indique que, certes, le taux de chômage est orienté légèrement à la baisse. Or, il n'en est rien pour le taux de chômage de longue durée, et surtout pour le taux de chômage de très longue durée.

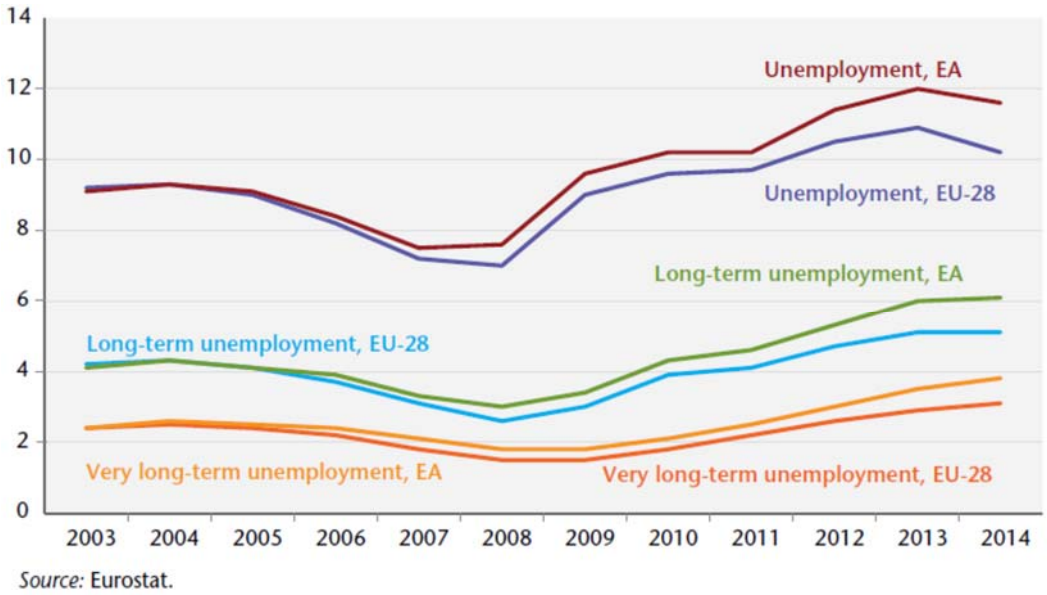

Source: Independent Annual Growth Survey (iAGS)

En outre, la qualité de l'emploi reste un critère central de la politique de l'emploi. Or, un faisceau d'éléments montre que la qualité des emplois en Europe et au Luxembourg est mise à mal par les réformes structurelles.

La véritable question qui se pose actuellement est de savoir dans quelle mesure la baisse du chômage qui devrait survenir au cours des prochaines années va amener ou non les économies de la zone euro sur le sentier du plein emploi et du plein d'emplois de qualité. Des questions de sous-emploi, de difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, de travailleurs découragés, de travailleurs pauvres ou à temps partiel subi (aux trois quarts par les femmes) font surface depuis un certain temps, mais avec plus de force depuis la crise.

L'absence d'indicateurs sociaux sur les conséquences sociales du chômage donnera une image déformée de la réalité, à savoir que l'on sait que le chômage baisse, mais on ne sait pas quelles seront les conséquences sociales délétères que le chômage aura laissé derrière lui. Le halo du chômage (et en fin de compte de l'emploi), zone grise entre les deux statuts, s'est ainsi bien imposé en Europe, alors que le marché du travail s'améliore officiellement.

Figure 2. Unemployment, underemployment and halo in the EA

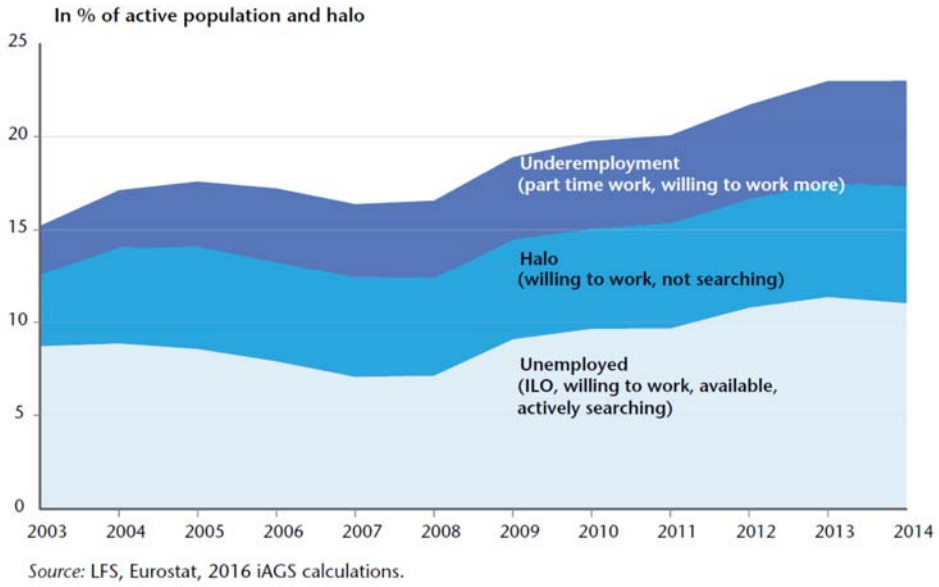

Source : IAGS 2016

On se dirige donc, dans les termes de Xavier Timbeau, vers un « plein emploi de crise sociale », crise masquée et diffuse pour laquelle on ne dispose pas d'indicateurs pour représenter ceux qui subissent cette crise sociale. Ceci constitue donc un enjeu décisif pour le modèle que l'Europe doit suivre à l'avenir.

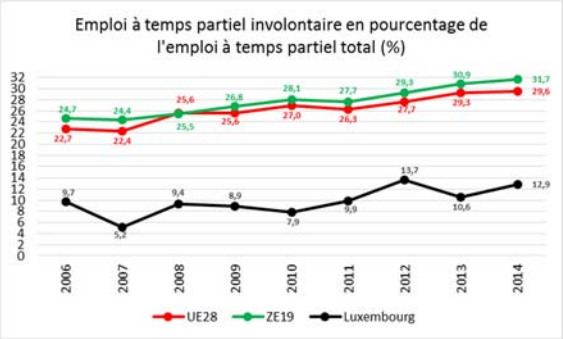

Source : Eurostat

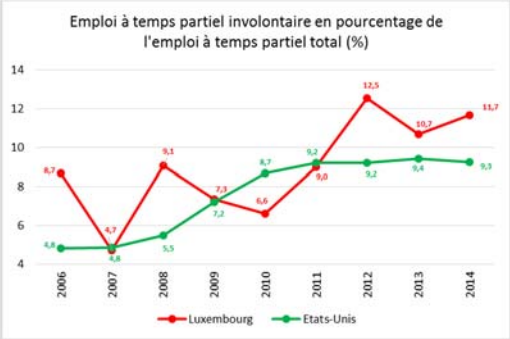

Source : OCDE

Les dernières données disponibles à propos du temps partiel involontaire au sein de la zone euro démontrent que le temps partiel subi a considérablement augmenté depuis 2009 en dépit d'une légère accalmie en 2011. Il est passé d'un quart de l'emploi à temps partiel total à près d'un tiers ce qui signifie concrètement que près d'un travailleur à temps partiel sur trois subit cette situation et souhaiterait travailler plus pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille !

N'oublions pas que pour l'ensemble de ces statistiques sur les différentes conditions de travail, seuls les résidents sont pris en compte. Il est donc fort probable qu'en intégrant les travailleurs frontaliers, le Luxembourg se rapproche sensiblement de la moyenne européenne.

On constate depuis la survenue de la crise que la proportion de salariés en zone euro qui dispose d'un contrat de travail à durée déterminée, elle, est restée stable autour de 15%[12]. Le taux de deuxième emploi est en légère progression.

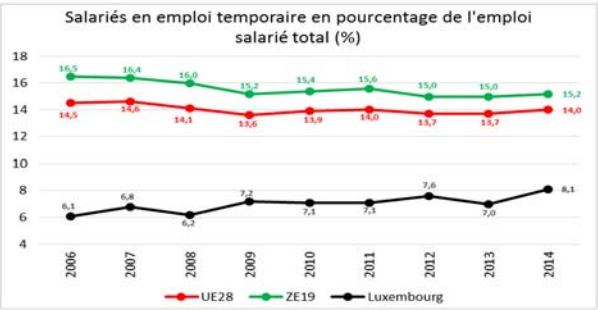

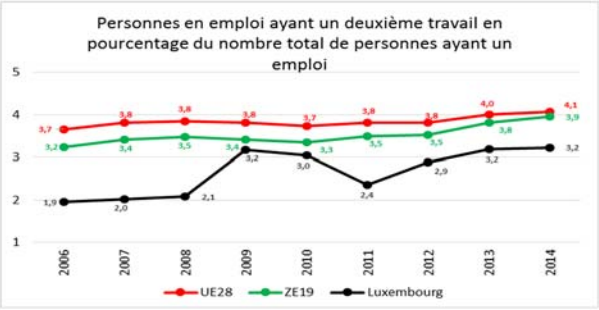

Source: Eurostat

Cette absence d'amélioration de la situation à ce propos ne présage pas d'un signe encourageant pour l'avenir, car elle révèle que la précarité (que la COM reconnait dans son EAC et qu'elle invite à corriger) n'est plus endiguée dans le sillage de l'amélioration de la situation conjoncturelle globale.

Soulignons également que les pays où les conditions encadrant le marché du travail ont été flexibilisées n'ont d'ailleurs pas nécessairement affiché de recul du chômage.

De manière générale, l'IAGS 2016 constate que le rythme des réformes structurelles s'est accéléré depuis la crise. Entre 2000 et 2013, le nombre de réformes visant le marché de l'emploi s'est élevé à pas moins de 130 par an dans l'ensemble de l'UE pour atteindre des pics de 300 à 400 par an en

[12] Lorsque l'on se focalise sur la différenciation par le genre, on constate que ce type de contrat touche davantage les femmes que les hommes avant comme après la crise. Ceci permet de conclure que la récente reprise n'a point endigué ce différentiel et révèle qu'elle n'a pas été le vecteur d'une réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

moyenne plus récemment, pour un total de plus 3.500 réformes (imposition du travail, allocations de chômage et sociales, formation des salaires, protection de l'emploi).

Cette suractivité en matière de réformes devrait, au regard de la conviction européenne, mener à des résultats positifs sur le chômage. Or, comme le graphique suivant le montre, les pays qui se sont le mieux conformés aux attentes des institutions européennes (allègement et flexibilisation des dépenses et de la législation) ne sont pas nécessairement ceux qui affichent les meilleures performances en termes de chômage en fin de période ; au contraire, ceux-ci obtiennent même des taux légèrement supérieurs à la moyenne[13] ! Et les pays relativement plus « réformés » n'ont pas non plus relativement mieux réagi à la crise.

Source : IAGS 2016

Malgré les bémols que cet exercice peut susciter, il tend clairement à indiquer que la politique coordonnée de réformes structurelles du marché de l'emploi a des effets contrastés sur le niveau du chômage et pour le moins faiblement corrélés à ce dernier.

Enfin, si des questions relatives à l'Union bancaire et l'intégration des marchés financiers sont sans doute essentielles, des mesures visant à définanciariser l'économie sont en réalité prioritaires, de manière à remettre la finance à sa place, c'est-à-dire au service du développement de l'entreprise et de l'économie.

La finance a mis à son service les institutions de l'économie réelle. Ce mode de fonctionnement de la finance amène l'économie réelle à dysfonctionner, car la finance dérégulée génère moins d'investissements productifs pour les entreprises, plus d'inégalités salariales et une stagnation salariale orchestrée par un chômage de masse, plus d'inégalités de revenu ou encore plus de crises financières.

Après tout, la dérégulation de la finance n'est qu'une construction politique ; réguler à nouveau les marchés financiers permettrait à la fois de résoudre la question du Parlement non élu qu'ils constituent, qui remplace la démocratie réelle, et de se réapproprier les politiques mises de côté jusqu'à présent par peur de voir fuir les capitaux.

[13] Selon l'IAGS 2016, la corrélation est même encore moins forte lorsque l'on regarde non pas le niveau du chômage mais sa baisse au cours de la période.

B.3. Mettre la dimension sociale au cœur et réenchanter l'Europe

Si, en apparence, l'UE affiche une volonté de se mettre en route vers le triple A social, on le voit, le chemin pour y parvenir sera long et difficile.

Les objectifs sociaux comme l'ancrage de la croissance par le biais de la demande intérieure et la qualité des emplois devraient constituer le fil rouge de toutes les politiques européennes, mais ils manquent clairement à l'appel.

Le système actuel de gouvernance économique ne tient pas compte des principes sociaux européens. Si une première avancée a lieu par l'introduction de trois indicateurs supplémentaires dans le tableau principal de la RMA[14], il ne s'agit là que d'un premier pas largement insuffisant pour un tant soit peu réenchanter le projet européen.

L'utilité et l'urgence de mesures concrètes de justification et de légitimité sociales de l'intégration européenne ne peuvent désormais plus être niées. À l'heure de la montée des populismes et de la défiance non seulement vis-à-vis des compétences de l'Europe mais tout simplement de son essence, il convient de ne pas sous-estimer l'importance politique de projets concrets en faveur de plus de cohésion sociale en Europe.

Dans cet esprit, le rôle de la protection sociale ne doit pas être limité au soutien des plus démunis ; elle doit également constituer un instrument à la fois de péréquation et de protection en cas d'accident de la vie. Le démantèlement des systèmes sociaux auquel pousse la technocratie budgétaire et la précarisation croissante de l'emploi sont désastreux non seulement en termes sociaux mais aussi économiques ; ils dépriment la consommation et la demande. Le revenu du capital, favorisé par l'actuel modèle de croissance induite par les profits, dispose d'une propension moindre à être consommé que le revenu du travail et, a fortiori, que les revenus inférieurs de l'échelle de rémunération.

Tandis que le chômage est au plus haut, il paraît essentiel et prioritaire aux yeux de l'OGBL, du LCGB et de la CGFP d'améliorer et de consolider la gouvernance européenne en fixant des critères sociaux de convergence et de stabilité, dont la valeur et l'importance seraient à pied d'égalité avec les critères de Maastricht, ainsi que des règles d'harmonisation fiscale sérieuses.

Il conviendrait ainsi d'introduire davantage et de meilleurs indicateurs sociaux en rapport avec le marché du travail, par exemple, un indicateur sur le travail décent se référant en particulier au taux, à l'évolution et au nombre d'emplois à bas salaires, des indicateurs sur le taux des relations de travail instables liées à des emplois de très courte durée et sur le taux d'emplois ne représentant qu'un petit nombre d'heures.

Alors que les salaires européens sont atones depuis la crise et mis sous une intense pression depuis de nombreuses années, un standard européen pour un salaire minimum serait la première des mesures d'un sérieux plan de relance coordonné par la demande intérieure ; maintenant que 22 sur 28 ÉM en sont dotés, un rien nous sépare de cet objectif qui aurait, outre l'avantage de combattre la pauvreté et les inégalités et de dynamiser la consommation finale des ménages, aussi celui de fournir une norme de « compétitivité » salariale par rapport à laquelle se positionner.

L'OGBL, le LCGB et la CGFP recommandent aussi d'adopter des normes juridiques contraignantes en matière sociale qui ne soient pas subordonnées aux critères de compétitivité et de marché libre et non faussé : protection et amélioration des droits des salariés, un modèle social européen incluant davantage les partenaires sociaux plutôt que moins, une justice économique et sociale, des emplois de qualité et des salaires décents, des critères de convergence sociale et le respect de l'autonomie des partenaires sociaux en matière de négociations collectives. Normes, il est vrai, à contre-courant de l'évolution économique et sociale eurolibérale des dernières décennies.

[14] Taux d'activité, taux de chômage de longue durée et des jeunes.

II. La situation luxembourgeoise

A) L'avis de la Commission sur le projet de budget 2016

"Overall, the Commission is of the opinion that the Draft Budgetary Plan of Luxembourg, which is currently under the preventive arm, is compliant with the provisions of the Stability and Growth Pact"

B) Le Luxembourg dans le Rapport sur le mécanisme d'alerte 2016

Aucun déséquilibre macroéconomique n'avait été constaté au Luxembourg lors du précédent cycle de la PDM. Dans le tableau de bord actualisé, un certain nombre d'indicateurs dépassent le seuil indicatif, à savoir la dette du secteur privé, le taux de croissance des passifs du secteur financier et le taux de chômage des jeunes, dans un contexte de chômage relativement faible toutefois. La croissance des coûts salariaux unitaires aurait même marqué le pas en 2014, en partie du fait de l'amélioration de la productivité, contribuant ainsi à d'importants gains de parts de marché à l'exportation. Le prix des logements (surévalué mais toujours en hausse) doit faire l'objet d'un suivi minutieux.

« Dans l'ensemble, la lecture économique du tableau de bord met en évidence une amélioration progressive de l'environnement économique et des risques réduits. La Commission n'entend donc pas, à ce stade, approfondir son analyse dans le cadre de la PDM. »

C) Le Luxembourg dans le Rapport conjoint sur l'emploi 2016

Si la Commission accorde au Grand-Duché un satisfecit en matière budgétaire, l'exécutif européen se doit de nuancer la situation luxembourgeoise au regard de l'emploi et en matière sociale.

En effet, la Commission souligne qu'au Luxembourg le taux de jeunes relevant de la catégorie « NEET », c'est-à-dire qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, a progressé et note que « *l'indicateur d'inégalités révèle qu'il existe des problèmes à surveiller* ». L'exécutif précise que bien que le Luxembourg se situe dans la fourchette basse en matière de taux de « NEET », il connaît des variations annuelles nettement supérieures à la moyenne de l'Union européenne.

En matière fiscale, des augmentations relativement fortes ont été constatées par la Commission au Luxembourg. Cela renvoie à la hausse des taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 2 points de pourcentage sur tous les produits, à l'exception de ceux taxés au taux super-réduit. Pour la Commission, des réductions de la pression fiscale, financées de manière adéquate, se traduiraient par une augmentation de la demande et de la croissance, favoriseraient la création d'emplois et contribueraient au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

Un cas inquiétant mis en lumière par la Commission est celui de l'augmentation des inégalités de revenus qui a été, au Luxembourg, nettement supérieure à la moyenne européenne en 2013.

Selon la Commission, « *la pression fiscale n'a diminué que dans 8 pays pour les deux niveaux de revenu, les plus fortes baisses se situant au Royaume-Uni et en France. Au contraire, des augmentations relativement fortes ont été constatées à Malte (pour la catégorie de 100 % [du salaire moyen], mais à partir d'un niveau peu élevé) et au Luxembourg, au Portugal, en Slovaquie, en Hongrie et en Irlande (pour la catégorie de 67 % comme pour celle de 100 %, mais à partir d'un niveau peu élevé dans le cas de l'Irlande). Ces tendances sont un sujet de préoccupation, compte tenu des taux de chômage toujours élevés dans de nombreux États membres. Des réductions de la pression fiscale, financées de manière adéquate, se traduiraient par une augmentation de la demande et de la croissance, favoriseraient la création d'emplois et contribueraient au bon fonctionnement de l'UEM.*

Graphique n° 12: Évolution de la pression fiscale entre 2010 et 2014

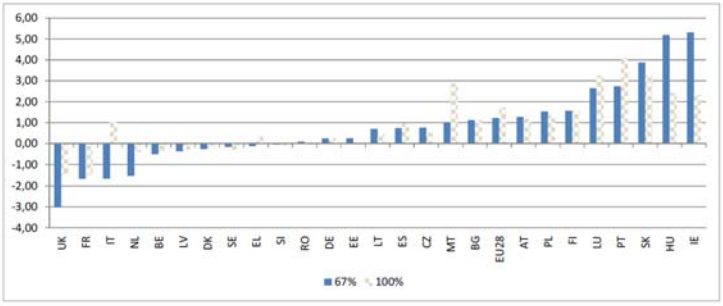

Source: base de données CE-OCDE sur les impôts et les prestations. Note: Les données correspondent à des ménages à revenu unique (sans enfant). Les données sont de 2013 au lieu de 2014 dans le cas de la Bulgarie, de la Lettonie, de Malte et de la Roumanie. [15]

[…]

<u>L'on note aussi une augmentation des inégalités de revenus nettement supérieure à la moyenne au Luxembourg en 2013, bien que pour ce pays, le niveau demeure relativement plus faible ».</u>

Graphique n° 19: Les inégalités (ratio S80/S20), telles qu'elles figurent dans le tableau de bord d'indicateurs en matière sociale et d'emploi

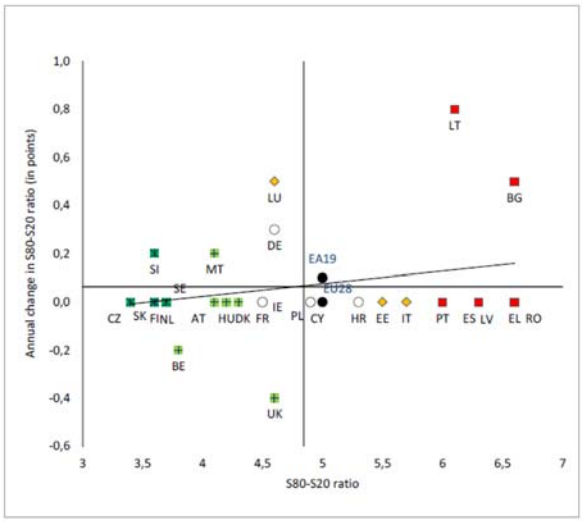

Source: Eurostat, EU-SILC (calculs de la DG EMPL). Période: niveau de 2013 et évolution 2012–2013.
Note: les axes sont centrés sur la moyenne non pondérée de l'UE-28. L'EU-28 et la ZE19 correspondent aux moyennes pondérées respectives. La légende figure dans l'annexe. Les modifications non significatives du point de vue statistique sont fixées à zéro. Pour les informations d'ordre méthodologique, consulter l'annexe.

[15] Note de lecture : est comparée ici l'imposition d'un célibataire sans enfant dont le revenu équivaut à 67% et à 100% du salaire moyen. La pression fiscale est composée, d'une part, de l'impôt sur le revenu des salariés et, d'autre part, des cotisations que les employeurs et les employés versent à la sécurité sociale.

D) Commentaires de l'OGBL, du LCGB et la CGFP sur la situation luxembourgeoise

D.1. Finances publiques

Rappelons, si besoin en est, que le Luxembourg respecte tous les critères budgétaires existant au niveau européen et constitue un élève-modèle en la matière.

Les critères à respecter par le Luxembourg en matière budgétaire

Critères	Seuil	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solde nominal	- 3% du PIB	0,7	1,4	0,1	0,5	0,5	0,8	0,7
Solde structurel°	- 0,5% du PIB	2,3 (2,1)	1,4 (2,3)	0,7 (0,7)	0,6 (0,9)	0,3 (0,9)	0,5	0,5
Objectif de moyen terme (OMT) structurel pour GDL°	0,5% du PIB	2,3 (2,1)	1,4 (2,3)	0,7 (0,7)	0,6 (0,9)	0,3 (0,9)	0,5	0,5
Évolution annuelle du solde structurel (si OMT pas respecté)	0,5% du PIB	-	-	-	-	-	-	-
Croissance des dépenses totales ajustées (admises par Commission pour GDL)*°	seuil (%)	*1,76*	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
	prévu	>	2,3	4,5	3,7	2,8	2,8	3,3
Dette publique	60% du PIB	23,4	23	22,3	23,9	24,4	24,4	24,5
Dette publique > 60%	Réduire l'écart d'1/20e par année	-	-	-	-	-	-	-

° Hors parenthèses, les prévisions de la LPFP, entre parenthèses, les prévisions d'automne 2015 de la Commission européenne. *° En vertu des prévisions nationales 2016-2019, les plus-values de dépenses seraient supérieures à 0,5% du PIB, ce qui serait perçu comme un « écart important » au sens des Pactes de stabilité et budgétaire. Toutefois, cette règle n'est actuellement pas applicable au GDL, et cet écart peut être compensé par des mesures discrétionnaires sur le plan des recettes si elles sont (en passe d'être) ancrées dans une loi.

Source : Avis de la CSL sur le projet de budget de l'État 2016

Si le Luxembourg respecte les critères au niveau du solde structurel, il y a néanmoins à relativiser cette notion du fait de sa non-fiabilité. Déjà les données pour les années antérieures sont souvent encore fortement révisées, alors il semble inconcevable qu'on puisse baser une politique budgétaire sur les résultats à attendre au niveau du solde structurel des années prochaines.

En comparaison européenne, le Luxembourg affiche l'excédent le plus élevé des Administrations publiques derrière le Danemark. La situation du Luxembourg est cependant bien plus enviable que la situation danoise car le Danemark affiche cet excédent après 5 années de déficits consécutifs alors que le Luxembourg est quant à lui dans une situation excédentaire depuis 2011.

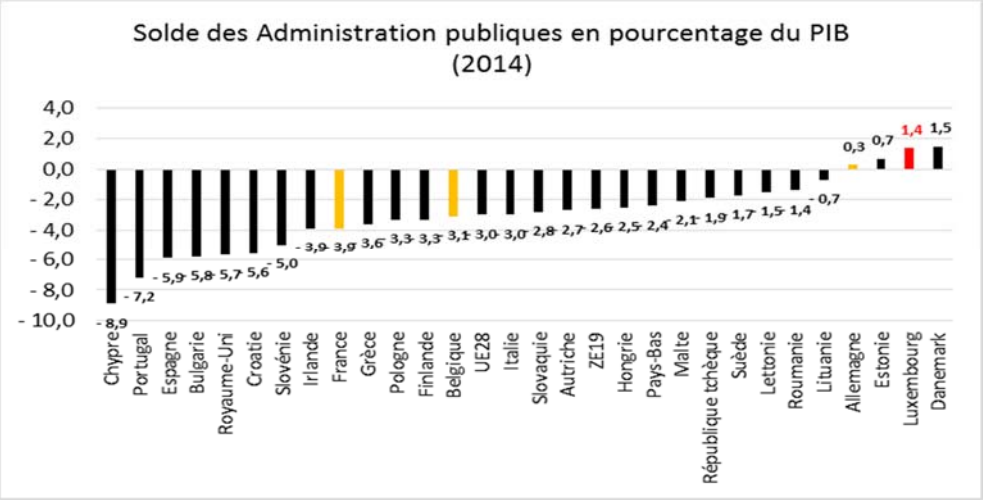

Source : Eurostat

Bien que l'épargne de l'Administration centrale, c'est-à-dire le solde de son compte courant, soit excédentaire, cette dernière est réputée déficitaire du fait d'un taux d'investissement public massif dans l'économie, ce qui rend son compte de capital déficitaire et réduit en conséquence sa capacité globale de financement (déficit de -0,5%).

Solde des administrations en pourcentage du PIB (2014)

	Administrations publiques	Administration centrale	Administrations locales	Sécurité sociale	Etats fédérés
UE 28	-3,0	-2,7	0,0	-0,1	-0,1
ZE 19	-2,6	-2,2	0,0	-0,1	-0,2
Belgique	-3,1	-2,5	-0,2	0,0	-0,4
Bulgarie	-5,8	-5,8	0,0	0,1	
République tchèque	-1,9	-2,1	0,2	-0,1	
Danemark	1,5	1,3	0,2	0,0	
Allemagne	0,3	0,3	-0,1	0,1	0,0
Estonie	0,7	0,4	0,0	0,3	
Irlande	-3,9	-3,9	0,0		
Grèce	-3,6	-4,3	0,3	0,4	
Espagne	-5,9	-3,7	0,6	-1,0	-1,7
France	-3,9	-3,4	-0,2	-0,4	
Croatie	-5,6	-5,9	0,1	0,3	
Italie	-3,0	-3,3	0,1	0,1	
Chypre	-8,9	-8,7	0,0	-0,2	
Lettonie	-1,5	-1,7	-0,2	0,4	
Lituanie	-0,7	0,5	0,1	-1,2	
Luxembourg	1,4	-0,5	0,3	1,6	
Hongrie	-2,5	-4,0	1,4	0,1	
Malte	-2,1	-2,1	0,0		
Pays-Bas	-2,4	-1,1	-0,3	-0,9	0,0
Autriche	-2,7	-2,8	0,0	0,1	0,0
Pologne	-3,3	-2,1	-0,2	-1,0	
Portugal	-7,2	-7,9	0,3	0,5	
Roumanie	-1,4	-2,1	0,5	0,2	
Slovénie	-5,0	-5,1	-0,1	0,2	
Slovaquie	-2,8	-2,6	-0,1	-0,1	
Finlande	-3,3	-3,9	-0,8	1,3	
Suède	-1,7	-1,4	-0,4	0,1	
Royaume-Uni	-5,7	-5,6	-0,1		

Note : en grisé, les valeurs supérieures au Luxembourg. En rouge, les valeurs négatives
Source : Eurostat

Le Luxembourg avec une dette publique qui ne représente que 23,0% de son PIB en 2014, présente une situation tout à fait exemplaire en comparaison européenne d'une part, mais aussi à l'égard des critères de convergence édictés dans le cadre de la mise en place de l'Union économique et monétaire européenne[16], d'autre part. Le graphique ci-après permet d'illustrer ce fait car il apparaît que notre économie n'est devancée que par un seul pays l'Estonie.

[16] L'article 121 du traité instituant la Communauté européenne récapitule les quatre critères que les États doivent respecter pour maintenir l'union économique et monétaire.

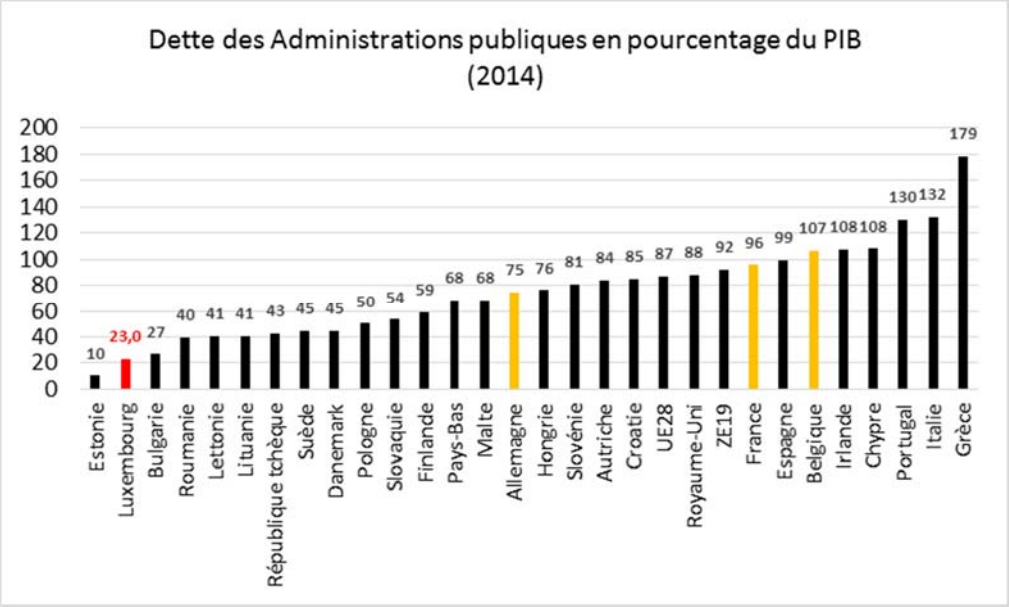

Source : Eurostat

Par ailleurs, le critère de la dette retenu dans le cadre budgétaire européen est bien une dette brute qui ne tient pas compte du patrimoine, particulièrement financier, de l'État. En la matière, si l'on prend en considération son patrimoine, le classement luxembourgeois peut aussi être qualifié d'excellent puisqu'un seul pays (la Finlande) dispose d'un patrimoine supérieur.

Comme l'illustre le graphique ci-après, au deuxième trimestre 2015, la quasi-totalité des pays de l'EU-28 affichait une position nette de leurs finances publiques négative, ce qui signifie que leur dette excédait leurs avoirs financiers. ***A contrario*, au Luxembourg, les Administrations publiques disposaient, déduction faite de la dette, de l'équivalent de 46% du PIB (23,2 milliards d'euros), un seul pays faisant mieux (la Finlande)!**

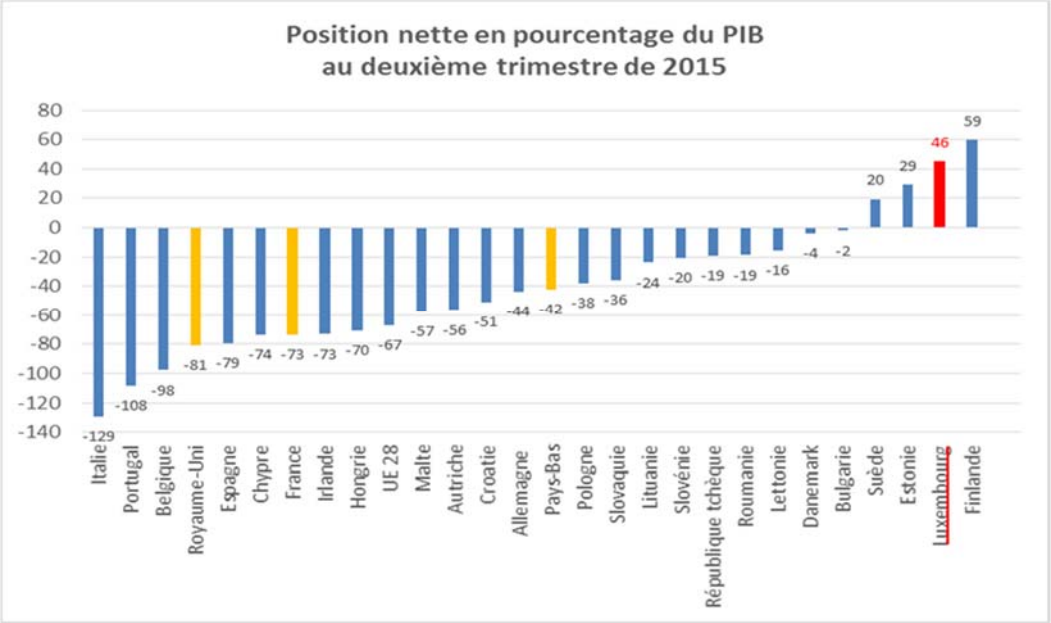

Source : Eurostat

D.2. Performances économiques

Croissance du PIB

Au regard de ses excellentes performances en termes de croissance annuelle, le Luxembourg fait partie des meilleurs élèves de la classe européenne. Ainsi, que ce soit en termes nominaux ou en volume, le Luxembourg figure parmi les pays ayant le plus progressé depuis 2008. L'introduction du SEC 2010 n'a nullement nuit à cette position de notre économie nationale parmi les autres économies de l'UE 28, comme en témoignent les deux graphiques ci-dessous.

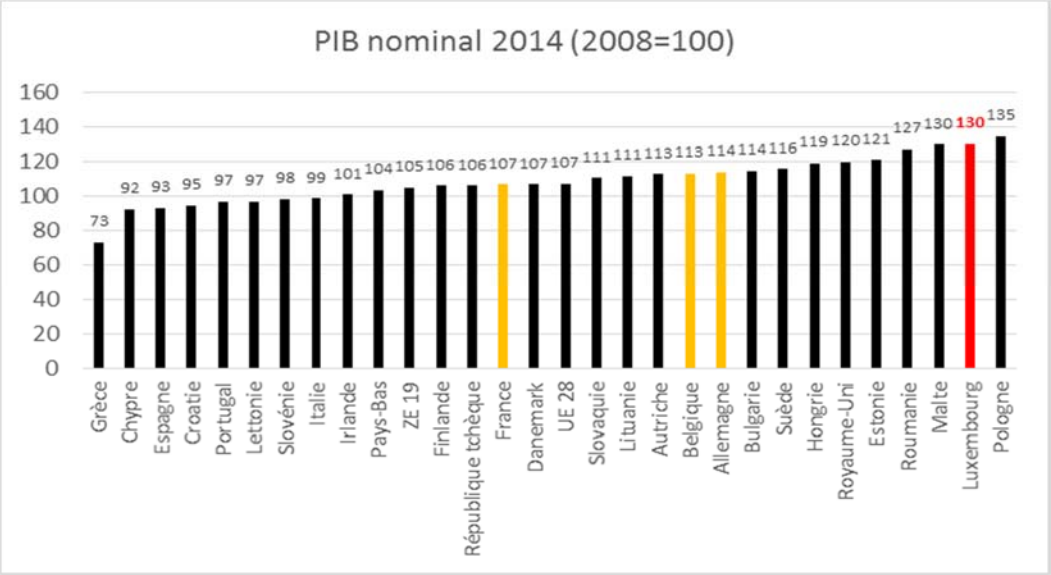

Source : Eurostat

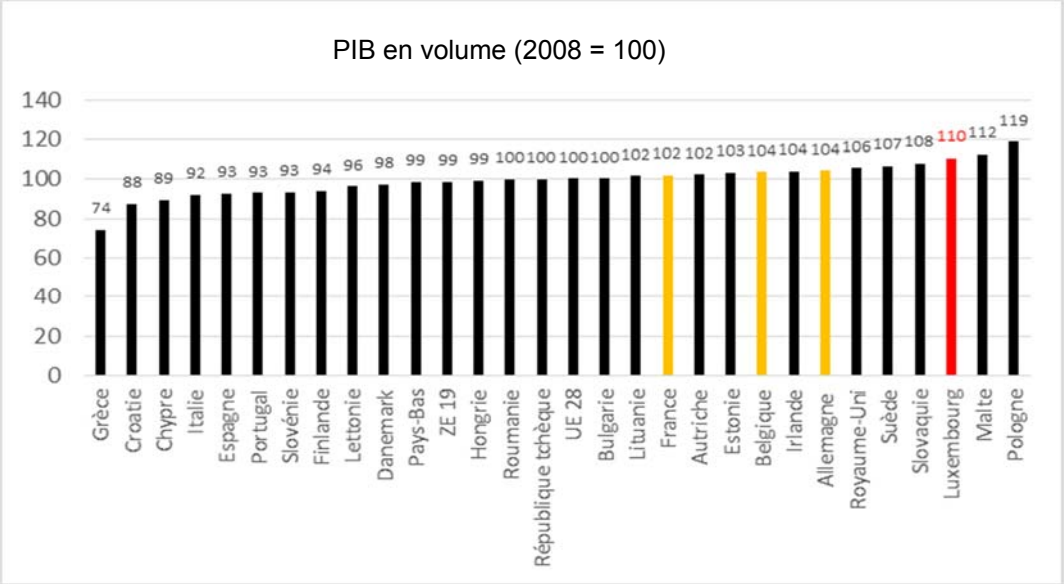

Source : Eurostat

Les dernières données disponibles pour 2014 témoignent du dynamisme exceptionnel du Luxembourg vis-à-vis de ses principaux partenaires. En effet, que ce soit en volume ou en valeur, notre économie présente des performances absolument exemplaires et surtout vis-à-vis des économies limitrophes avec lesquelles il réalise l'essentiel de ses échanges commerciaux.

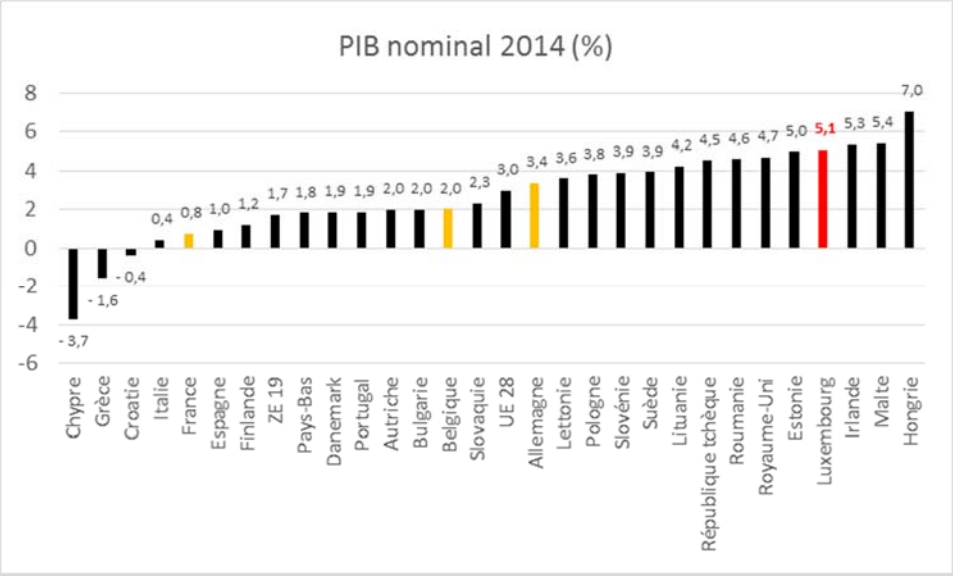

Source : Eurostat

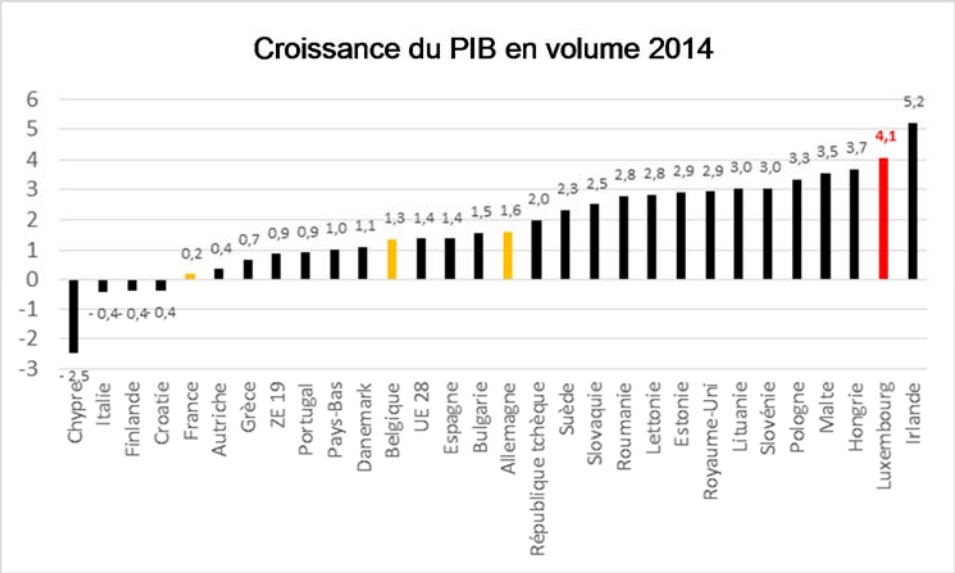

Source : Eurostat, Statec

Sur les trois premiers trimestres de 2015, le Luxembourg a connu une croissance exceptionnelle de 5,4% de son PIB en volume. Il s'agit du troisième taux le plus fort en Europe, loin devant les pays voisins et les moyennes européennes.

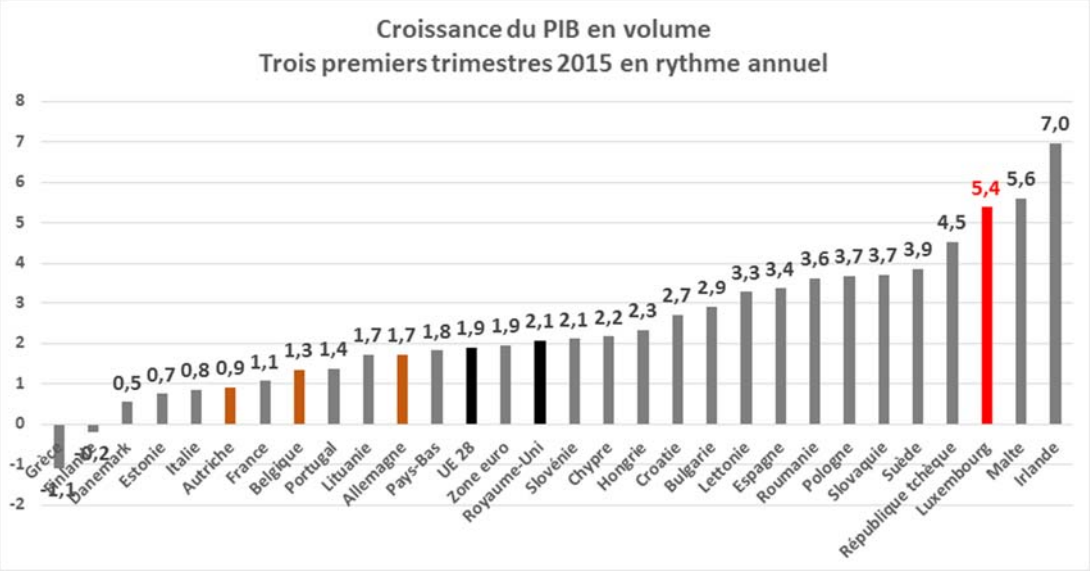

Note : données désaisonnalisées et corrigées des jours ouvrables, sauf pour l'Irlande et la Slovaquie
Source : Eurostat

Sur base des trois premiers trimestres, cela nous donne un <u>acquis de croissance de 4,8%</u> (croissance totale de l'année si le dernier trimestre ne fait pas de croissance par rapport au troisième). Le même constat peut être fait, troisième position, loin devant les pays voisins et l'ensemble de l'Europe.

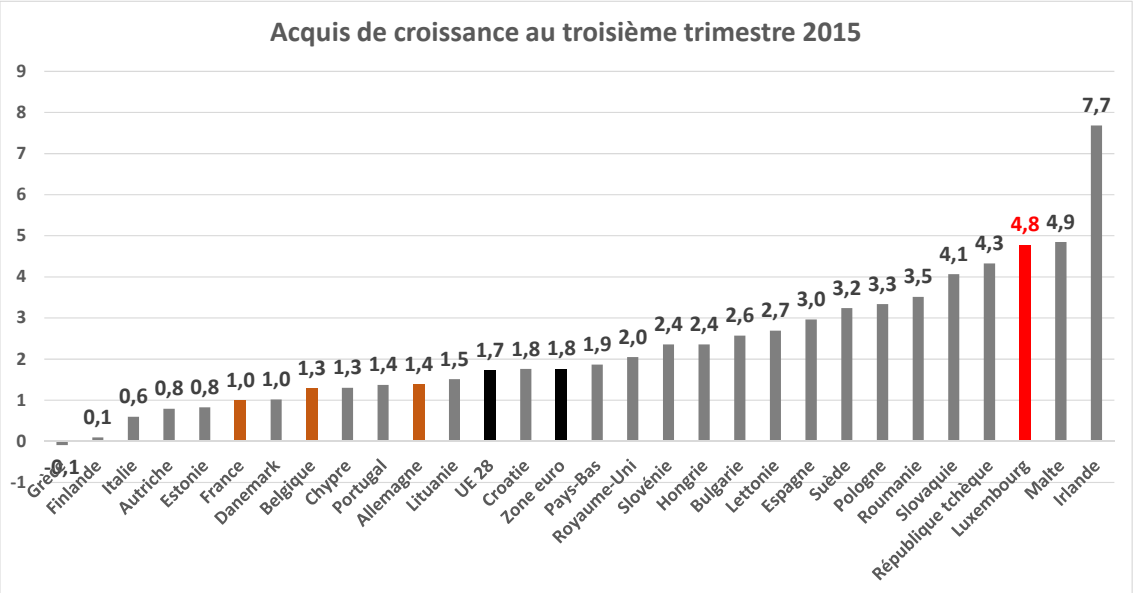

Source : Eurostat

Si l'on compare la croissance luxembourgeoise à celle de la zone euro depuis le début des années 2000, le constat qui s'impose est que le Luxembourg a repris ses bonnes vieilles habitudes d'avant crise avec une large surperformance. Mieux encore, de 2013 T1 à 2015 T3, soit près de trois années, le Luxembourg a eu en moyenne un taux de croissance de 3,8 points supérieur à celui de la zone euro.

Il faut remonter à l'avant crise pour constater un tel phénomène. En effet, en 2007, le Luxembourg avait devancé la zone euro de 5 points. Cependant, il ne s'agissait que d'une période de 4 trimestres. Si l'on élargissait cette période à 2005-2007, soit une période équivalente, le différentiel n'était « que » de 2,8 points.

<u>Au vu de ces chiffres, on peut dire que le Luxembourg est sorti bien plus renforcé de la crise que l'ensemble de ses partenaires économiques.</u>

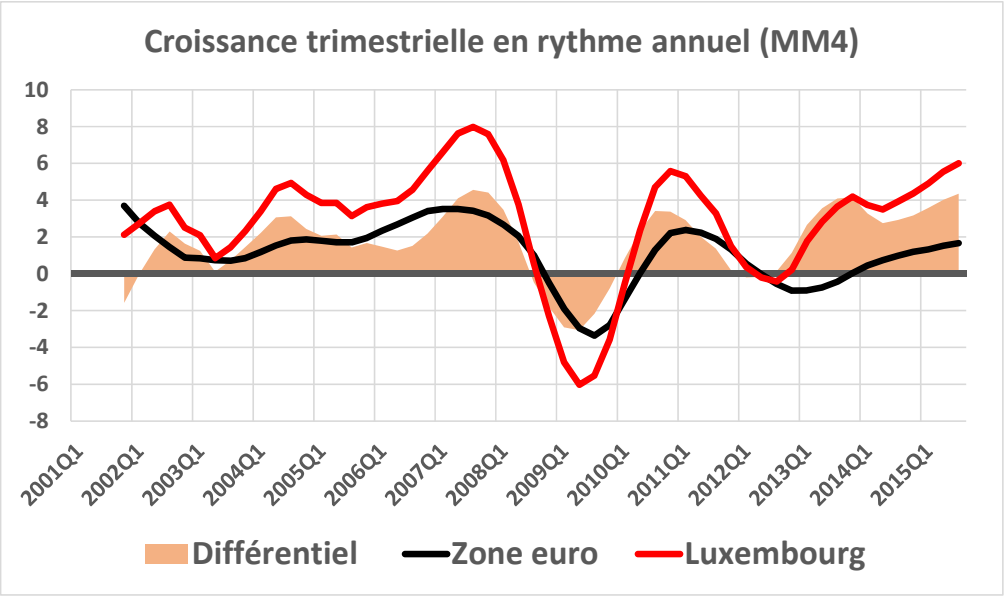

Source : Eurostat

Si les arguments précédents ne suffisaient pas, le graphique ci-dessous compare l'évolution du PIB de la zone euro avec celui du Luxembourg depuis le premier trimestre 2008, soit le plus haut avant la crise. Alors que le Luxembourg est 13,5% au-dessus de son plus haut d'avant crise, la zone euro n'a (quasiment) pas progressé.

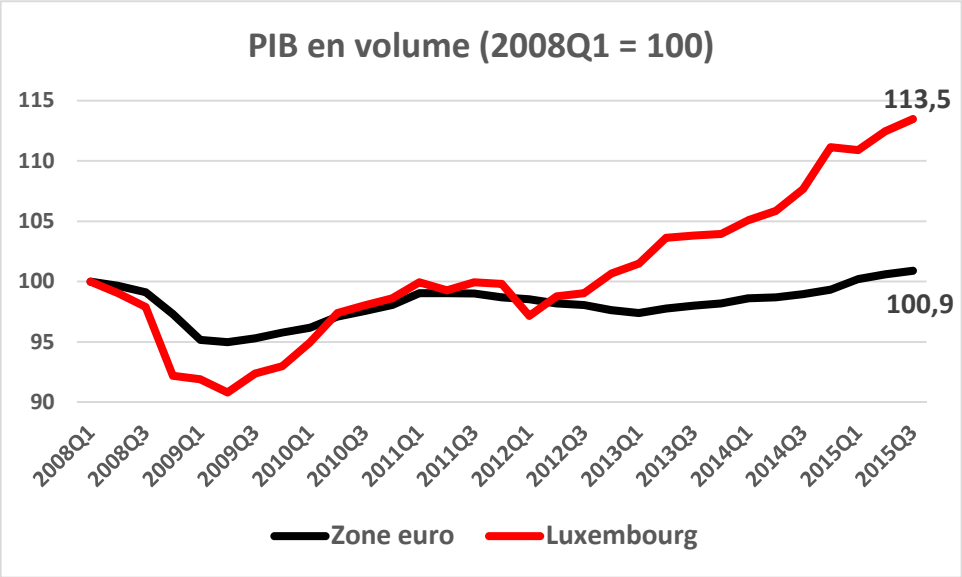

Source : Eurostat (données désaisonnalisées et corrigées des jours ouvrables)

Inflation

Depuis 2010, le Luxembourg enregistre une inflation globalement en ligne avec celle affichée par l'Union européenne. Notre économie n'apparaît donc pas comme une exception caractérisée par une inflation structurellement supérieure aux autres économies européennes, et le Luxembourg ne peut, à ce titre, être accusé de perdre de la compétitivité. Plus encore, on observe une véritable convergence de l'inflation luxembourgeoise vers le taux moyen de l'UE-28 depuis 5 ans.

Cette évolution à la fois convergente et à la baisse depuis 2011 est d'ailleurs particulièrement préoccupante car désormais le Luxembourg se situe lui aussi comme la plupart des pays de la zone euro très largement sous le seuil de 2,0% que la BCE[17] souhaite voir « approché » par les États membres de sa zone monétaire.

En effet, il convient ici de rappeler que la BCE a pour objectif de maintenir les taux d'inflation de la zone euro sous le seuil de 2,0% mais elle tempère cet objectif en rajoutant que les taux d'inflation doivent rester proches de ce seuil de 2,0%[18]. Ainsi, n'en déplaisent à certains, la situation actuelle n'est pas souhaitable et elle n'est point le reflet d'un quelconque gain de compétitivité car elle pourrait aboutir à une déflation si elle se poursuit.

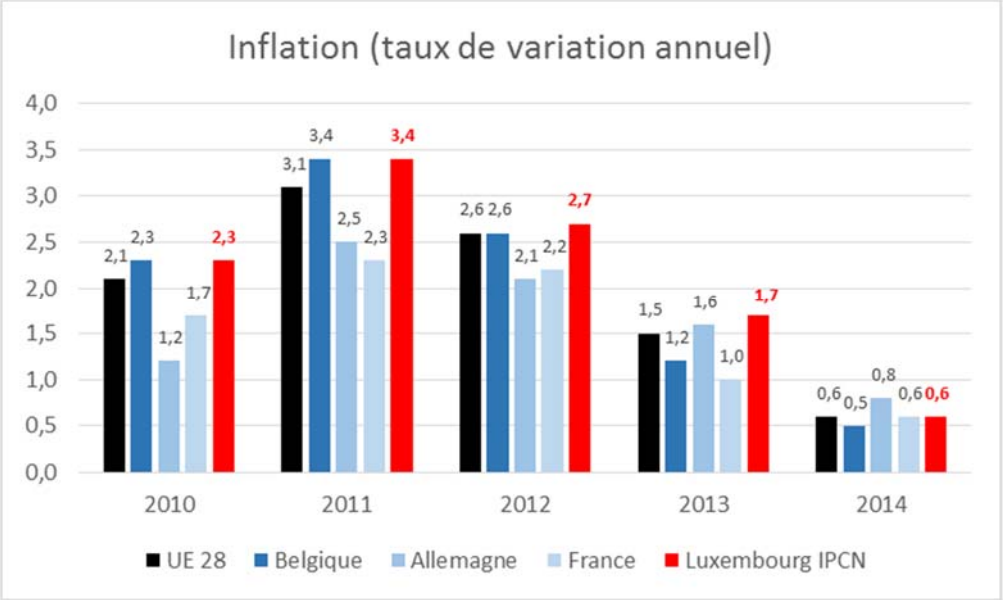

Source : Eurostat, Statec

En termes d'inflation, entre 2000-2014, le Luxembourg a connu une inflation annuelle moyenne de 2,2%, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne de l'UE et légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro (tirée par le bas par l'Allemagne qui pèse à elle seule 1/3 de la zone euro).

[17] BCE : Banque centrale européenne.
[18] Traité sur le fonctionnement de l'UE ; Chapitre 2 : politique monétaire ; Article 127.
« L'objectif principal du Système européen de banques centrales, ci-après dénommé «SEBC», est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, tels que définis à l'article 3 du traité sur l'Union européenne. »

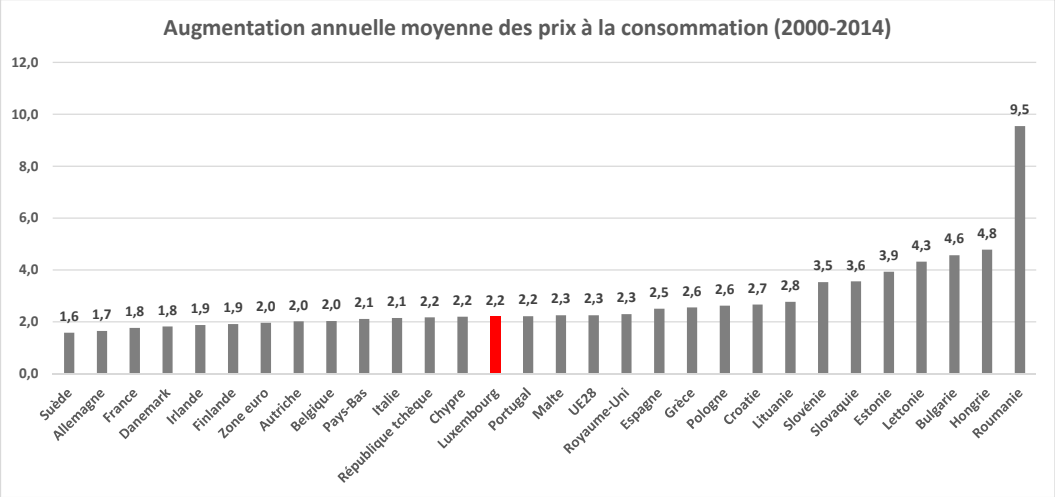

Source : Eurostat

Rappelons que par rapport à sa croissance économique largement supérieure à la moyenne européenne, l'inflation (certainement liée à la croissance) apparaît extrêmement faible.

D'ailleurs, affirmer que l'inflation est un indicateur de compétitivité c'est oublier la définition même de cet indicateur qui vise à mesurer l'évolution des prix des produits consommés par les ménages et non par les entreprises. D'ailleurs, l'analyse des pondérations de l'IPCN lesquelles sont présentées ci-après permet de se rendre compte que l'IPCN ne reflète ni les consommations intermédiaires ni les investissements que les entreprises sont susceptibles d'engager dans leur processus de production.

En outre, l'IPCN inclut des biens et des services qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité comme par exemple les articles d'habillement. Il est facile de se rendre compte à partir de ce dernier exemple que bien que les entreprises puissent acheter des vêtements, il ne s'agit pas de prêt à porter en tant que tel mais de vêtements à vocation professionnelle comme des vêtements de protection qui sont bien souvent fabriqués par des entreprises spécialisées dans ces catégories de vêtements spécifiques.
Plus encore, bien que certains biens et services soient à la fois consommés par les ménages et les entreprises, il existe des différences de tarifications qui sont appliquées selon la nature de l'entité qui achète ces biens ou services.

Par conséquent, l'inflation telle que mesurée par l'IPCN ne correspond pas forcément à celle à laquelle doivent faire face les entreprises en raison d'une part, de disparités de consommations entre ces groupes d'agents économiques et, d'autre part, à cause des tarifications différenciées qui sont appliquées pour certains biens et services.

Par ailleurs, de fait, les augmentations de prix peuvent certes résulter des augmentations des coûts de production et de distribution mais elles peuvent aussi être le fruit d'une décision stratégique des producteurs en vue de profiter d'une hausse des prix internationaux ou encore d'une volonté de profiter d'une position dominante en vue d'augmenter les marges.

Productivité

Cela ne surprendra personne, le Luxembourg disposait en 2014 du niveau de productivité le plus élevé d'Europe avec 110.300 euros par emploi :

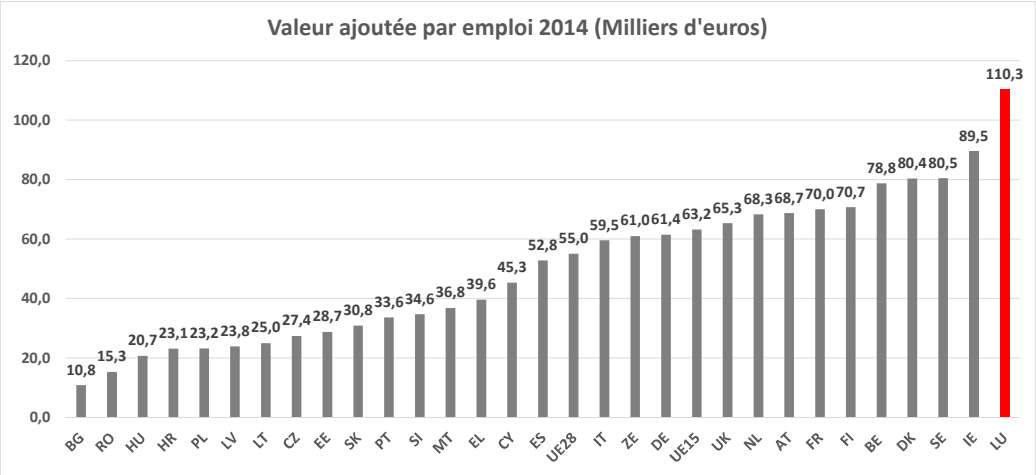

Source : Eurostat

Mieux !!! Par rapport à la zone euro, espace avec lequel nous partageons la même monnaie, la première place du Luxembourg s'est même renforcée : en effet, <u>en 2000, le niveau de productivité luxembourgeois était de 69% supérieur à la moyenne de la zone euro, en 2014, il l'était de 81%.</u>

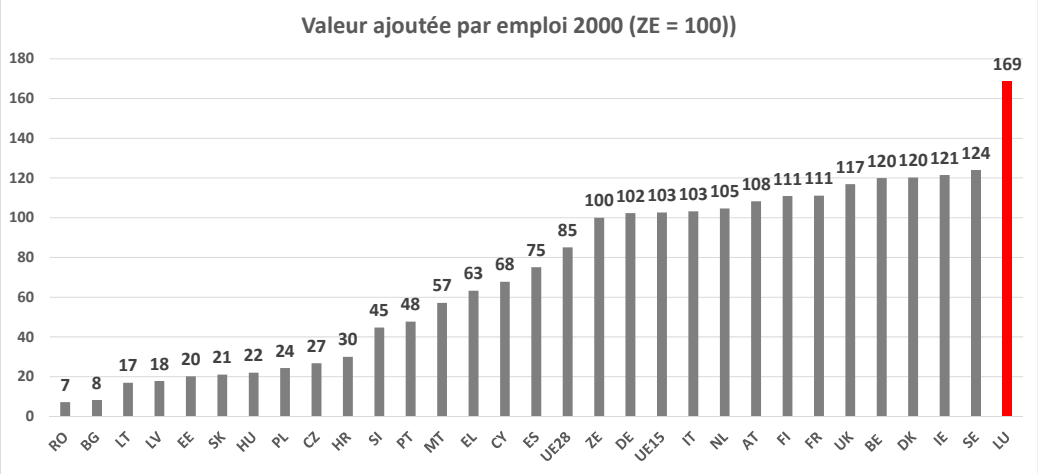

Source : Eurostat

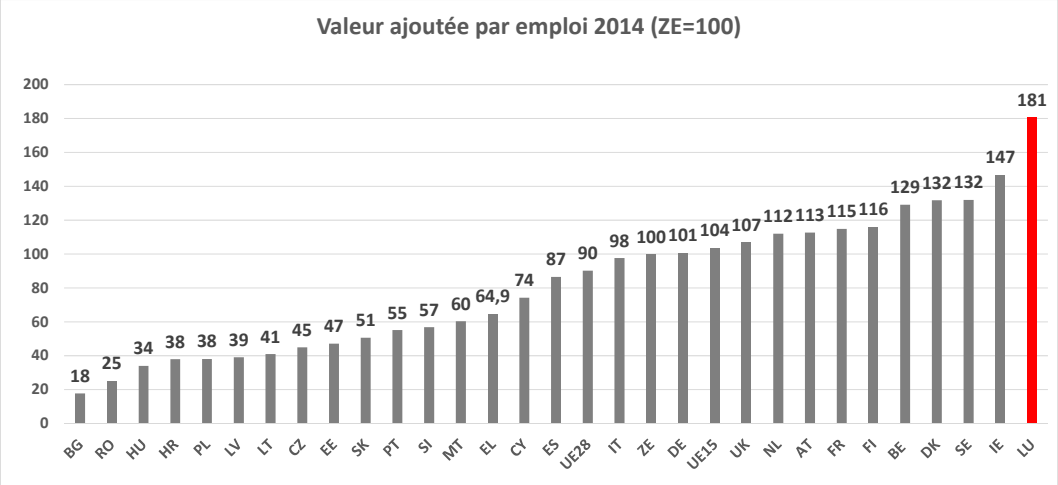

Source : Eurostat

Une analyse sectorielle plus fine pourrait s'avérer utile en la matière, car en réalité la performance luxembourgeoise en matière de productivité est globalement tirée vers le haut par la quasi-totalité des branches et non pas par la seule branche financière.

Productivité ou pas, l'indicateur ultime de performance ne serait-il pas la marge qu'apporte chaque emploi à son entreprise ? En l'occurrence, il s'agit de l'EBE[19] (valeur ajoutée diminuée de la rémunération du travail) apporté par chaque emploi.

Comme l'illustre le graphique suivant, le Luxembourg figure en tête de la rentabilité par emploi.

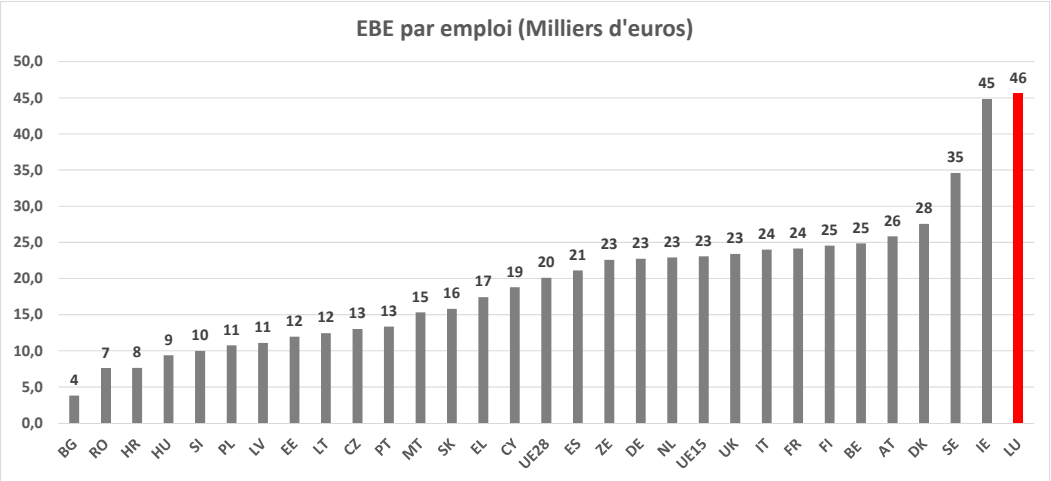

Source : Eurostat

D.3. Les investissements

La Commission européenne constate dans son examen annuel de la croissance que *« la demande intérieure et l'investissement doivent être stimulés surtout dans les pays qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire ou d'un excédent important des comptes courants, ou dans lesquels les pressions en faveur du désendettement sont moindres »*.

Relancer de nouveaux investissements en Europe de manière coordonnée, simultanée et uniforme constitue en effet une nécessité !

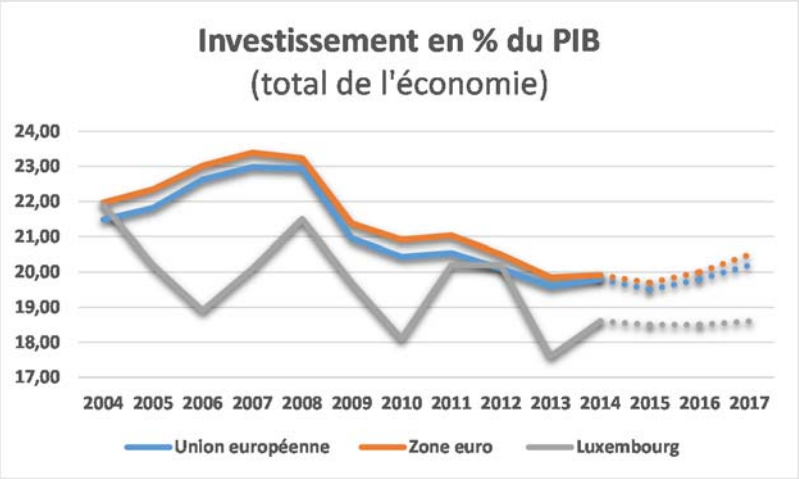

Source : Eurostat, Statec

Le Luxembourg, qui fait partie des pays qui *« disposent d'une marge de manœuvre »* a suivi la même tendance, sur le plan de l'ensemble de l'économie, et se situe même en retrait de la moyenne européenne.

[19] Excédent d'exploitation brut ; le calcul ayant été réalisé à partir des données Eurostat en 10 branches, il n'intègre pas les impôts mois subventions sur la production (non disponible). Cependant, le Luxembourg est le pays où ces impôts sur la production sont les plus faibles et ne concernent que (ou presque) la taxe d'abonnement sur les sociétés et donc le secteur financier. Leur intégration ne ferait en fait que renforcer le positionnement du Luxembourg.

Certes, l'investissement public luxembourgeois se caractérise par un niveau supérieur à ce qui se pratique en Europe, mais il a néanmoins également marqué le pas, particulièrement en fin de période du fait d'une stratégie européenne dite de sortie (*exit strategy*) trop hâtive et des règles budgétaires européennes à la fois rigides et procycliques, visant à réduire les déficits publics bien que l'économie peine toujours[20].

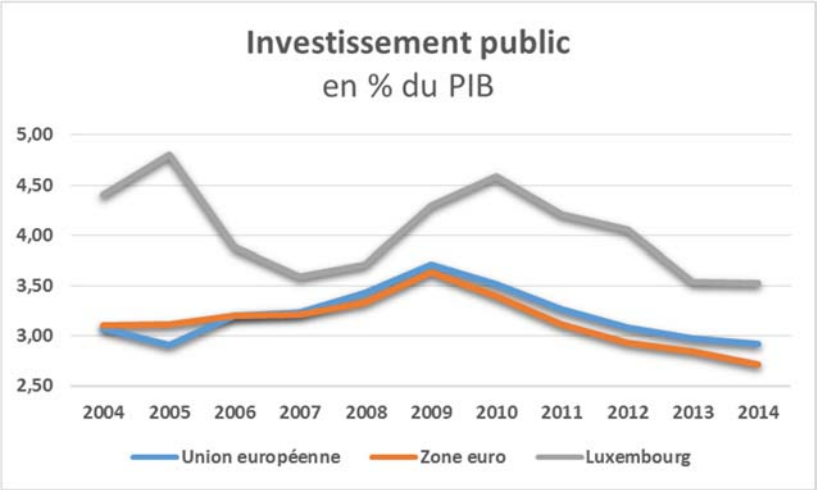

Source : Eurostat, Statec

C'est du côté de l'investissement privé que se trouve l'explication à la sous-performance du Luxembourg où les sociétés ont décroché de la moyenne européenne, la formation de capital fixe luxembourgeoise étant grosso modo imputable à 90% aux sociétés non financières.

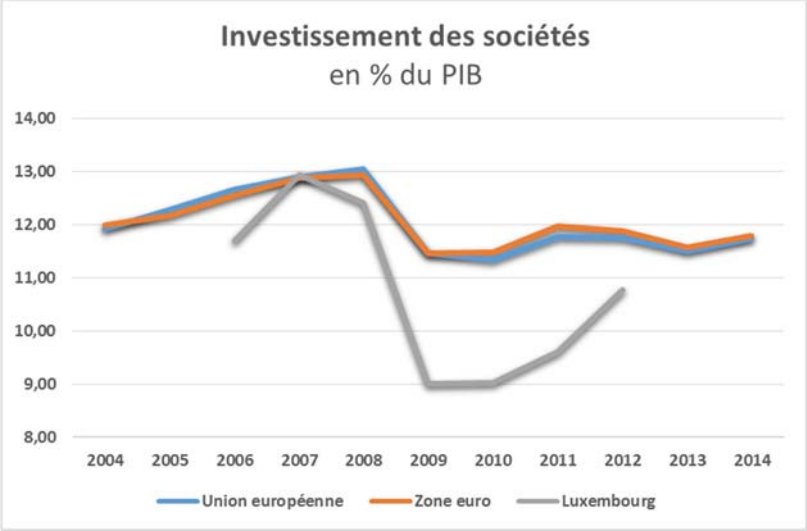

[20] L'écart de production en Europe est toujours négatif dans les prévisions macroéconomiques de la Commission pour 2015-2017 (respectivement - 1,4, - 0,8 et - 0,2%).

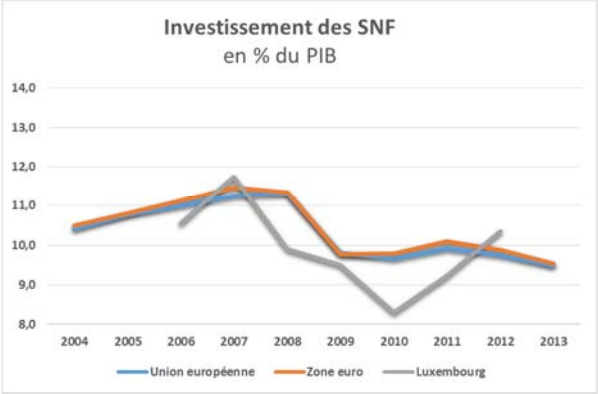

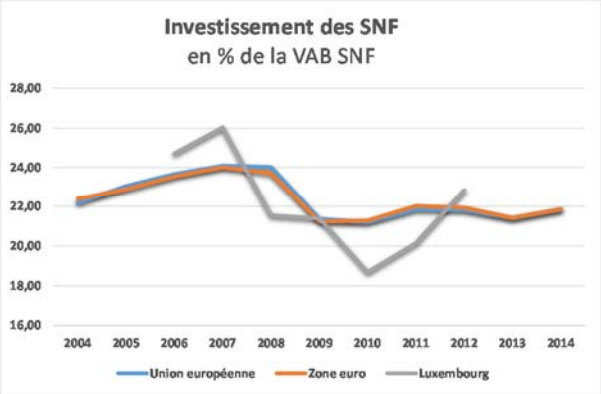

Source : Eurostat, Statec

Les ménages luxembourgeois ont d'ailleurs aussi contribué à ce décrochage.

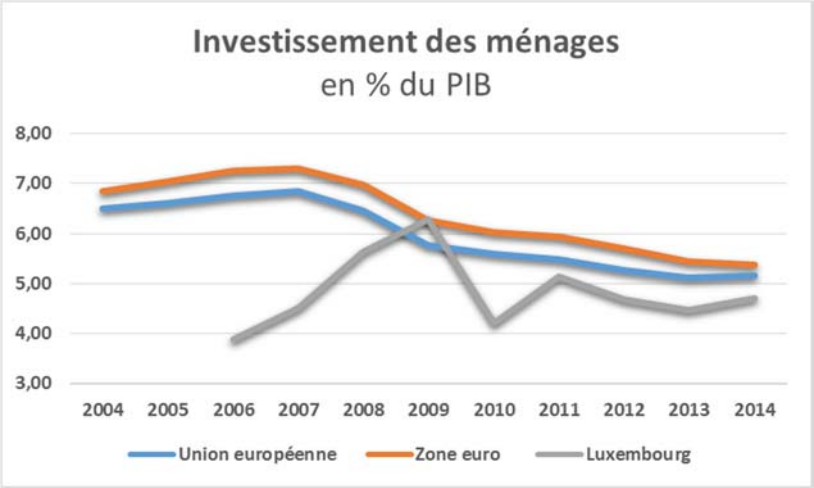

Source : Eurostat, Statec

Globalement, le comportement des ménages européens participe à la baisse du ratio des investissements en pourcentage du PIB.

D.4. Coût salarial

Pour ce qui est du coût de la main d'œuvre, le Luxembourg se situe à un niveau absolument comparable à ses pays voisins et principaux partenaires économiques. En effet, avec 35,7 euros l'heure, le coût du travail dans l'industrie et les services marchands, donc les branches exposées à la concurrence internationale, est très légèrement supérieur à celui de la France (35,1 EUR), respectivement 2 et 4 euros supérieur aux montants des Pays-Bas (33,5 EUR) et de l'Allemagne (31,8 EUR), mais inférieur aux coûts de la Belgique (41,1 EUR), et des pays scandinaves.

Coût total de la main-d'œuvre, industrie et services marchands, 2014 en euros

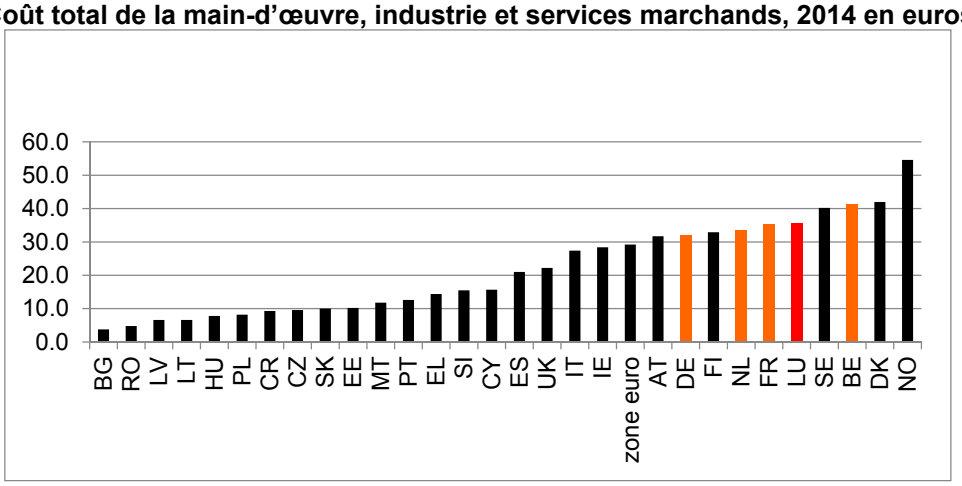

Source : Eurostat

Toutefois, si l'on regarde l'évolution entre 2014 et 2015, le Luxembourg occupe une position très « avantageuse » d'un point de vue compétitivité-coût, étant donné que le coût du travail a reculé de 0,4% sur cette période. Parmi nos principaux partenaires, seuls les Pays-Bas ont une meilleure performance (-0,5%). Les coûts dans la zone euro ont progressé de 1,2%, alors qu'un processus de rattrapage semble avoir lieu en Allemagne, où le coût de la main d'œuvre a progressé de 2,6%.

Coût total de la main-d'œuvre, Industrie et services marchands, évolution en % du 3e trimestre 2015 par rapport au 3e trimestre 2014

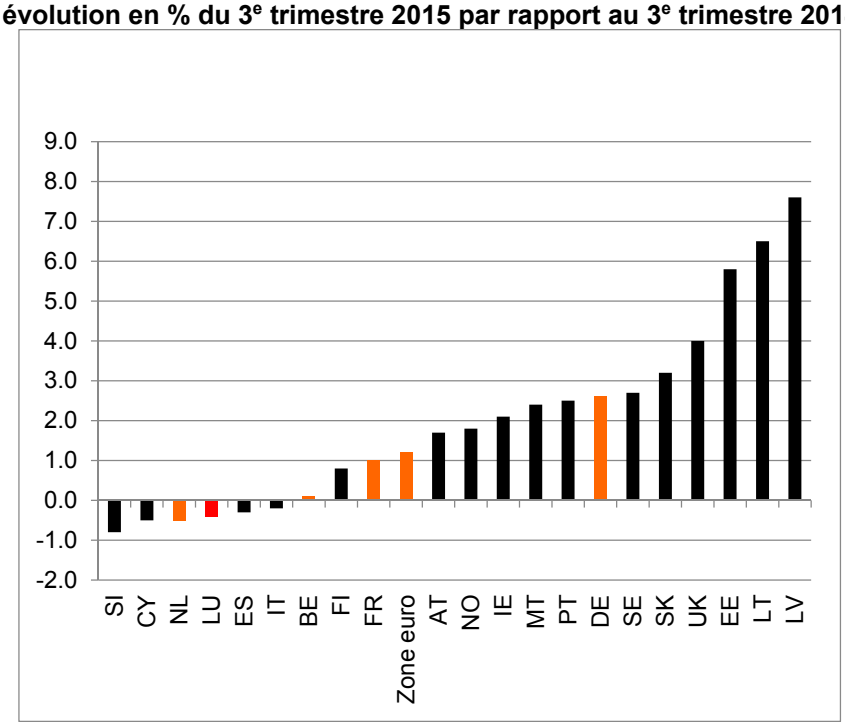

Source : Eurostat. Coût de la main-d'œuvre : rémunération des salariés plus impôts moins subventions

Selon Eurostat, « au troisième trimestre 2015, les hausses annuelles les plus importantes des coûts horaires de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie ont été enregistrées en **Lettonie** et en **Bulgarie** (+7,4% chacune), en **Roumanie** (+7,3%), en **Estonie** (+6,1%) ainsi qu'en **Lituanie** (+5,7%). Des baisses ont été relevées au **Portugal** (-2,8%), en **Slovénie** (-1,5%), à **Chypre** (-0,5%), en **Italie** et au **Luxembourg** (-0,4% chacun) ».

Notons qu'aux deux premiers trimestres de 2015, avec des progressions en variation annuelle de 0,6% (1er trimestre) et 1,2% (2e trimestre), le Luxembourg reste également largement en dessous de la progression dans la zone euro (1,9% et 1,6%).

D'après la définition du Statec, « le **coût salarial unitaire réel** (CSUR) réel compare la rémunération par salarié à la productivité en valeur (à la VAB en valeur divisée par l'emploi). Dans sa forme inversée (rapport entre les prix de la valeur ajoutée et le CSU nominal), il constitue un indicateur de marge sur coût salarial unitaire ou encore du partage de la valeur ajoutée »[21].

Coût salarial unitaire réel et composantes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rémunération/salarié (en euros)	56444	57379	58561	59708	60649	62861	64702
Variation		*1,7%*	*2,1%*	*2,0%*	*1,6%*	*3,6%*	*2,9%*
VAB/emploi (en euros)	96992	92356	99285	102750	103145	108124	110297
Variation		*-4,8%*	*7,5%*	*3,5%*	*0,4%*	*4,8%*	*2,0%*
CSUR	0,58	0,62	0,59	0,58	0,59	0,58	0,59

Source : Statec, comptabilité nationale

Le coût salarial unitaire oscille légèrement autour de 0,59. L'année 2009 doit être considérée comme exceptionnelle. En raison de la crise économique et financière, la valeur ajoutée brute a connu une diminution cette année-là, alors que l'emploi a toujours continué à augmenter. L'évolution négative du dénominateur a par conséquent fait augmenter le CSUR.

L'augmentation du CSUR ne peut par conséquent pas être imputée à une augmentation du salaire nominal par salarié, qui n'a progressé que de 1,7 % en 2009.

La productivité comparée au coût salarial via le coût salarial unitaire réel (cette fois calculé sur base du PIB), montre que le Luxembourg se situe en dessous de la très large majorité des anciens États membres de l'UE en 2014.

21 Statec, Rapport Travail et cohésion sociale 2015, cahier économique 120, p. 115

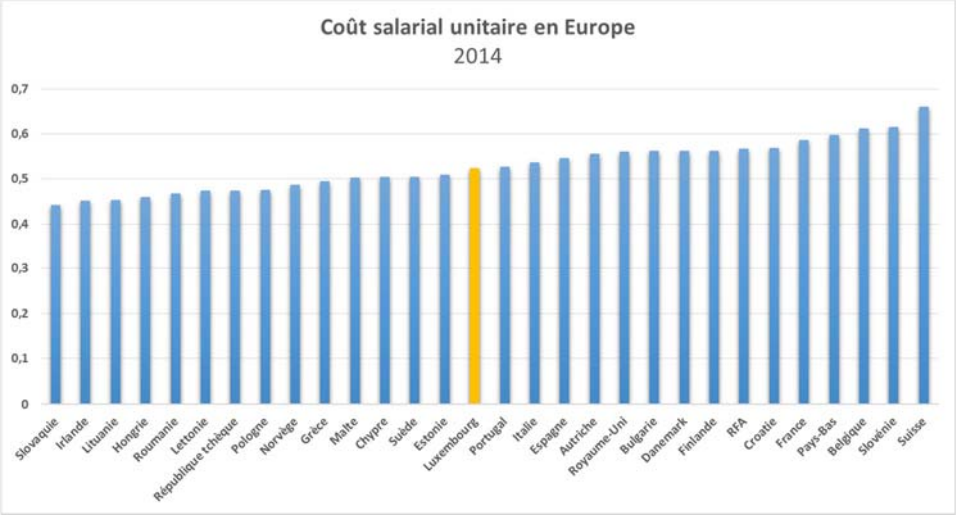

Source : Eurostat

<u>En ce qui concerne le CSU réel en évolution, depuis l'éclatement de la crise, il évolue de manière très concurrentielle au Luxembourg par rapport à la moyenne de la zone euro.</u>

Le graphique suivant illustre le rapport entre le CSU de la zone euro et celui du Luxembourg. Supérieur à 1, le CSU luxembourgeois serait supérieur à celui de la zone euro. Comme on peut le constater, de 2008 à 2014, cela ne s'est jamais produit. Même si la crise a rapproché le CSU luxembourgeois de la moyenne de la zone euro, on peut constater que depuis 2009, il s'en éloigne, et même fortement. Ce sont huit points de CSU qui manque au Luxembourg pour avoir un niveau de salaire en rapport à la productivité comparable à celui de la zone euro.

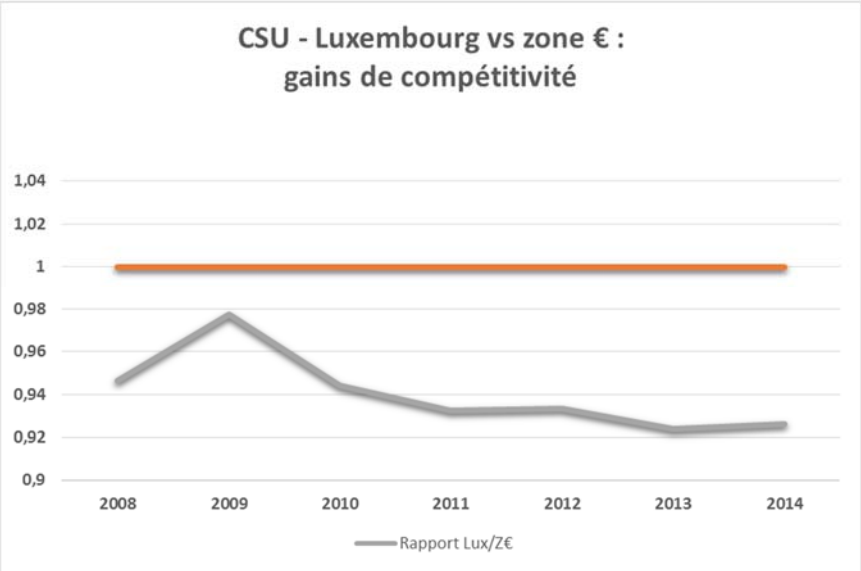

Source : Eurostat

C'est aussi très largement le cas lorsque l'on inclut l'UE-28, la Suisse et la Norvège où des pays comme la Suisse, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Portugal, l'Italie sont au-dessus, voire très largement supérieurs au niveau luxembourgeois.

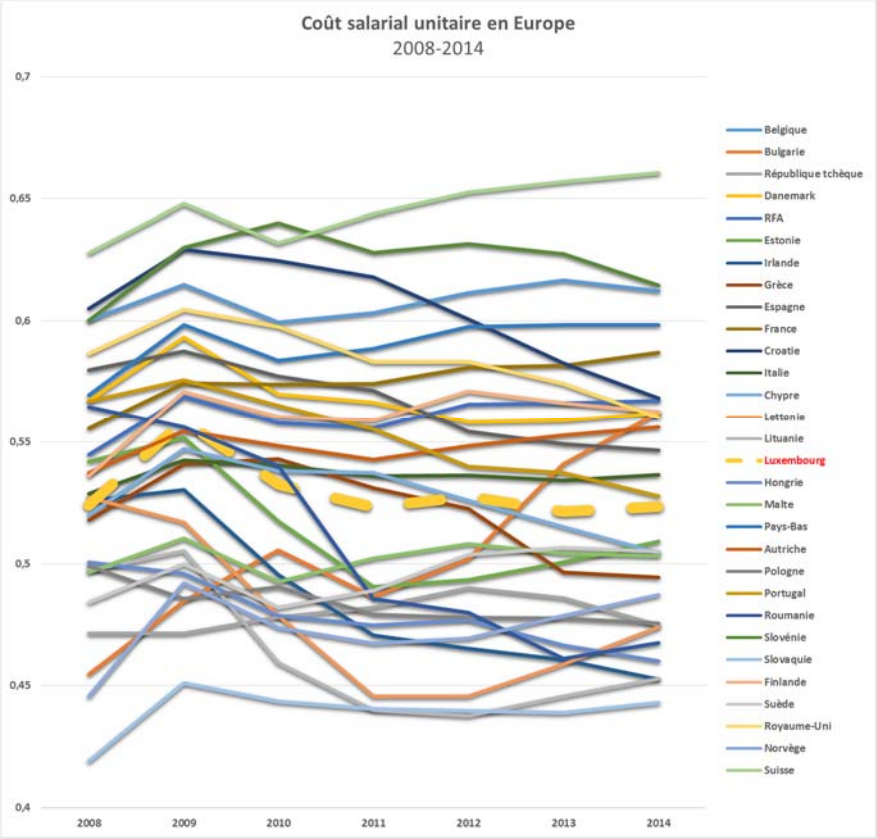

Source : Eurostat

Le coût salarial unitaire nominal (peu fiable pour des raisons méthodologiques, tout particulièrement au Luxembourg) évolue plus rapidement au Luxembourg que dans la zone euro, mais, selon la Commission il a marqué le pas en 2014, en partie du fait de l'amélioration de la productivité, contribuant ainsi à d'importants gains de parts de marché à l'exportation.

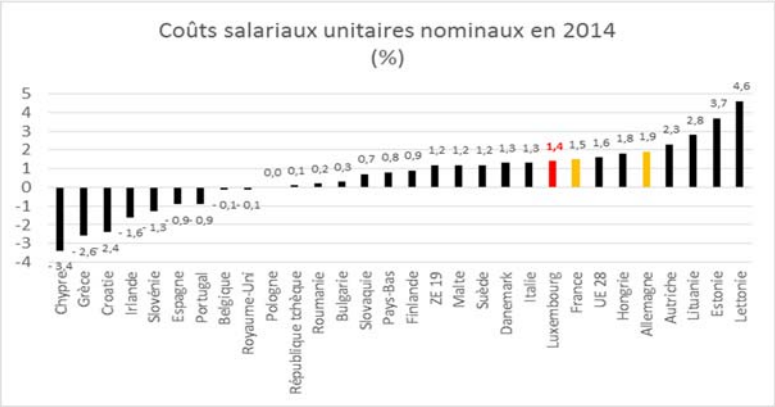

Source : Eurostat

Comme le souligne la COM elle-même, il existe d'ailleurs d'autres facteurs de « coûts » : les consommations intermédiaires, les coûts bureaucratiques mais aussi le coût du capital, etc.

Soulignons ainsi que l'avancée du taux de marge des entreprises (coût unitaire nominal du capital) est également plus rapide que la moyenne européenne, comme l'illustre le graphique de gauche. Selon les prévisions (graphique de droite), la tendance serait à une progression par rapport à la productivité plus rapide du taux de marge que des salaires d'ici à 2017, y compris au Luxembourg, certes dans une moindre mesure.

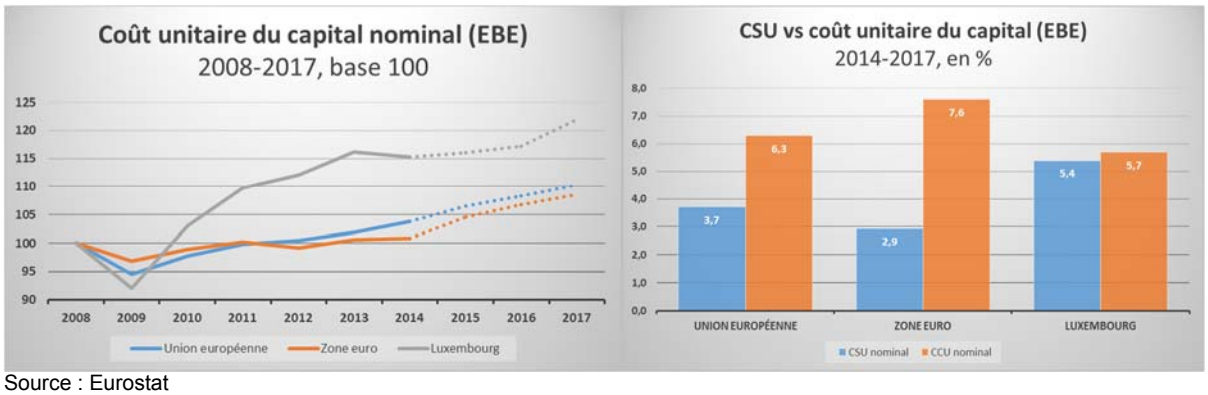

Source : Eurostat

Si la dégradation de l'indicateur de compétitivité officiel (CSU nominal) devait, un tant soit peu, exprimer une perte de compétitivité-coût, alors le recul compétitif sera, dans les prochaines années, davantage porté au compte du coût du capital unitaire, c.à.d. de la rémunération du capital ponctionnée sur les gains de productivité.

La dégradation du CSU dans sa version nominale ne peut d'ailleurs guère constituer une perte de compétitivité-coût étant donné que l'évolution de la rémunération moyenne des salariés au niveau du numérateur a eu tendance à se tasser depuis le déclenchement de la crise (sauf légère accélération en 2013 liée essentiellement au versement des indemnités de licenciement dans le secteur financier et non pas à une inflation salariale injustifiée) pendant que la courbe du CSU nominal continue, elle, de monter en suggérant une dégradation concurrentielle qui se serait d'ailleurs atténuée depuis 2013.

Ainsi, on observe au regard des graphiques ci-après que c'est bien l'effondrement de la croissance combinée à un phénomène de thésaurisation du travail qui explique principalement l'évolution à la hausse des CSU au moment de la survenue de la crise et non pas une quelconque surchauffe de la progression de la rémunération moyenne des salariés, comme le montre également le tableau précédent.

L'accélération de la rémunération moyenne des salariés enregistrée en 2013 n'est donc pas liée à l'indexation ou une quelconque surchauffe mais bien à ce versement massif d'indemnités de licenciements aux personnels licenciés dans le secteur financier ; il est par conséquent totalement illégitime de pointer l'indexation comme la source de cette évolution alors que ce sont les employeurs eux-mêmes qui sont responsables de cette évolution à travers leurs plans de licenciements.

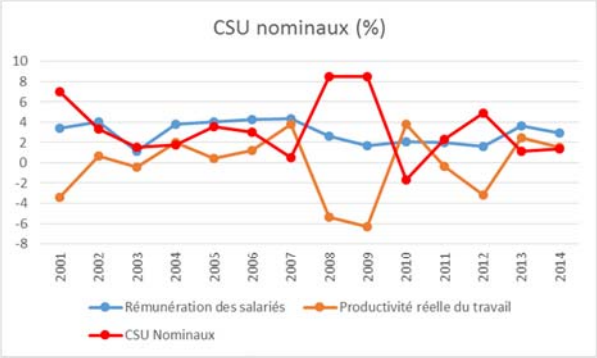

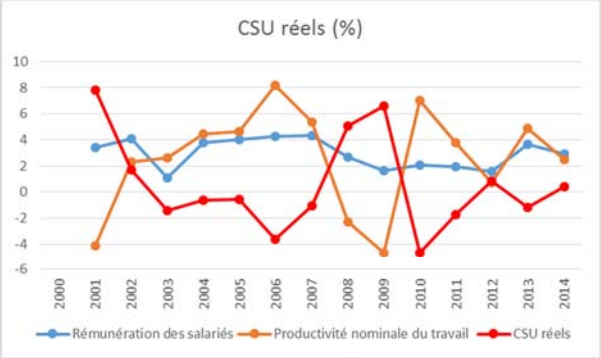

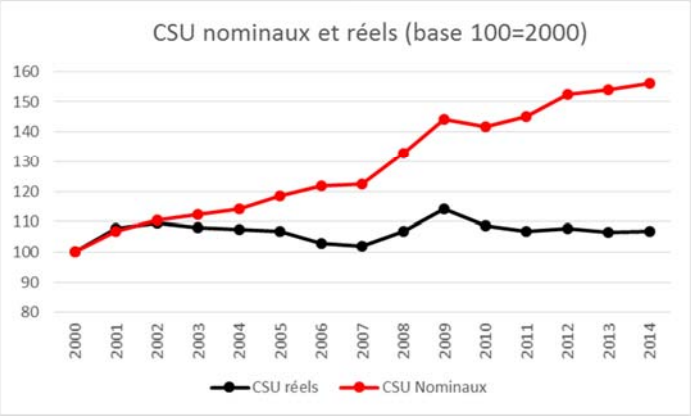

Source : Statec[22]

Répétons enfin que le coût salarial unitaire nominal n'est pas fiable, car son résultat est faussé par un déflateur du PIB difficile à estimer dans une économie à prédominance de services ; raison pour laquelle le Statec a même suggéré de passer du coût salarial unitaire nominal au coût salarial unitaire réel, puisque ce dernier est *« l'indicateur le plus fiable et le plus pertinent permettant de constater si la compétitivité-coût d'une économie évolue favorablement ou non » ; « En effet, le coût salarial unitaire nominal ne prend pas en compte le prix de vente d'un produit sur le marché. … En fait, c'est le coût salarial unitaire réel qui constitue l'indicateur le plus fiable et le plus pertinent permettant de constater si la compétitivité-coût d'une économie évolue favorablement ou non. »* Suggestion largement ignorée depuis lors.

[22] Comptes nationaux de l'automne 2015. À noter que les données présentées par l'UEL dans son rapport sont ceux issus des comptes nationaux de juillet 2015.

D.5. Le pouvoir d'achat des salariés

De 2008 à 2014, le pouvoir d'achat des salariés a stagné au Luxembourg.

Bien que le salaire nominal ait augmenté pendant ces années en moyenne annuelle de 2%, le pouvoir d'achat salarial, qui tient compte de l'inflation, n'a pas pu progresser. De 2008 à 2014, il a en effet légèrement reculé de 0,01% en moyenne annuelle.

Cette moyenne cache encore des évolutions divergentes selon les années. En effet, les années de crise de 2008 à 2012 sont marquées par un recul plus prononcé du pouvoir d'achat. La variation annuelle du salaire moyen, corrigé de l'inflation, était en effet de -0,7% au Grand-Duché pour les années 2008-2012, alors qu'elle était de +1,1% par an en moyenne annuelle pour les années 2000-2007.

Les années 2013 et 2014 connaissent de nouveau une évolution positive des salaires moyens nominaux et du pouvoir d'achat. En 2013, l'évolution du salaire moyen nominal est de +3,6% et le pouvoir d'achat augmente de 1,9%. Pour 2014, les variations respectives sont de 1,8% et 1,2%.

Variation du pouvoir d'achat salarial brut *(en % par rapport à l'année précédente)*

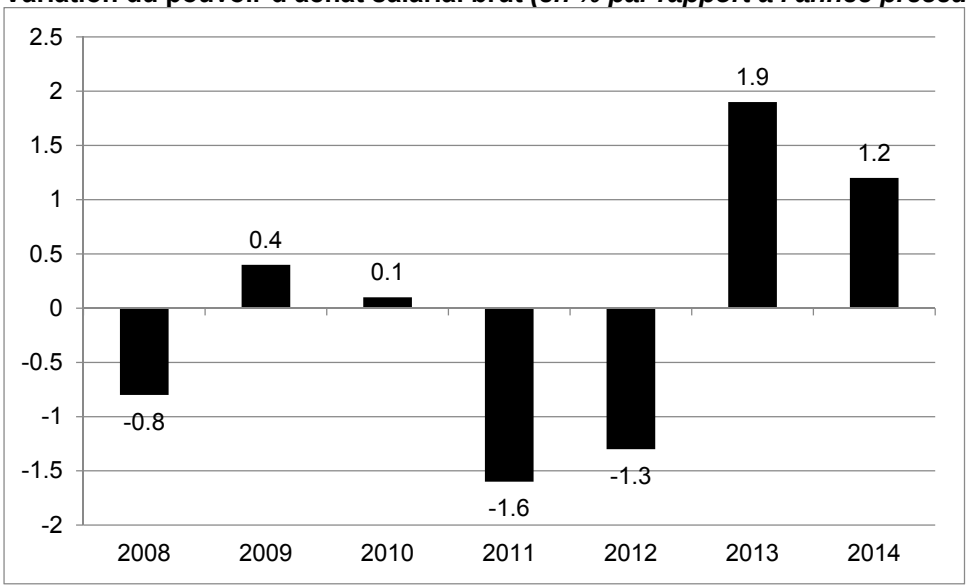

Source : Statec, Rapport Travail et cohésion sociale 2015

Tant l'évolution du salaire nominal que les données relatives au coût du travail concernent évidemment des revenus bruts.

Or, il ne faut pas oublier que les salariés ont subi une ponction de leur pouvoir d'achat en raison de l'augmentation de la pression fiscale, et ce à cause de la non adaptation du tarif d'imposition à l'inflation, mais également de nouvelles dispositions légales visant une augmentation des impôts.

Il convient par ailleurs de mentionner pour les familles avec enfants, la désindexation des prestations familiales qui a fait perdre 20% de leur valeur.

Selon le Statec, 26% des ménages au Luxembourg déclarent en 2014 avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Les ménages avec enfants, notamment les monoparentaux, tirent la moyenne vers le haut : 32% des ménages de couples avec plus d'un enfant ont ces difficultés ; 68% des monoparentaux !

Pour revenir aux impôts, les barèmes d'imposition n'ont, depuis 2009, pas connu d'adaptation à la progression du coût de la vie. L'article afférant de la loi sur l'impôt sur le revenu prévoyant une adaptation partielle des barèmes à l'inflation a été abrogé en 2013[23].

Si le renoncement à l'adaptation génère davantage de recettes fiscales à l'État, son inconvénient, en revanche, est que les contribuables luxembourgeois connaissent une perte de pouvoir d'achat fiscale.

En effet, cette progression à froid (ou effet multiplicateur de l'inflation) a induit pour les catégories de revenu imposable allant jusqu'à environ 45.000 euros annuels une érosion de leur revenu net d'impôt de l'ordre de 1 à presque 4% (cumulés sur la période 2009-2013) par rapport au revenu imposable. Pour les revenus imposables plus élevés, cette perte devient dégressive et tend vers 1%.

Le « gain fiscal » annuel lié à une non-adaptation automatique du barème de l'impôt sur le revenu à l'échelle mobile des salaires peut être chiffré à 170 millions d'euros[24]. Ce phénomène est amplifié au Luxembourg en raison de la structure du tarif d'imposition se caractérisant par un nombre relativement élevé de tranches d'imposition.

Ajoutons que les plafonds des dépenses déductibles n'ont plus été adaptés depuis la réforme fiscale de 1990. Leur poids relatif en termes de réduction de la base imposable s'est donc fortement amoindri.

L'imposition du salaire social minimum

Nous supposons que le salarié n'a pas de frais de déplacement dépassant 4 km et qu'il obtient uniquement les forfaits de dépenses spéciales et de frais d'obtention.

Ainsi, en 2015, pour un salaire minimum brut de 23.076 euros, le revenu imposable est 19.400 euros, à un taux marginal de 16%, soit une cote de 936 euros majorée à 1.002 euros du fait de l'impôt de solidarité à 7%.

Toutefois, pour connaitre le revenu disponible de ce salarié en classe 1, il convient encore de comptabiliser la contribution à l'assurance dépendance (AD), le cas échéant, l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT) – ici nul – et le crédit d'impôt salarial (CIS).

Ceci nous donne un salaire social minimum net de 19.582 euros annuel ou 1.631,83 euros mensuels (contre 1.922,96 euros bruts).

Ceci représente un taux moyen d'imposition de 4,8%. Le rapport du revenu annuel disponible au revenu annuel brut est de 84,9%.

Dans le tableau qui suit, nous analysons l'imposition du salaire minimum en 2005, en 2010 et en 2015.

[23] Article 125 de la loi sur l'imposition des revenus : dans sa dernière version du 28 décembre 1995, cet article prévoyait une adaptation des barèmes d'imposition si l'indice des prix avait augmenté de plus de 3,5% au cours des six premiers mois de l'année précédente.

[24] La BCL a estimé ce gain à 450 millions, qu'elle juge toutefois surestimé du fait de l'absence des dépenses fiscales dans ses simulations qui réduisent le gain de la désindexation du barème.

Imposition du salaire social minimum annuel

	2005	2010	2015
SSM brut	18.041	20.698	23.076
SSM imposable	14.450	17.400	19.500
Impôts	476	641	1.002
Part imposée au taux marginal maximal	0,0%	0,0%	0,0%
Cot soc. + AD	2.083	2.483	2.792
CIS	-	300	300
Disponible	15.481	17.873	19.582
Taux moyen d'imposition	3,2%	3,6%	4,8%
Disponible/brut	85,8%	86,4%	84,9%

Au cours des 10 dernières années, le taux moyen d'imposition du salaire social minimum est passé de 3,2% en 2005 à 3,6% en 2010 et à 4,8% en 2015.

Grâce à l'introduction du CIS en 2009, le rapport entre SSM disponible et SSM brut a été plus élevé en 2010 qu'en 2005 (86,4% contre 85,8%). Toutefois, en raison de la non-adaptation du barème d'imposition à l'inflation et à l'augmentation de l'impôt de solidarité, ce rapport a diminué de 1,5 point de pourcentage en 5 ans, de sorte qu'un salarié payé au SSM ne touche plus que 84,9% de son salaire brut en 2015.

L'imposition du salaire moyen

Dans le tableau qui suit, nous analysons l'imposition du salaire moyen à un montant arrondi de 50.000 EUR par an.

Si le bénéficiaire de ce salaire moyen ne peut pas faire valoir de déductions fiscales, à part les minima forfaitaires pour frais d'obtention et dépenses spéciales, il paie 7.665 EUR d'impôts par an (8.202 avec impôt de solidarité), ce qui donne un taux d'imposition moyen de 17,64%.

Une part de 3,8% du revenu imposable de ce salarié est imposée au taux marginal de 39%.

Si l'on procède à l'adaptation du barème d'imposition à l'inflation, ce qui n'a plus été fait depuis une loi du 19 décembre 2008, le salaire moyen ne sera non seulement plus imposé au taux marginal maximum de 39%, mais le salarié en question connaîtra aussi un allégement de sa charge fiscale de 1.000 EUR par an, et même de 1.070 EUR, si l'on ajoute l'impôt de solidarité.

Les taux d'inflation cumulés de 2009 à 2014 donnent un total multiplicatif de 11,3%.

Imposition du salaire annuel moyen

	En 2009	En 2015 au barème actuel	En 2015 au barème adapté 11,3%
Salaire annuel moyen brut	43887[25]	50000	50000
- Frais d'obtention	936[26]	540	540
- Cotisations sociales	4806	5525	5525
- Dépenses spéciales	480	480	480
Imposable	37650	43450	43450
Impôt	5495	7665	6665
Part au taux marginal maximal	0,0%	3,8%	0,0%
Impôt de solidarité inclus	5632	8202	7132
- Assurance dépendance 1,4%	544	619	619
- IEBT 0,5%		135	135
CIS	300	300	300
Revenu disponible	33205	35820	36890
Taux moyen	14,6%	17,6%	15,3%
Disponible/brut	75,7%	71,6%	73,8%
Augmentation due à l'adaptation à l'inflation			1070
en %			3,0%

Alors que le salarié touchant le salaire moyen en 2009 gardait pour lui 75,7% de son salaire brut, il ne lui en reste que 71,6% aujourd'hui. Par ailleurs, en 2009, le salaire moyen imposable n'atteignait pas le taux marginal maximum de 38%, alors que, en 2014, une part de 3,8% du salaire moyen imposable est imposée au taux marginal maximum de 39%.

Autrement dit, si les dispositions fiscales de 2009 étaient toujours applicables aujourd'hui, le salarié touchant le salaire moyen de l'économie et qui ne bénéficie que des forfaits pour frais d'obtention et de dépenses spéciales aurait un salaire net annuel supérieur de 2.030 EUR (50000*0,757-35820) (ou presque 170 EUR par mois).

D.6. L'endettement des ménages

Afin de juger la situation financière des ménages, il est important de ne pas seulement considérer leurs revenus, mais également leur endettement.

Des ménages peuvent en effet recourir à la dette si les revenus disponibles ne sont pas suffisants pour leur permettre l'accès aux biens et services. D'un autre côté, le service de la dette diminue également le revenu disponible, dans la mesure où il s'agit d'une dépense contrainte.

Malheureusement, les données Eurostat à propos de l'endettement brut des ménages[27] ne fournissent pas de données pour le Luxembourg.

D'après ces données, l'endettement brut des ménages dans la zone euro est en diminution depuis l'année 2011, comme le montre le graphique qui suit :

[25] 21,14 * 173 *12, Rapport général de la sécurité sociale 2009, p. 58
[26] 540+396 (FD 4*99)
[27] Qui se définit ici comme les crédits (code SEC2010: AF4) au passif divisés par le revenu disponible brut des ménages (B6G), ajusté de la variation nette des droits à pension (D8net). Données et informations méthodologiques détaillées sur le site http://ec.europa.eu/eurostat/sectoraccounts.

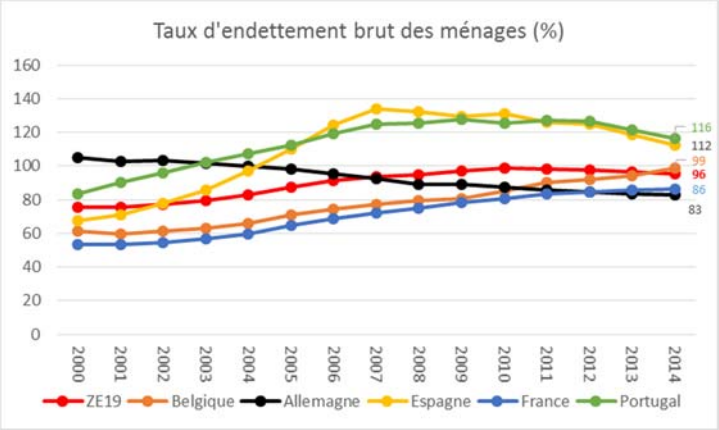

Source : Eurostat

Les indicateurs de la procédure de déséquilibres macroéconomiques contiennent également un indicateur d'endettement, à savoir la dette du secteur privé.

La dette du secteur privé correspond au stock des dettes, sous forme d'emprunts et de titres autres que des actions, des secteurs des sociétés non financières, des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB et il est prévu un plafond de 133% du PIB.

Pour cet indicateur, le Luxembourg se trouve en tête du classement avec 326% du PIB en 2011 (dernier résultat définitif). Ce résultat négatif serait toutefois imputable à l'endettement des entreprises, la Commission européenne considérant que ce niveau élevé d'endettement pourrait s'expliquer selon elle « en partie par l'existence, dans la législation fiscale, d'une distorsion favorisant l'endettement au détriment du financement par capitaux propres ».

Toutefois, dans le bilan approfondi du Luxembourg de 2014[28], la Commission européenne a aussi analysé l'endettement des ménages au Luxembourg et a retenu ce qui suit (page 39 du rapport) :

« L'endettement des ménages a constamment augmenté depuis 2001. Comme on peut l'observer sur le graphique 3.37, l'augmentation du ratio dette/actifs est moins prononcée que celle du PIB, l'accumulation de la dette étant allée de pair avec une accumulation d'actifs. L'endettement des ménages découle à plus de 80 % de la souscription de crédits hypothécaires; par conséquent, l'augmentation de l'endettement peut être due à la hausse des prix de l'immobilier…. Le faible niveau des taux d'intérêt et le traitement fiscal plus favorable des prêts hypothécaires depuis 2005 pourraient aussi expliquer la capacité des ménages à supporter une dette plus lourde…. ».

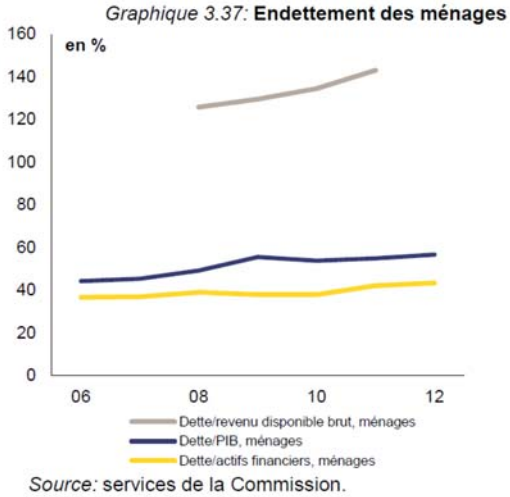

[28] http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2014/pdf/swd_183.pdf

Le ratio dette/revenu disponible brut des ménages[29] est un indicateur très utile et reflète d'ailleurs plus la réalité, puisqu'il exclut les transferts transfrontaliers. Cet indicateur, qui est élevé et en forte augmentation depuis 2010, devrait être observé de plus près à l'avenir.

D'autre part, la Banque centrale du Luxembourg, dans son bulletin 2013/02, a analysé l'endettement des ménages. Il résulte du tableau qui suit que les ménages luxembourgeois ont une dette nettement plus élevée par rapport à leur revenu que la moyenne de la zone euro (87% et 62% respectivement). De même, le service de la dette par rapport au revenu est, avec 16,6%, plus élevé au Luxembourg que dans la zone euro (13,9%).

Il est vrai que le ratio « dette/actifs » est favorable au Luxembourg, mais ce résultat « positif » est notamment dû aux prix élevés de l'immobilier dans notre pays, comme le note également la Commission européenne.

Or il ne faut pas négliger que les ménages qui doivent consacrer une part importante de leur revenu au service de la dette, sont normalement obligés de réduire leurs dépenses en faveur de la consommation. La valeur élevée de leurs actifs n'a pas beaucoup de signification, dans la mesure où les ménages ne procèdent généralement pas à la vente de leur résidence principale sans acheter un nouveau logement.

Indicateurs du poids de la dette et de la fragilité financière des ménages au Luxembourg (LU) et dans la zone euro (EA) (médiane en %)

	RATIO DETTE-SUR-ACTIFS		RATIO DETTE-SUR-REVENU		RATIO SERVICE DE LA DETTE-SUR-REVENU		RATIO SERVICE DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE-SUR-REVENU		RATIO DETTE HYPOTHÉCAIRE-SUR-VALEUR DE LA RPM		RATIO ACTIFS LIQUIDES NETS-SUR-REVENU	
	LU	EA	LU	EA	LU	EA	LU	EA	LU	EA	LU	EA
Taille du ménage												
1	28,5	33,7	96,5	42,8	19,3	14,2	20,7	18,8	40,5	42,5	22,88	24,0
2	10,5	18,0	48,6	49,1	14,9	12,6	16,7	14,9	25,2	35,3	30,66	25,7
3	17,7	21,7	111,9	72,0	15,7	14,0	15,1	16,3	21,8	38,2	16,50	12,8
4	16,2	18,7	112,2	88,5	17,1	14,6	14,7	15,5	28,7	33,3	11,34	12,4
5 ou plus	20,6	25,2	122,1	78,2	16,6	15,8	14,0	16,4	21,7	40,0	5,16	5,5
Statut d'occupation du logement												
Propriétaires	2,9	3,7	23,8	27,4	9,2	11,3	9,9	12,5	M	M	51,2	36,8
Propriétaires avec dette hypothécaire	22,6	29,8	171,1	174,9	19,8	18,3	16,4	16,3	27,5	37,3	16,5	15,3
Locataires	39,9	41,5	24,6	16,2	11,7	8,0	16,9	14,4	M	M	6,1	8,8
Percentile de revenu brut												
< 20	26,7	36,2	45,2	67,8	20,2	26,5	35,9	40,0	17,7	32,9	9,5	10,8
20-39	37,6	26,1	92,1	39,6	20,1	16,5	22,6	23,2	44,8	33,9	14,4	14,4
40-59	21,8	22,2	115,3	51,7	19,6	15,0	19,4	19,6	31,0	34,2	17,5	17,7
60-79	15,7	21,1	103,4	68,8	17,2	14,0	14,6	15,8	25,5	38,0	27,6	20,3
80-100	13,8	17,7	71,4	75,6	11,4	11,2	10,8	11,4	24,3	39,5	38,8	30,6
Percentile du patrimoine net												
< 20	84,0	108,2	30,6	24,7	13,6	10,4	28,2	22,3	92,6	112,4	1,4	0,7
20-39	52,3	27,0	262,8	30,6	21,2	13,3	20,6	19,2	68,0	74,5	17,7	19,1
40-59	17,7	30,4	121,1	131,0	17,4	17,9	15,5	17,2	24,3	44,9	17,2	20,6
60-79	8,9	12,4	72,9	81,1	13,4	14,4	13,5	14,4	14,7	24,0	35,4	31,7
80-100	4,3	7,1	61,7	75,7	13,6	12,7	12,7	12,9	12,1	17,7	77,1	66,0
Classe d'âge												
16-34	57,5	46,4	244,1	64,3	20,4	15,4	21,1	20,5	70,4	56,5	15,4	7,7
35-44	25,6	29,4	153,5	96,4	18,8	16,1	16,6	17,1	31,2	40,4	13,1	10,9
45-54	13,7	17,6	58,3	66,5	13,7	13,0	12,3	13,7	18,0	29,1	14,3	12,4
55-64	6,1	10,9	39,8	39,8	14,1	11,7	13,5	12,7	9,5	24,9	25,2	24,2
65-74	3,1	8,4	32,3	37,1	11,2	12,2	22,0	15,1	9,2	20,0	54,7	37,3
75+		6,3		15,8		8,4		11,0		19,1		49,6
Statut d' emploi												
Employé	23,7	26,6	120,2	68,7	17,0	13,9	16,2	15,7	30,7	40,0	14,3	13,0
Travailleurs indépendants	14,1	13,6	111,5	91,0	16,3	16,7	16,5	16,8	28,5	33,7	30,0	19,0
Retraités	4,6	7,9	28,9	30,7	13,0	11,3	16,3	13,3	7,1	19,9	47,7	41,0
Sans emploi	68,1	42,8	105,4	43,5	25,3	15,1	23,3	20,0	57,4	33,4	3,2	4,2
Autres	5,4		37,2		16,9		13,3		15,5		9,6	
Education (ISCED)												
Informel ou primaire	27,3	18,8	61,8	49,8	16,7	15,1	16,4	17,6	29,0	31,8	7,0	13,4
Secondaire	15,0	23,1	84,1	47,0	16,5	12,8	17,2	15,4	22,4	37,4	25,5	17,2
Tertiaire	19,3	22,4	116,5	104,1	16,7	15,2	15,3	15,4	31,2	40,0	40,4	31,2
Ensemble des ménages	**18,2**	**21,8**	**86,9**	**62,0**	**16,6**	**13,9**	**16,3**	**15,9**	**27,5**	**37,3**	**20,5**	**18,6**

Source: enquête LU-HFCS de la BCL et CEPS/INSTEAD; les données de la zone Euro (EA) sont rapportées par le ECB Statistics Paper Series, No. 2; Calculs basés sur données pondérées et à imputation multiple. Les classes d'âge pour le Luxembourg sont modifiées par rapport à zone euro en tenant compte du faible nombre d'observations pour la tranche d'âge 75 + au Luxembourg. Les ratios dette-sur-actifs et dette-sur-revenu sont calculés pour les ménages endettés uniquement. Le ratio service de la dette-sur-revenu est subordonné à la tenue de toute dette à l'exclusion des ménages qui ne détiennent que des lignes de crédits ou un compte assorti d'une autorisation de découvert auprès d'un organisme financier ou dette sur cartes de crédit. Le ratio service de la dette hypothécaire-sur-revenu est limité aux ménages avec une dette hypothécaire, le ratio prêt-valeur de l'RPM est limité aux ménages avec une dette hypothécaire sur leur RPM. Le ratio actifs liquides-sur-revenu est calculé pour l'ensemble de ménages. Pour les pourcentages des ménages endettés respectifs, voir le tableau 1.

Source: BCL, Bulletin 2013/02

[29] Le revenu national disponible brut est égal à la somme des revenus disponibles bruts des secteurs institutionnels. Le revenu national disponible brut est égal au revenu national brut (aux prix du marché) diminué des transferts courants (impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., cotisations sociales, prestations sociales et autres transferts courants) versés à des unités non-résidentes, et augmenté des transferts courants reçus du reste du monde par des unités résidentes.

D.7. Emploi et chômage

Emploi

Le marché du travail luxembourgeois a bien résisté à la crise de 2008 et est à l'heure actuelle l'un des plus dynamiques de l'Union européenne.

En effet, le rythme de croissance de l'emploi total intérieur (donc y compris les frontaliers) a repris une forte progression suite au ralentissement abrupt de 2009. Toutefois, on constate que les taux de croissance de l'emploi total intérieur restent encore en deçà des progressions constatées avant 2009.

Taux de variation annuel de l'emploi total intérieur († : moyenne des trois premiers trimestres) ; source: Eurostat

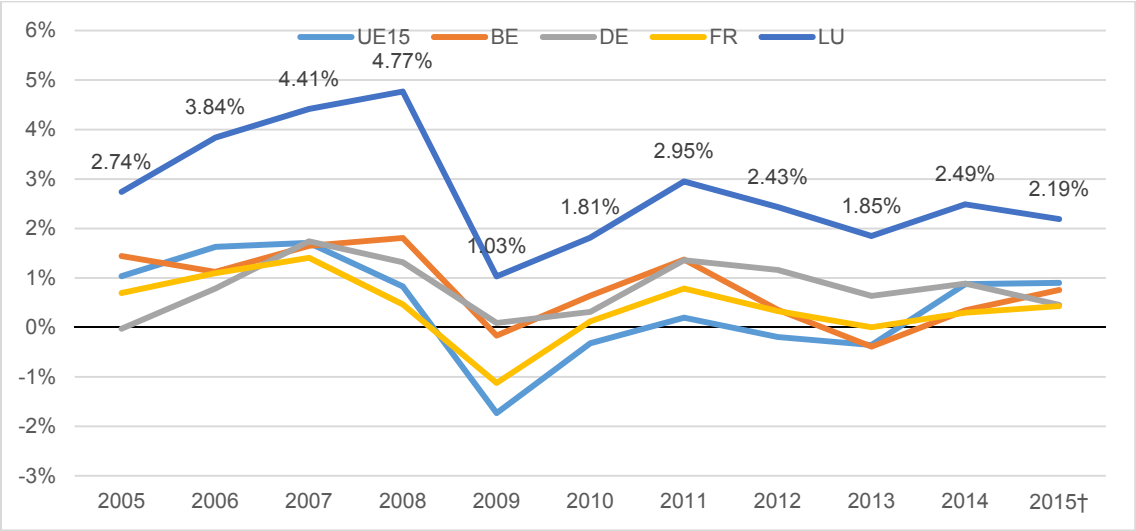

En comparaison avec les pays voisins ainsi qu'avec la moyenne de l'UE15, on note le net écart qu'affiche le Luxembourg en matière de taux de croissance de l'emploi total intérieur.

En comparaison avec l'ensemble des pays de l'UE28, le Luxembourg tire également son épingle du jeu en affichant parmi les meilleurs résultats en termes de croissance de l'emploi intérieur total.

Emploi total intérieur en 2014 et aux trois premiers trimestres de 2015 ; source : Eurostat

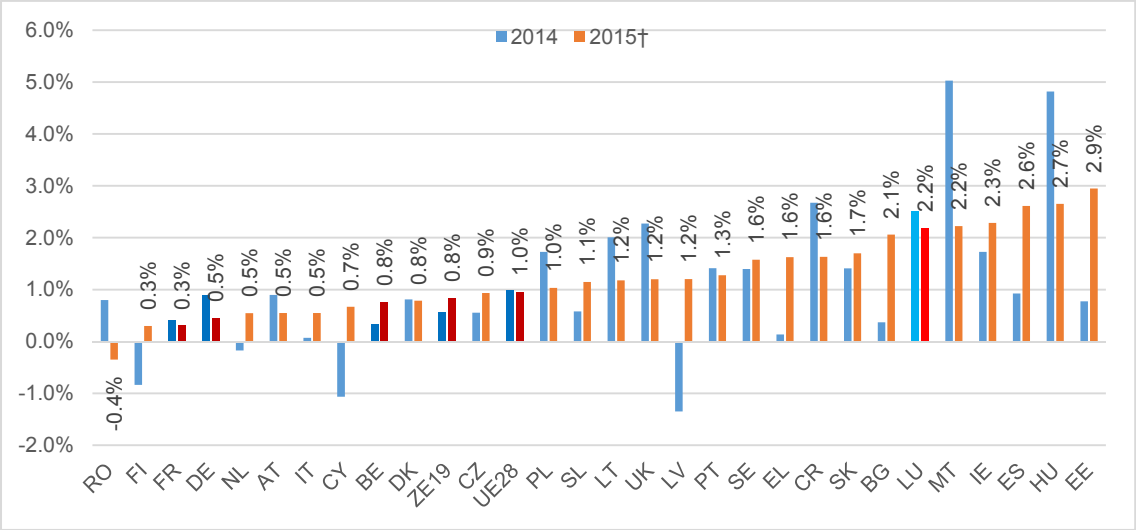

On constate au cours des dernières années une progression relativement forte d'emplois à temps partiel.

Évolution de l'emploi à temps partiel, résidents, en milliers de personnes (à gauche) et en pourcentage de l'emploi total (à droite) ; Source : Eurostat

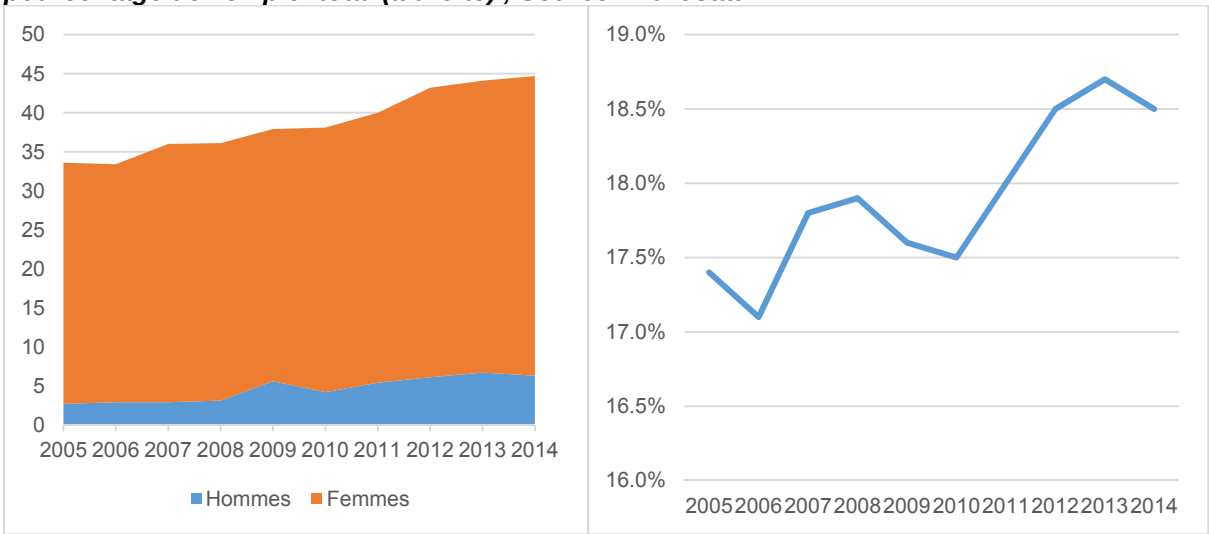

De ce point de vue, on constate une augmentation considérable de la part d'emplois à temps partiel au Luxembourg depuis 2005. On est en effet passé d'un taux d'un peu plus de 17% à près de 19% d'emplois à temps partiel, soit de près de 33.000 à environ 45.000 emplois concernés. Par ailleurs, on constate que la très grande majorité des emplois à temps partiel (environ 85% en 2014) sont occupés par des femmes.

Ce qui est encore plus inquiétant est la tendance à la hausse de la proportion de personnes employées à temps partiel qui s'y retrouvent de façon involontaire. En effet, si juste avant l'émergence de la crise de 2008 la part de personnes à temps partiel de façon involontaire était à un niveau très bas, on constate depuis 2010 une nette augmentation de cette proportion, qui atteint en 2014 près de 13%.

Évolution de l'emploi à temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi à temps partiel total, résidents ; Source : Eurostat

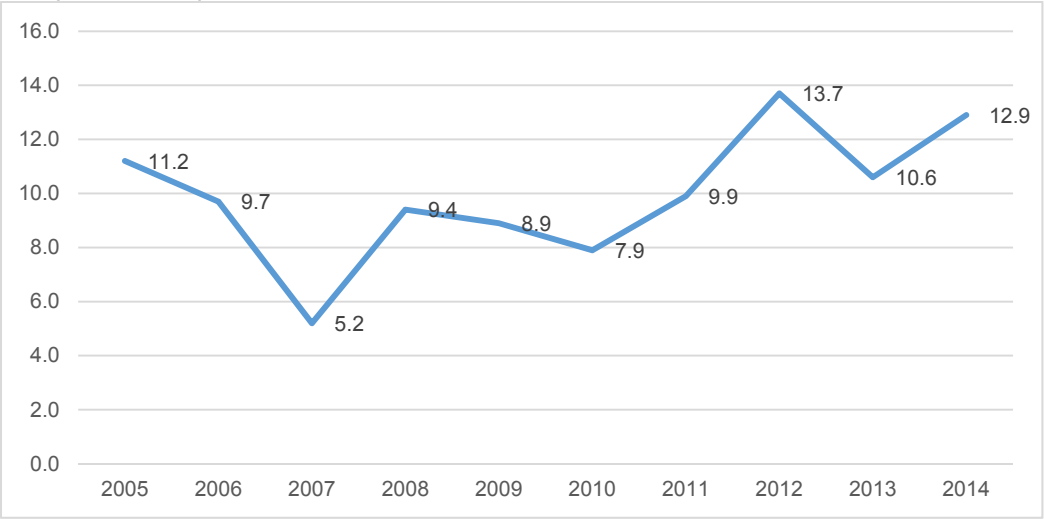

Par ailleurs, on assiste également à une montée des contrats de travail temporaires (CDD, remplacement de personnes temporairement absentes, intérim). On passe ainsi d'un peu moins de 10.000 à 18.000 personnes qui sont en situation d'emploi temporaire en quelque dix ans.

Évolution de l'emploi temporaire, résidents, en milliers de personnes (à gauche) et en pourcentage de l'emploi total (à droite) ; source : Eurostat

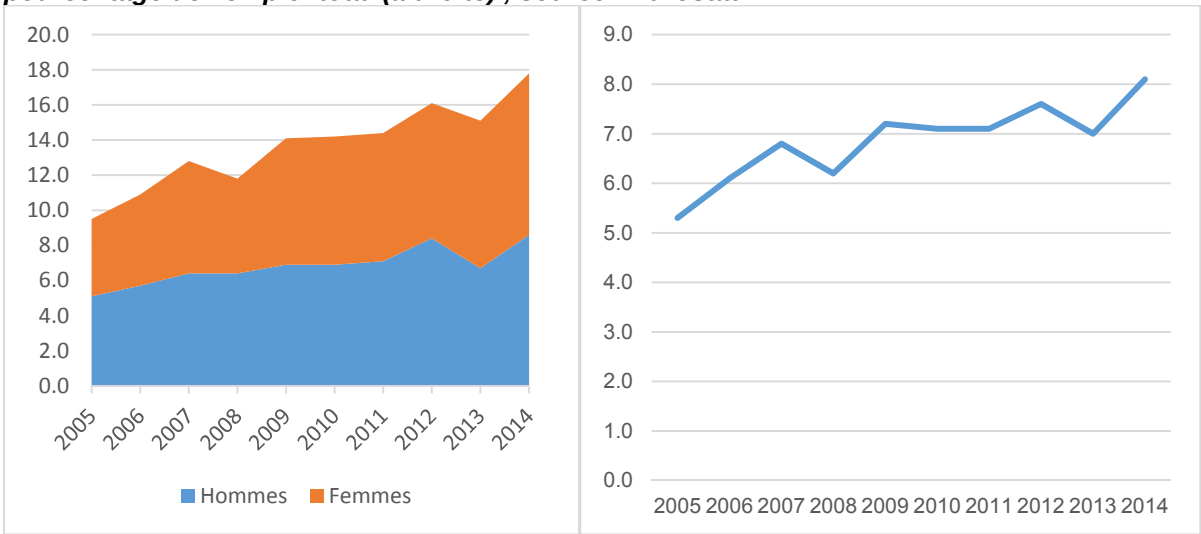

Cette évolution signifie qu'en 2014 ce sont un peu plus de 8% de personnes qui se trouvent dans une situation relativement précaire en termes d'emploi, contre seulement un peu plus de 5% en 2005. Toutefois, on constate que si les femmes sont un peu plus concernées par l'emploi temporaire que les hommes, l'écart entre les deux genres n'est pas aussi marqué que pour l'emploi à temps partiel.

Ainsi, force est de constater que si le Luxembourg affiche, en apparence, de très bonnes performances en ce qui concerne l'emploi, bon nombre d'emplois créés mettent les travailleurs dans des situations plus ou moins précaires comme le montrent les chiffres concernant l'évolution des emplois à temps partiel (involontaire) et des emplois temporaires.

Rappelons que le Luxembourg connaît également une progression constante des personnes ayant un deuxième emploi depuis 2011.

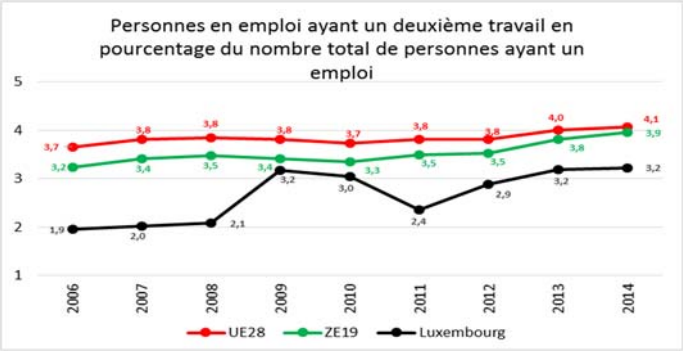

Source : Eurostat

Dans le cadre de l'enquête « Quality of Work » de la Chambre des salariés, il s'est avéré que de nombreuses heures supplémentaires non payées sont prestées.

En ce qui concerne les heures supplémentaires non payées, ce sont les hommes qui sont particulièrement touchés (voir graphique). Les hommes qui travaillent dans les professions de services et de la vente prestent en moyenne six heures supplémentaires de plus (8,6 heures) que leurs collègues féminines. Les cadres masculins (6,1 heures) et les hommes dans les professions intellectuelles et scientifiques ainsi que les femmes dans les professions intermédiaires (3,9 heures) travaillent également plus que la moyenne.

Heures supplémentaires non payées par semaine selon les groupes professionnels

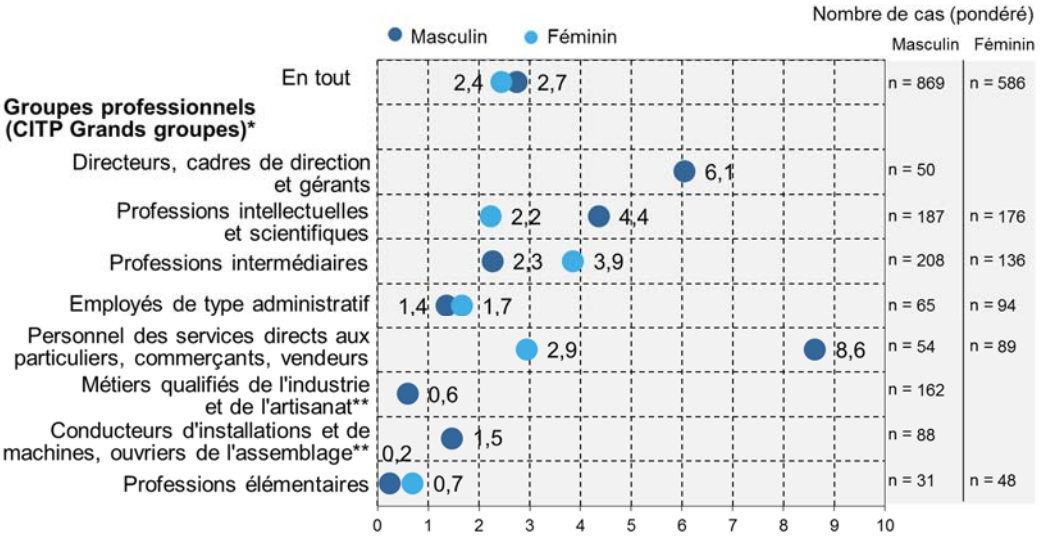

Moyenne en heures; *Seulement les groupes professionnels avec n = min. 30; **Manque: femmes avec n<30

Source: Quality of Work Index Luxembourg 2015, propres calculs

Les mêmes groupes professionnels déclarent aussi subir une plus grande pression du temps et travailler plus dans la précipitation que les autres professions (employés de type administratif, artisans, conducteurs d'installations et de machines/ouvriers de l'assemblage et professions élémentaires). En d'autres termes, la prestation d'heures supplémentaires ne conduit en aucun cas à un soulagement de la pression du temps au travail. Plus on preste d'heures supplémentaires, plus le sentiment de travailler dans la précipitation est prononcé.

De nouveaux facteurs de stress additionnels viennent se superposer par le biais des nouvelles technologies de la communication et la tendance d'« être joignable » en dehors du lieu de travail (p.ex. par téléphone, e-mail et smartphone). Presque un tiers des répondants en 2015 indiquent qu'on attend cette forme de disponibilité d'eux. Près de 60% de tous les répondants qui estiment qu'on attend souvent/ (presque) toujours d'eux d'être joignables en dehors des heures de travail disent aussi travailler très souvent ou (presque) toujours dans la précipitation et sous la pression du temps. Parmi les répondants qui doivent rarement ou jamais être joignables en dehors du travail, cette proportion est nettement plus faible, mais atteint quand même encore deux cinquièmes de tous les répondants.

Cette attente de disponibilité (« être joignable ») en dehors du travail a aussi un impact sur la vie privée des salariés. Ainsi, les salariés qui déclarent avoir - souvent et (presque) toujours - des difficultés à concilier travail et vie privée sont deux fois plus exposés à l'attente de leur employeur de rester accessible en dehors du travail que les salariés qui disent avoir « jamais ou rarement » des problèmes à concilier travail et vie privée.

De manière générale, la pénétration du travail dans la vie privée (heures supplémentaires non payées, joignabilité en dehors du travail) implique une augmentation du sentiment de travailler sous pression et dans la précipitation et donc du stress lié au travail. En outre, on observe un lien entre la fréquence déclarée de travailler sous pression de temps et le nombre d'heures de sommeil indiqué en moyenne par les salariés. En effet, le nombre d'heures de sommeil diminue avec l'augmentation de la fréquence d'être exposé au travail sous contrainte de temps.

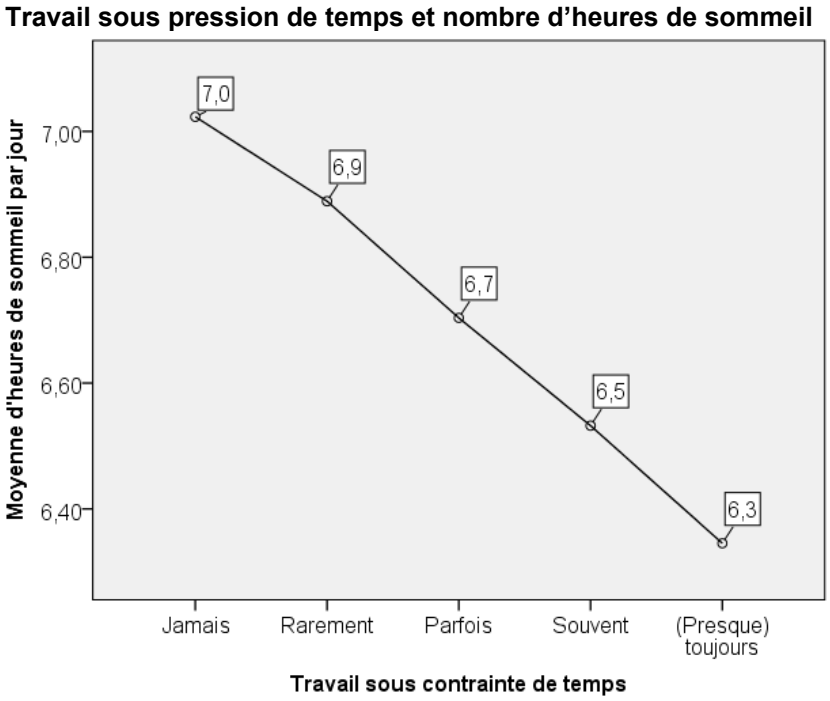

D'ailleurs, des études scientifiques récentes ont montré que l'association du sentiment de stress (et le travail sous contrainte de temps corrèle très fortement avec le sentiment de stress) et du manque de sommeil est un facteur prédicteur puissant du syndrome de burnout (épuisement professionnel).

Chômage

Les chiffres du chômage évoluent eux aussi à la hausse, et cela malgré le développement soutenu et ininterrompu de l'emploi au Luxembourg. Si courant 2015 on a assisté à un léger recul du chômage au Luxembourg, celui-ci reste néanmoins à un niveau nettement plus élevé que celui connu avant la crise de 2008, période au cours de laquelle le taux de chômage luxembourgeois était de 4% à 5% selon que l'on se réfère au taux de l'ADEM ou à l'indicateur harmonisé d'Eurostat.

Évolution du taux de chômage mensuel en Union européenne et au Luxembourg ; Sources : ADEM, Eurostat

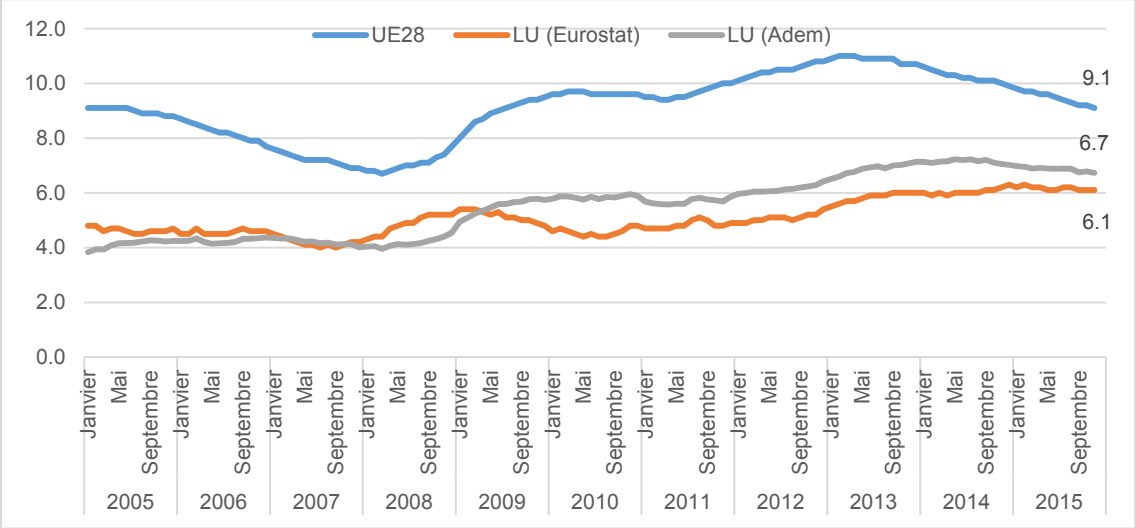

De ce point de vue, le Luxembourg reproduit, depuis 2009, l'évolution plus générale du taux de chômage dans l'Europe des vingt-huit, sans cependant connaître la baisse sensible qu'affiche le taux de chômage au sein de l'UE28 depuis le plateau atteint en 2012.

Pour ce qui est de la durée du chômage, si l'on fait référence aux données harmonisées publiées par Eurostat, on constate que le Luxembourg semble être dans une situation relativement favorable par rapport aux pays voisins. Seule l'Allemagne affiche de ce point de vue une évolution qui est à contre-courant de l'évolution plus générale en Europe. En effet, pour l'Allemagne, on assiste à une diminution constate du taux de chômage ainsi que des durées d'inscription des demandeurs d'emploi.

Taux de chômage et part des chômeurs de longue et très longue durée ; Source : Eurostat

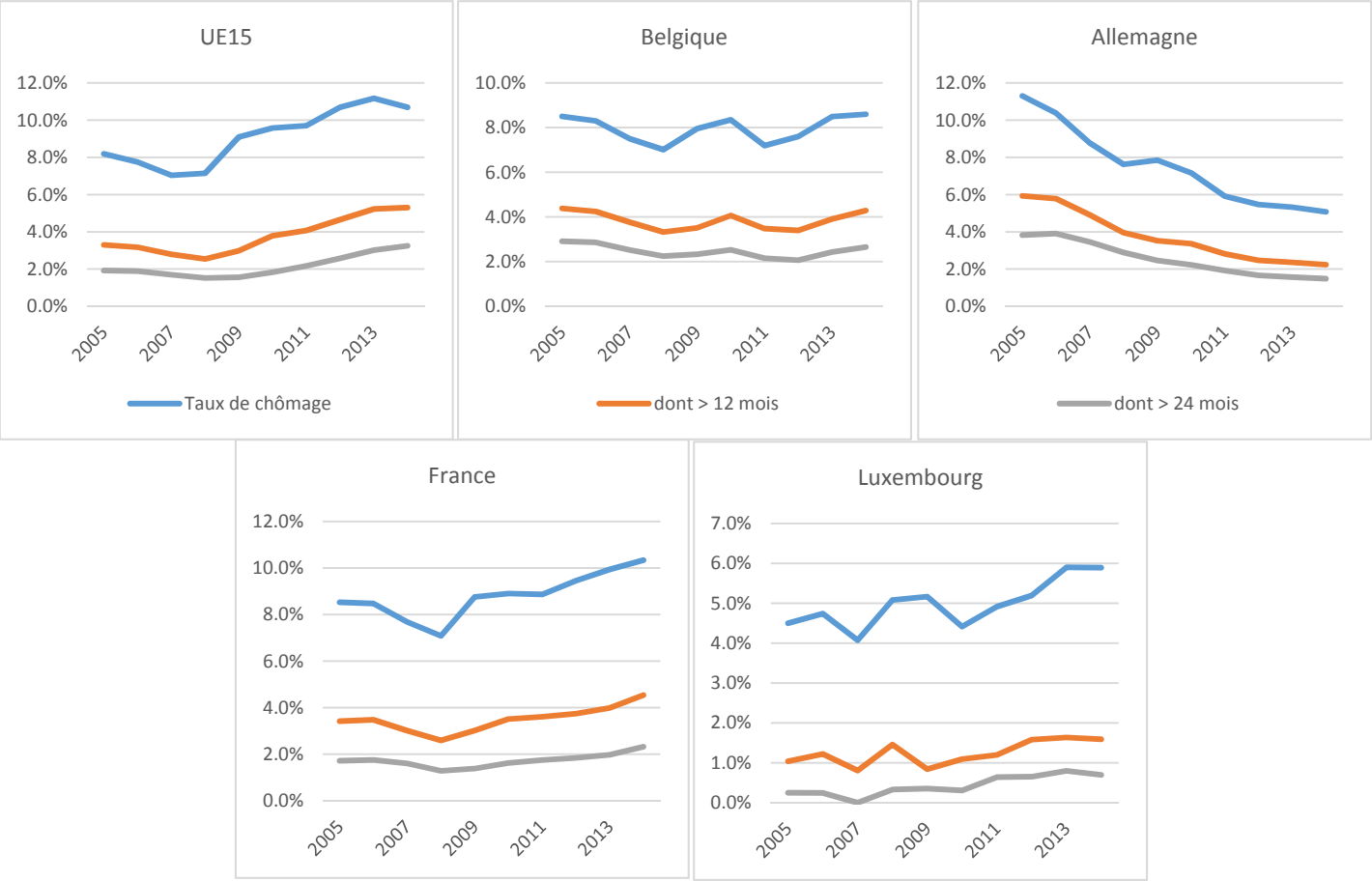

Si l'on reprend les données de l'ADEM, la situation des demandeurs d'emploi au Luxembourg apparaît sous une autre lumière.

Évolution du chômage selon la durée d'inscription, en milliers de personnes (à gauche) et en pourcentage du chômage total (à droite) ; source : ADEM

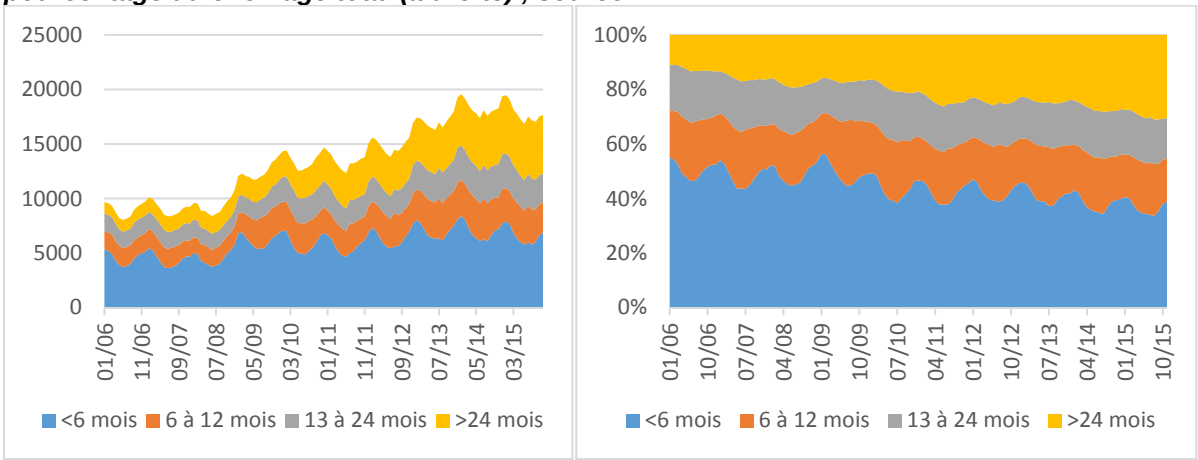

Ainsi, on constate depuis 2006 un net allongement de la durée moyenne des épisodes de chômage. En effet, si avant la crise moins de 30% des chômeurs étaient inscrits à l'ADEM depuis plus de 12 mois, ils

sont à présent environ 40%. Plus inquiétant encore, la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 24 mois est passée de 10% à près de 30% en moins de 10 ans.

Le marché du travail luxembourgeois, quoique dynamique, ne semble donc pas résorber le chômage de longue durée. Si l'on analyse les informations plus détaillées publiées par l'ADEM, force est de constater que les personnes concernées par le chômage de longue (plus d'un an) et de très longue durée (plus de 2 ans) sont essentiellement des hommes de plus de 50 ans et ayant un faible niveau d'études (scolarité obligatoire).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM depuis plus d'un an ; Source : ADEM - Bulletin de l'emploi, nov. 2015

Nov. 2015	Genre		Niveau d'études (septembre 2015 !)					Age					
	Homme	Femme	scol. obligatoire	10e/11e ou 4e/3e	12e-14e ou 2e/1ère	post-secondaire ou supérieur	n.d.	<25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	>60 ans
Total	8.855	8.790	7.198	1.897	4.262	2.941	728	2.075	1.909	4.141	4.623	4.253	644
12-24 mois	1.193	1.438	1.103	316	682	481	146	208	210	622	741	719	131
>24 mois	2.978	2.408	3.096	555	1004	414	217	176	300	843	1.604	2.085	378

La conséquence de cet allongement de la durée des périodes de chômage est bien sûr une diminution constante de la part de demandeurs d'emploi indemnisés. En effet, la proportion de chômeurs indemnisés inscrits auprès de l'ADEM est passée d'environ 47% du nombre total de demandeurs d'emploi inscrits au début de l'année 2006 à seulement 36% en novembre 2015. Ce sont près de deux tiers des demandeurs d'emploi inscrits qui ne sont donc plus indemnisés.

Évolution de la part de chômeurs indemnisés et non-indemnisés dans le chômage total ; Source : ADEM

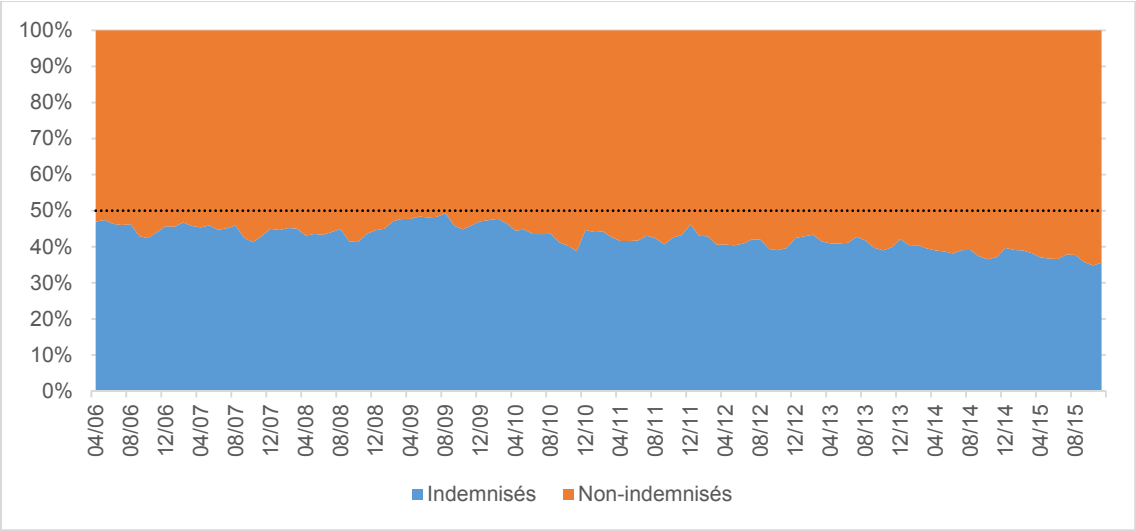

Lorsque l'on s'intéresse à l'âge des demandeurs d'emploi, force est de constater que le chômage affecte essentiellement des personnes de plus de 40 ans (54% des demandeurs d'emploi en novembre 2015, contre seulement 41% en janvier 2006) et cela de plus en plus fortement. Cette évolution est principalement due à une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi dans la tranche d'âge allant de 50 à 59 ans, leur part dans le chômage total étant passée de 16% en janvier 2006 à près de 24% en novembre de l'année dernière.

Évolution de la part des différentes catégories d'âge dans le chômage total ; Source : ADEM

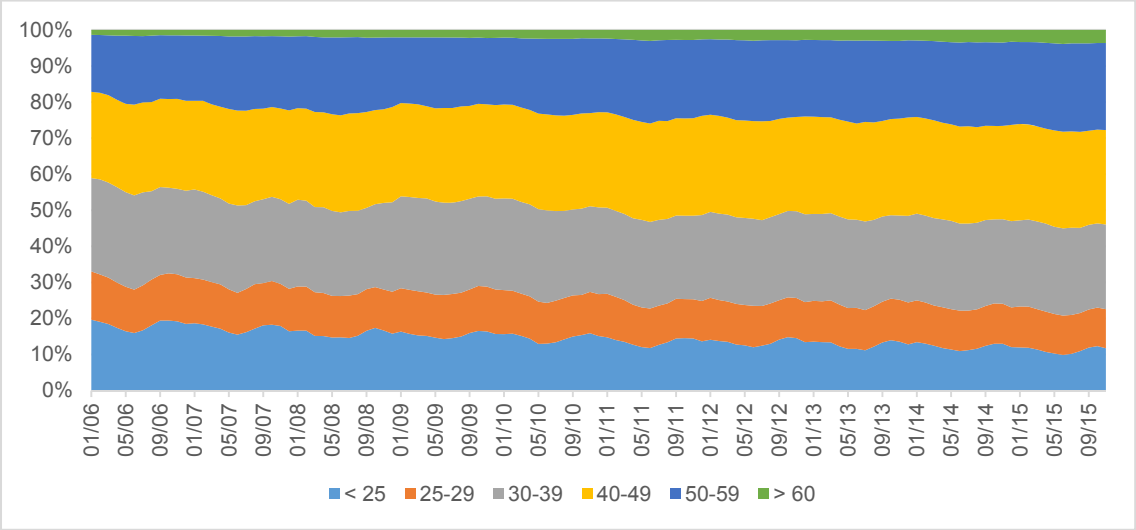

À l'autre extrême, les jeunes semblent tout aussi affectés par le chômage puisqu'ils représentent un quart des chômeurs en novembre 2015. Toutefois, par rapport à 2006, on constate une tendance à la baisse de la part des chômeurs de moins de 30 ans.

Au-delà de la problématique du chômage proprement dit, c'est-à-dire du nombre de personnes souhaitant travailler et étant activement à la recherche d'un emploi, on peut encore prendre en compte tout un ensemble d'individus qui seraient disponibles pour augmenter la force de travail luxembourgeoise, soit en travaillant plus, soit en intégrant le marché de l'emploi.

Ainsi, on peut rajouter aux chiffres du chômage le nombre de personnes travaillant à temps partiel de façon involontaire, c'est-à-dire souhaitant travailler plus (halo du chômage) ainsi que le nombre de personnes disposées à travailler mais qui ne sont pas activement à la recherche d'emploi.

Sous-emploi et halo du chômage ; en milliers de personnes (à gauche) et en pourcentage de la population active (à droite) ; Source : Eurostat

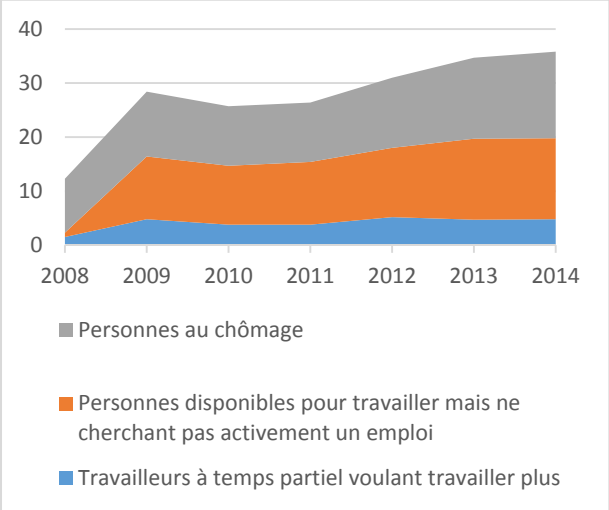

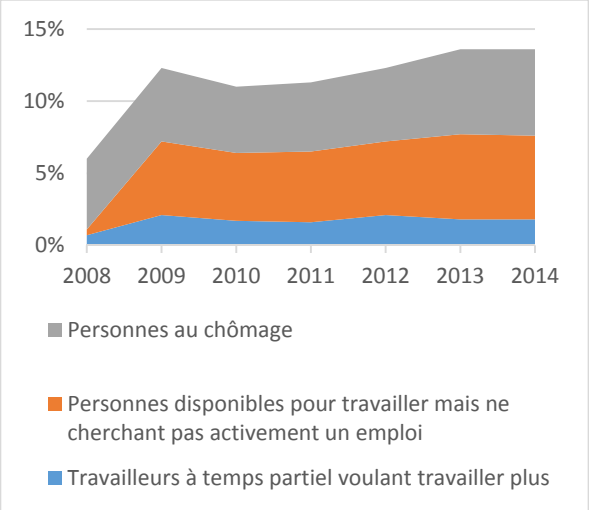

Si l'on raisonne en ces termes, on constate que ce sont environ 31.000 personnes supplémentaires[30] qui seraient entièrement disponibles pour occuper un emploi auxquelles il faut rajouter près de 4.800 personnes travaillant à temps partiel qui souhaiteraient allonger leur temps de travail.

Au vu des informations concernant la qualité des emplois (en dégradation) et du chômage (qui se stabilise en 2015 mais en forte hausse par rapport à la situation d'avant 2008), les bonnes performances luxembourgeoises en ce qui concerne la création d'emplois sont à relativiser. Qui plus est, si l'on se réfère au taux de risque de pauvreté, on constate que de plus en plus de travailleurs au Luxembourg n'arrivent pas à dépasser le niveau du seuil de risque de pauvreté, bien que l'on dise communément que l'emploi serait le meilleur moyen de se préserver du risque de pauvreté.

[30] Ce chiffre reprend le nombre de chômeurs selon Eurostat, si l'on prend le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des services de l'ADEM, on atteint un nombre de presque 33.000 personnes entièrement et directement disponibles pour occuper un emploi.

D.8. Inégalités et pauvreté

Sur la période récente, on constate que les inégalités au Luxembourg ont connu une tendance à l'augmentation au cours de la dernière décennie quoique l'année 2014 marque de ce point de vue un léger recul par rapport à 2013. Toutefois, il pourrait ne s'agir que d'un recul temporaire, tel que cela a déjà été le cas pour le taux de risque de pauvreté en 2011, la tendance à la hausse ayant repris le dessus les années suivantes.

Ainsi, le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus bas a augmenté de 3,9 en 2005 à 4,4 en 2014, en passant par une valeur maximale de 4,6 en 2013.

Évolution du ratio entre les 20% de revenus les plus élevés et les 20% de revenus les plus bas (S80/S20) ; Source : Eurostat

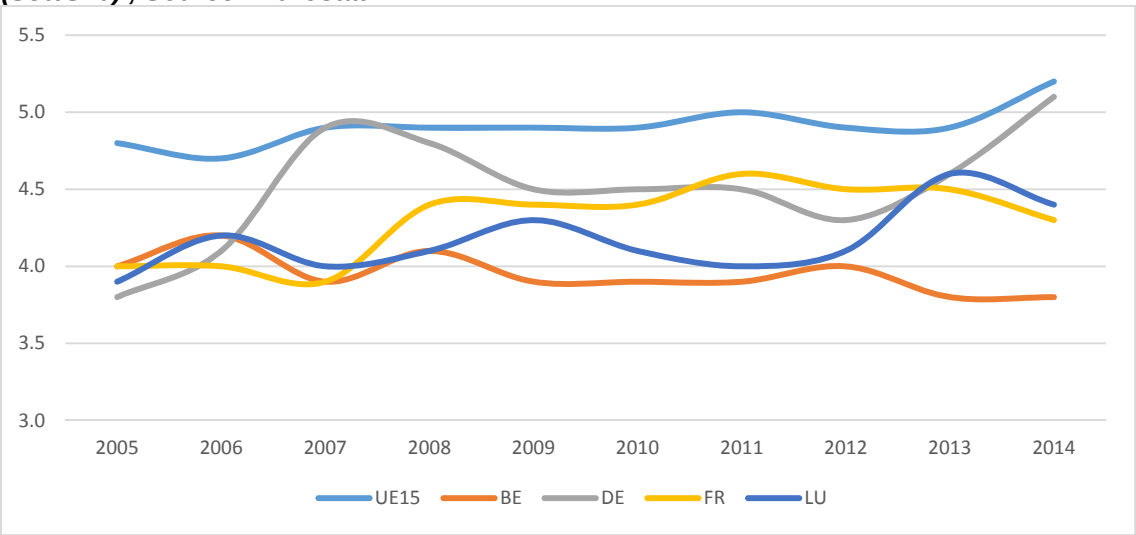

De même si l'on s'intéresse à l'indice de Gini, qui prend en compte l'ensemble de la distribution des revenus et non seulement les extrêmes, on constate que celui-ci est passé d'une valeur de 26,5% en 2005 à 28,7% en 2014, l'année 2013 ayant à nouveau été l'année la plus inégalitaire au cours de la période observée avec un indice de Gini atteignant 30,4%.

Évolution de l'indice de Gini ; Source : Eurostat

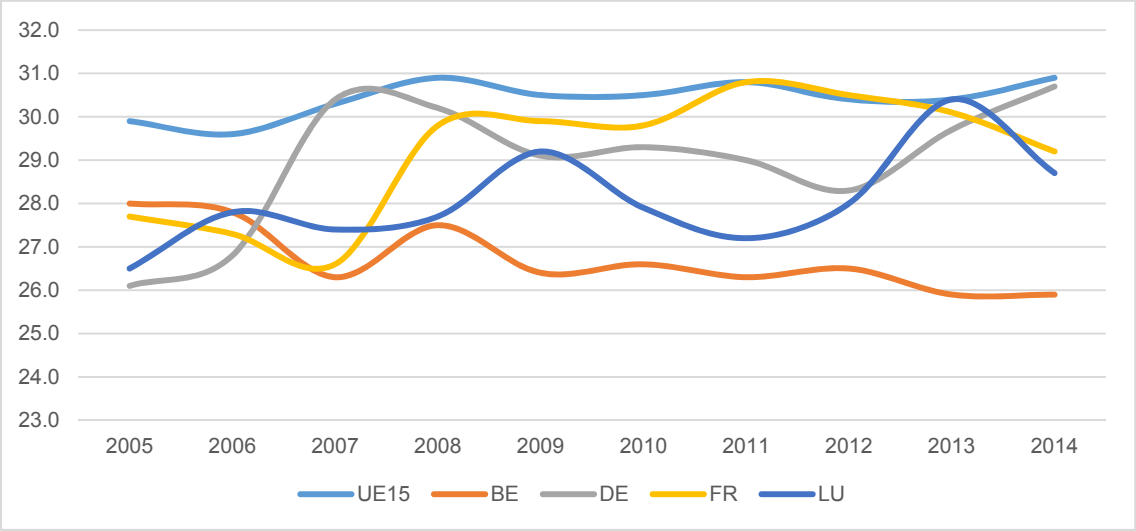

Au vu du léger recul des inégalités au Luxembourg en 2014, on pourrait s'attendre à ce que le taux de risque de pauvreté soit lui aussi en diminution. Toutefois, il n'en est rien puisqu'on constate que le Luxembourg ne parvient pas à endiguer le développement de ce phénomène. En effet, depuis plusieurs années, le taux de risque de pauvreté poursuit une nette tendance à la hausse.

Évolution du taux de risque de pauvreté au Luxembourg et dans les pays voisins ; Source : Eurostat

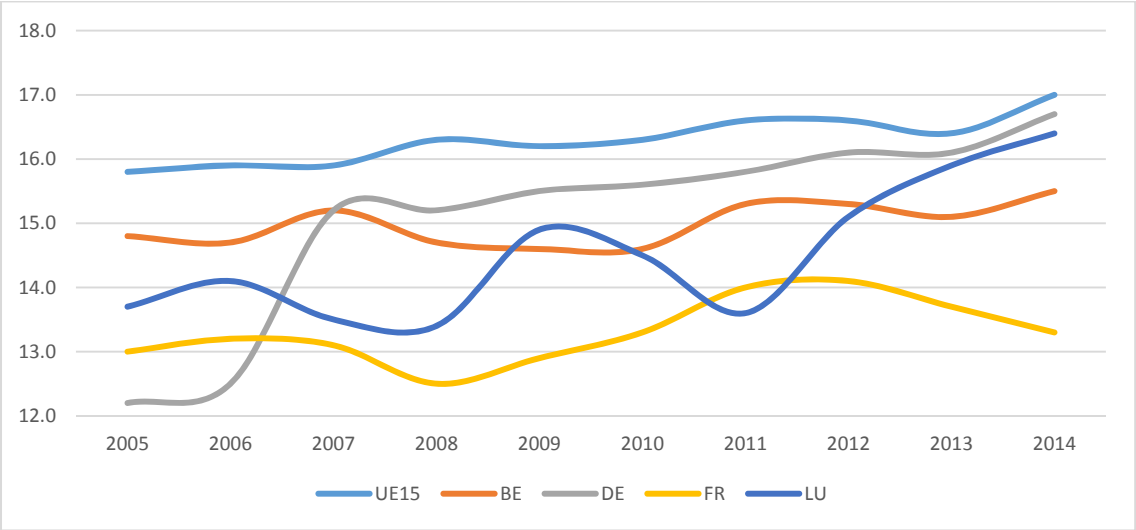

Ainsi, la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté au Luxembourg est passée de 13,7% en 2005 à 16,4% en 2014 et rejoint la moyenne de l'UE15. Cela est également le cas en Allemagne[31], tandis qu'en France et en Belgique les taux de risque de pauvreté ont connu que de faibles augmentations.

La hausse du taux de risque de pauvreté n'affecte cependant pas tous les individus de la même façon. Ainsi, si l'on distingue la population par type de ménage, on note que ce sont principalement les ménages avec enfants, et au sein de ceux-ci tout particulièrement les ménages monoparentaux, qui sont affectés par cette dégradation de la situation.

Évolution du taux de risque de pauvreté selon le type de ménage ; Source : Eurostat

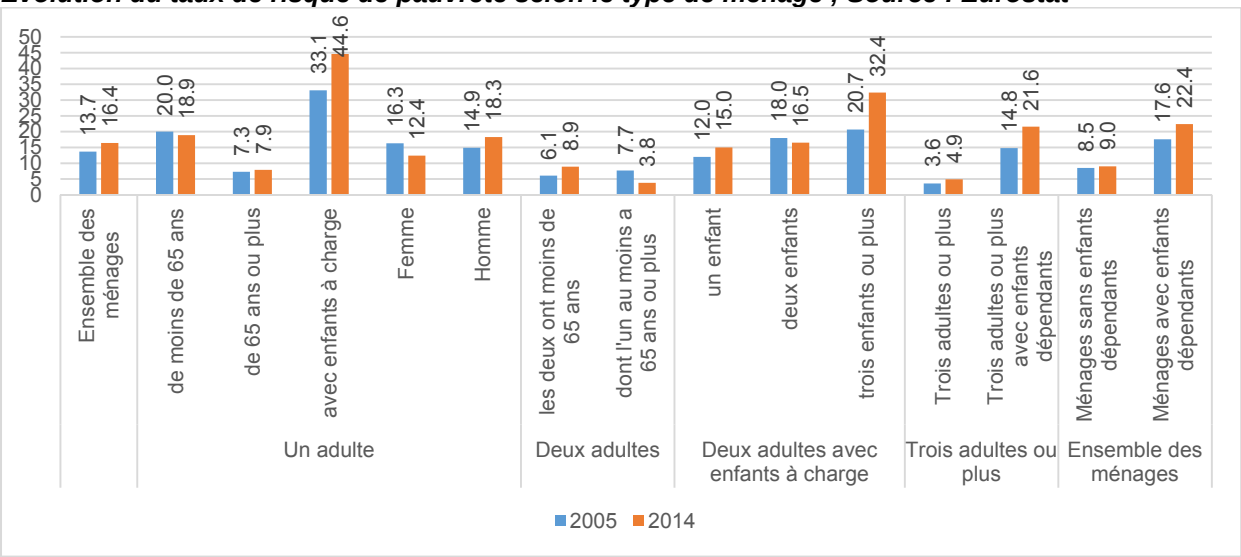

Ainsi, entre 2005 et 2014, le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux au augmenté d'environ 11 points de pourcentage pour atteindre 44,6%, signifiant que près d'un ménage monoparental sur deux est en situation de pauvreté relative. De façon plus générale, le taux de risque des ménages avec enfants à charge a atteint 22,4% en 2014, un peu plus d'un cinquième de ces ménages étant donc sous le seuil de risque de pauvreté.

[31] Vraisemblablement en raison de l'implémentation des réformes du marché du travail (Hartz IV).

Taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux, 2014 ; Source : Eurostat

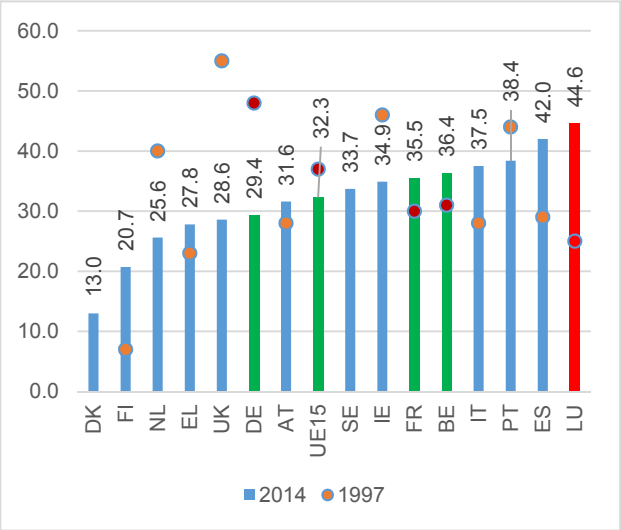

Au vu de ces informations, la réforme des prestations familiales envisagée par l'actuel gouvernement semble particulièrement dommageable. En effet, si celle-ci entre en vigueur selon les termes et montants prévus dans le projet de loi, seul les ménages avec un enfant connaîtront une légère amélioration de leur situation (+2% d'allocations familiales et de rentrée scolaire par rapport au régime actuel). Pour les autres ménages avec enfants, les pertes seront d'environ 9% pour un ménage de deux enfants à 21% pour un ménage comptant trois enfants. Ainsi, ce seront 53% des familles (y compris les enfants bénéficiaires habitant à l'étranger, hors allocations différentielles) dont le revenu disponible sera affecté négativement par la mise en œuvre de cette réforme.

Le découpage des statistiques sur le taux de risque de pauvreté selon le statut d'activité ne donne pas non plus une image favorable de la situation luxembourgeoise. En effet, le taux de risque de pauvreté des chômeurs se situe à 50%, signifiant que les revenus (transferts sociaux compris) de la moitié des demandeurs d'emploi se situent sous le niveau du seuil de risque de pauvreté. Cela s'explique notamment par la hausse considérable des demandeurs d'emploi en situation de chômage de longue durée (> 12 mois) et qui ne sont par conséquent plus indemnisés (voir *supra*).

Taux de risque de pauvreté selon l'activité, personnes de plus de 18 ans ; Source : Eurostat.

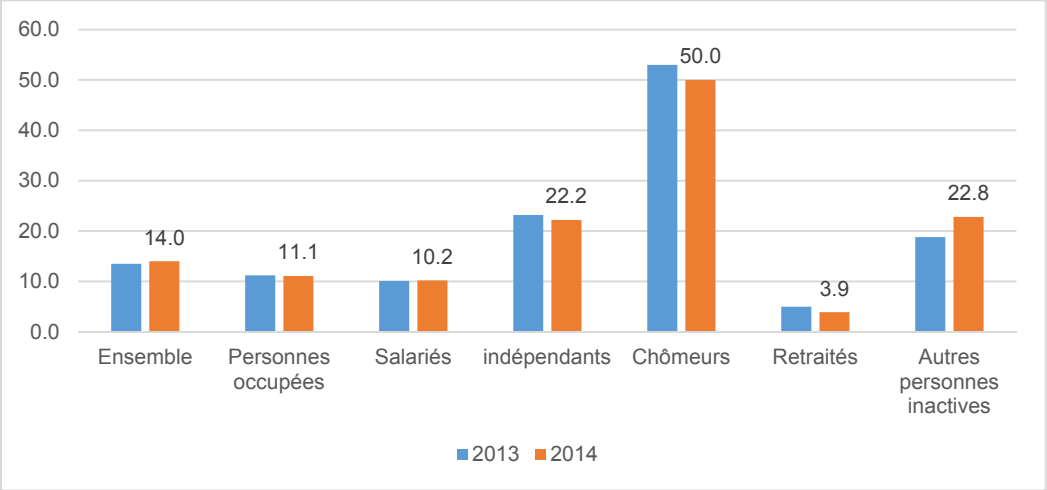

Ainsi, le Luxembourg fait partie des mauvais élèves en la matière au sein de l'UE15. En ce qui concerne en effet le taux de risque de pauvreté des demandeurs d'emploi, seuls l'Allemagne et le Royaume-Uni affichent de pires performances.

Comparaison des taux de risque de pauvreté des demandeurs d'emploi et des salariés, personnes de plus de 18 ans ; Source : Eurostat

Toutefois, le fait d'avoir un emploi ne met pas non plus les personnes à l'abri de la pauvreté. Ainsi, le Luxembourg connaît, avec 10,2% en 2014, le taux de risque de pauvreté des salariés le plus élevé en Europe. Cela s'explique notamment par le fait que le salaire minimum brut luxembourgeois est relativement bas par rapport au salaire médian et se situe donc à un niveau à peine supérieur au seuil de risque de pauvreté.

En effet, en 2014, le SSM mensuel était de 1.921,03 euros mensuels tandis que le seuil de risque de pauvreté pour une personne seule s'élevait à 1.716 euros la même année. Afin d'échapper au risque de pauvreté, un salarié travaillant à temps complet, vivant seul et ne bénéficiant d'aucune source de revenu supplémentaire ou de déductions fiscales aurait donc dû gagner environ 11% de plus que le SSM.

E) Domaines d'action qui s'imposent au Luxembourg

Renforcer le pouvoir d'achat

Suppression de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire

Au vu des données au niveau des finances publiques meilleures que prévues, du déséquilibre croissant au niveau des contributions des différents agents économiques aux recettes fiscales ainsi que des mesures du paquet d'économies qui vont toucher les ménages (par exemple au niveau des allocations familiales), une abolition immédiate de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire est pleinement justifiée.

Cet impôt, malgré l'abattement qui a été porté à une fois le salaire social minimum grâce à l'intervention des syndicats, reste quasi proportionnel au revenu et est de ce fait injuste.

Adaptation du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'inflation

Comme il est décrit ci-dessus, les taux d'inflation cumulés de 2009 (date de la dernière adaptation) à 2014 donnent un total multiplicatif de 11,3%. Il convient donc d'en tenir compte pour adapter le tarif à l'inflation.

Par ailleurs, il convient de réintroduire un mécanisme d'adaptation automatique du barème à l'inflation.

Adaptation du barème d'imposition du revenu des personnes physiques indispensable pour diminuer l'impact du « Mëttelstandsbockel »

Afin de rétablir la progressivité du tarif d'imposition, qui s'est contractée depuis la réforme fiscale de 1991 et qui se concentre sur les revenus faibles et moyens, il convient d'étaler les tranches et les taux marginaux d'imposition.

Pour plus de justice fiscale, il convient également de revoir à la hausse l'imposition de certains types de revenu des personnes physiques moins lourdement imposés que le salaire proprement dit (stock-options, revenus du capital, plus-values, etc.)

En ce qui concerne l'imposition des personnes morales, l'OGBL, le LCGB et la CGFP renvoient à la position du groupe salariale élaborée à ce sujet dans l'avis du Conseil économique et social du 27 novembre 2015 « Analyse des données fiscales au Luxembourg ».

Exonération d'impôt du salaire social minimum

En même temps, il faut agencer le barème de la manière à s'assurer que le salaire social minimum soit exonéré d'impôt.

À salaire social minimum brut inchangé, ceci équivaut en classe d'imposition 1 à une augmentation substantielle du salaire net à disposition des salariés concernés. Les salariés qui gagnent le salaire social minimum pourraient ainsi bénéficier d'un pouvoir d'achat plus élevé, ce qui serait au grand final également bénéfique pour la consommation intérieure.

Adaptation des crédits d'impôts

La loi du 19 décembre 2009 a introduit le crédit d'impôt pour salariés d'un montant de 300 EUR par an. Un tel crédit a également été créé pour les retraités. .

Aujourd'hui une augmentation de ces crédits d'impôt s'impose. Rien qu'en adaptant les crédits d'impôt à l'inflation, l'on aurait un montant de 334 EUR à l'heure actuelle (300 x 1,113).

Adaptation des abattements/déductions

La plupart des abattements/déductions existant au niveau fiscal n'ont plus été adapté depuis des années, voire depuis leur introduction. Une adaptation généralisée s'impose.

Pour l'OGBL, le LCGB et la CGFP, les deux montants qu'il conviendrait de revaloriser prioritairement sont évidemment les forfaits pour frais d'obtention et pour dépenses spéciales ainsi que les frais de déplacement qui profitent à l'ensemble des salariés et particulièrement à ceux du bas de l'échelle de revenus. Dans le cadre d'une politique visant à promouvoir l'emploi des deux parents, une augmentation de l'abattement forfaitaire pour frais de domesticité, aides et soins et garde d'enfants s'impose également.

Classe d'imposition 1A à revoir ou supprimer

À noter que la classe d'imposition 1A pénalise de manière démesurée les parents monoparentaux et les veufs. Ce traitement injuste doit être rectifié dans le cadre de la réforme fiscale soit par une adaptation approprié du barème d'imposition de cette classe ou bien par sa suppression pure et simple.

Adaptation régulière des prestations familiales

Il ne faut pas oublier que le revenu disponible des ménages comprend aussi des transferts sociaux. En particulier pour les ménages avec enfants, les prestations familiales sont d'une importance capitale. Or, du fait de la désindexation des prestations en 2007, leur diminution en valeur réelle a eu un impact négatif sur la composition du revenu des ménages. En effet, depuis le gel des prestations, 7 tranches indiciaires ont été appliquées, de sorte que la perte annuelle en valeur réelle des prestations familiales s'élève à 19%.

Une adaptation régulière à l'évolution du salaire médian, telle qu'elle a été retenue dans l'accord du 28 novembre 2014 entre le gouvernement et les syndicats, est par conséquent indispensable pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

Il en découle que le projet de loi portant réforme des prestations familiales ne pourra selon notre lecture pas être voté sans un tel mécanisme d'adaptation.

Augmentation du montant unique proposé pour les prestations familiales

Le montant uniforme proposé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des prestations familiales apportera une dégradation supplémentaire pour les enfants qui vont naître après la réforme. Ce montant est substantiellement inférieur au montant moyen versé actuellement par enfant et doit être relevé en conséquence.

Augmentation structurelle du salaire social minimum

Bien que le salaire social minimum soit le plus élevé en montant absolu, si on le compare aux autres pays européens, il a un niveau plutôt faible au Luxembourg en rapport avec le salaire médian.

Rappelons que la définition d'un bas salaire est un salaire inférieur à 2/3 du salaire médian. Or sur la base des données de 2014, le salaire social minimum horaire (11,1042 euros) ne représente que 58,7% du salaire horaire médian (18,93 euros[32]).

Pour ne plus être considéré comme un bas salaire, le SSM horaire devrait augmenter de 13,7%.

[32] IGSS, Rapport général sur la sécurité sociale 2014, p. 56

Améliorer l'indemnisation des demandeurs d'emploi

Le taux de risque de pauvreté élevé des demandeurs d'emploi au Luxembourg et le pourcentage élevé de demandeurs d'emploi non indemnisés indiquent clairement la nécessité d'améliorer leur indemnisation, notamment au niveau de la durée d'indemnisation relativement faible au Luxembourg.

Des réformes structurelles améliorant les droits des salariés

L'OGBL, le LCGB et la CGFP se doivent de rappeler leurs revendications prononcées lors du même exercice de l'année précédente.

Sécurité sociale

Modernisation de la politique sociale doit aussi signifier augmentation de la politique sociale. Des hausses des cotisations sociales ne doivent plus être tabouisées. Au Luxembourg, nous disposons d'une marge de manœuvre confortable si nous comparons nos taux de cotisations à ceux de nos pays voisins et partenaires.

Des réformes dans le domaine de l'assurance maladie et de l'assurance dépendance ne peuvent en aucun cas être axées sur des considérations purement budgétaires, mais doivent servir à maintenir respectivement à augmenter la qualité des prestations dans ces branches de la Sécurité sociale..

Gestion des âges

Le vieillissement de la population et les défis démographiques ne doivent plus servir d'alibis pour détériorer nos systèmes des retraites.

Il est un fait que les travailleurs âgés sont proportionnellement les plus concernés par le chômage au Luxembourg et que le chômage de longue durée a augmenté de façon considérable.

Face à cette situation préoccupante, nous devons enfin mettre en place une politique de gestion des âges qui contient des dispositions relatives aux éléments suivants :

- amélioration des conditions de travail et prévention des situations de travail difficiles avec un potentiel de séquelles sur le plan de la santé;
- création de nouvelles dispositions légales permettant de cumuler un travail à temps partiel avec une pension de vieillesse partielle, ceci sur base d'un véritable droit au travail à temps partiel ;
- extension de la préretraite « travail posté et de nuit » à d'autres conditions de travail pénibles ;
- adoption rapide du projet de loi sur la gestion des âges, lequel doit prendre en compte les remarques de la CSL dans son avis y relatif.

Durée du travail

La réglementation de la durée de travail doit être améliorée, notamment par une réforme de la loi PAN, qui doit viser à mieux protéger la santé et la sécurité au travail et à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et la vie privée. Dans ce contexte, une réduction généralisée de la durée de travail s'impose.

Licenciements économiques et maintien dans l'emploi

Il est indispensable de procéder à une révision plus globale de toutes dispositions légales en matière de licenciements collectifs, de plan de maintien dans l'emploi, de plan social mais également de faillites

afin de garantir la cohérence entre les différentes dispositions légales qui interagissent mutuellement et de renforcer ainsi les intérêts des salariés.

Face à la crise et ses répercussions négatives sur l'emploi, il est apparent que le chômage a changé de nature. Le chômage social d'avant la crise est devenu un chômage économique due à la crise qui a débutée en 2008. Si nous n'arrivons pas à adapter les instruments de lutte contre le chômage aux nouvelles réalités, le Luxembourg court prochainement le risque de faire face à un chômage structurel. Nous devons donc développer de nouvelles pistes dans la lutte contre le chômage en discutant et en analysant tout modèle, système ou initiative susceptibles de favoriser la sauvegarde de l'existence du salarié et de sa famille par un maintien dans l'emploi des personnes victimes d'un licenciement.

Les licenciements économiques sont à réglementer plus strictement et les droits des représentants des salariés dans le cadre des licenciements économiques tant individuels que collectifs doivent être renforcés.

Un licenciement économique ayant pour objet de réduire le nombre des salariés ou leur niveau de rémunération ne doit être considéré comme légal que dans le but unique de garantir la viabilité ou la survie d'une entreprise dont la situation financière se dégrade progressivement, en excluant toutefois la prise en considération d'un changement purement temporaire ou limité affectant le carnet des commandes ou un autre élément de la situation économique.

En outre, il faudra tenir compte des départs volontaires négociés pendant une période allant jusqu'à six mois précédant le plan de maintien dans l'emploi ou le recours aux licenciements collectifs et les prendre en considération dans les seuils fixés pour déclencher le recours au plan de maintien dans l'emploi ou le recours aux licenciements collectifs.

La législation actuelle sur les plans de maintien dans l'emploi est connue pour son inefficacité exemplaire. Il n'y a aucun caractère contraignant dans la procédure. Des licenciements économiques ne sont souvent pas signalés au comité de conjoncture. Et peu de plans de maintien de l'emploi sont conclus, sauf s'ils sont incontournables afin d'obtenir une participation supplémentaire de l'État aux frais du chômage partiel ou de l'indemnité de préretraite. Mais dans ces cas, leur contenu est minimal. À part le fait que cette législation doit devenir plus contraignante, il est indispensable de l'associer avec la procédure concernant les licenciements collectifs, afin qu'elle puisse produire ses effets en amont de tout plan social prévoyant des licenciements.

Législation sur les faillites

D'autre part, nous nous prononçons en faveur d'une législation sur les faillites qui renforce considérablement les droits des travailleurs concernés par la faillite, notamment en ce qui concerne la garantie et le recouvrement des sommes qui leurs sont dues. Les droits des salariés en cas de faillite devraient être au moins similaires aux droits des salariés licenciés pour motif économique, alors qu'ils sont actuellement beaucoup moins favorables, notamment s'il s'agit de salariés avec une ancienneté élevée.

Le volet préventif d'une réforme de la législation sur les faillites devrait consister dans l'adaptation de la législation en matière de marchés publics, plus spécialement en y inscrivant des obligations sociales et environnementales à respecter par les prestataires qui participent à ces procédures en vue de l'obtention d'un marché public, de façon à ce que l'offre économiquement la plus avantageuse ne soit plus synonyme d'offre la moins chère. La législation devrait en outre prévoir l'exclusion de la procédure des entreprises qui n'ont pas respecté la législation sociale (droit du travail et sécurité sociale).

Volet préventif du droit du travail

En matière de prévention des licenciements, la législation sur le contrat de travail joue également un rôle important. La multiplication des contrats de travail à durée déterminée, des contrats intérimaires et des stages ôte toute perspective aux salariés concernés dont la carrière finit souvent dans un cul-de-sac, puisque ces contrats atypiques ne sont souvent pas la voie qui aboutit à un contrat à durée indéterminée. Le contrat à durée indéterminée n'est pas un privilège, et au lieu de susciter des rivalités

entre les salariés à CDI et à CDD (les « ins » contre les « outs »), il serait hautement temps de promouvoir à nouveau les relations de travail stables, qui ont des avantages tant personnels que macroéconomiques.

Plus spécialement en ce qui concerne les stages, nous demandons une législation qui contienne des dispositions relatives à une rémunération obligatoire à accorder au stagiaire et à la protection sociale de celui-ci.

Dialogue social infranational

À côté de la relance du dialogue social au niveau national, l'OGBL, le LCGB et la CGFP se prononcent également en faveur d'un renforcement du dialogue social au niveau des entreprises, qui peut s'exprimer à travers des accords interprofessionnels et des conventions collectives de travail.

- Une réglementation des comptes épargne-temps (CET) sur base de l'avis afférent du Conseil économique et social fait toujours défaut. Le cadre légal y relatif devrait donner la priorité à la mise en place des comptes épargne-temps uniquement par accord national/interprofessionnel ou convention collective. Les CET ne se situent en aucun cas dans un cadre de flexibilisation de la durée du travail, mais constituent un instrument nouveau d'organisation du travail permettant aux salariés de reporter librement des périodes de travail économisées, dans les limites légales et conventionnelles, à une période ultérieure en vue de la réalisation d'un projet personnel.

- Finalement, un accord relatif au droit à la réduction individuelle de la durée du travail devrait être négocié afin de permettre aux salariés de suivre des formations plus intensives, aux salariés ayant des responsabilités familiales de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et aux seniors de bénéficier d'un passage plus lisse de la vie active vers la retraite.

La politique du logement

À côté des mesures déjà annoncées par le gouvernement en matière de construction d'ensembles de logements et des priorités de l'OGBL, le LCGB et la CGFP en matière d'investissements dans les logements sociaux destinés à la location, nous estimons que les autres mesures essentielles en matière de logement devraient concerner

- la réhabilitation de l'habitat par l'assainissement énergétique de logements anciens;
- le préfinancement par l'État des travaux jusqu'à concurrence des subventions allouées aux bénéficiaires;
- les aides aux locataires pour compenser l'augmentation des loyers en cas d'investissements liés à un assainissement énergétique.

La formation professionnelle continue

Dans le contexte de la formation professionnelle continue, des centres de formation d'entreprises sectorielle gérés paritairement peuvent constituer un atout considérable tant pour les salariés que pour les entreprises. Une régulation et une gestion paritaire de la formation continue dans les entreprises permet de trouver et de combiner véritablement les intérêts de l'entreprise et de ses salariés. Pour ce faire il faut impliquer davantage les représentants salariaux dans l'élaboration d'une analyse complète des besoins et l'établissement conséquent de programmes de formation, voire de manière générale, dans le processus de décision de la formation professionnelle continue.

Il faut également veiller à établir une coopération étroite entre ces centres de formation et le système éducatif formel (en conséquence le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse) et ce afin de pouvoir certifier, pour autant que possible, aux apprenants les compétences et les qualifications acquises.

Luxembourg, le 25 janvier 2016